This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 484535 DUPL

Digitized by Google

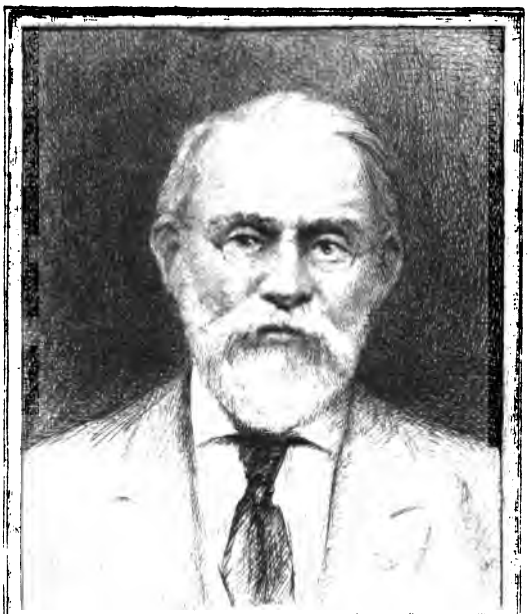

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
801
.S65
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus monumentis, sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

TOME DOUZIÈME

(2me série)

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXXI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nigh.
4.2.31
21367

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 10 Janvier 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Journal des Savants*, novembre 1880.

2° *Bulletin* de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, T. XII, année 1878-1879.

3° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 34e volume, 1880, 12e de la deuxième série.

Digitized by Google

4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 7e année, 5e livraison, septembre et octobre 1880.

5° *Romania*, t. IX, octobre 1880.

6° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et art de Poligny (Jura), 21e année, nos 8 et 9, août-octobre 1880.

7° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* du diocèse de Valence, 1re année, 2e livraison, novembre-décembre 1880.

8° Réponse à une note de M. A. Riche, sur la réduction du chlorure d'argent par la lumière, par M. le docteur Tommasi.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le scrutin de vote, ouvert de deux heures à quatre heures, donne le résultat suivant :

Président:	M. DE LA PRAIRIE ;
Vice-Président:	M. PIETTE ;
Secrétaire :	M. l'abbé PÉCHEUR ;
Vice Secrét-Archiviste:	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
Trésorier :	M. COLLET.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Collet, trésorier, expose sa gestion pendant l'année 1880. Ses comptes sont approuvés par la Société et signés par le Président et le Secrétaire.

Divers membres expriment le regret que l'allocation votée par le Sénat pour la conservation des monuments mégalithiques n'ait pas été acceptée par la Chambre des députés.

Digitized by Google

M. Collet apprend que l'administration municipale, ayant égard aux réclamations de la Société, a voté une somme de 100 fr. pour préserver de la ruine une des parties du cloître de Saint-Jean-des-Vignes les plus menacées.

M. le Président rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1880.

MESSIEURS,

Vous ne vous lassez pas d'entendre, dans notre première séance de janvier, l'exposé que je vous fais de nos travaux pendant l'année qui précède celle dans laquelle nous entrons ; je ne dois donc pas, de mon côté, me lasser de retracer devant vos yeux tout ce qui a été l'objet de nos discussions ou de notre attention. Si nous n'y trouvons pas un motif de grand orgueil, nous devons y voir encore moins un motif de découragement. Ce qui nous ferait plutôt éprouver ce sentiment, c'est l'absence parmi nous de membres jeunes et travailleurs. Malheureusement nous ne connaissons pas de remède à ce mal, qui n'est pas, je crois, particulier à notre pays. Les *vocations* ne se tournent plus de ce côté. Il y a quelques années l'illustre M. de Caumont me disait déjà : « Les jeunes gens ne viennent plus à nous, ce sont les *vieux* qui soutiennent les Sociétés. »

Le rigoureux hiver de 1879 à 1880, qui a causé tant de désastres sur la France, a été l'occasion pour beaucoup de revues et de journaux de faire des recherches et de publier des articles sur tous les grands hivers dont on a conservé le souvenir en remontant jusqu'aux temps les plus éloignés.

Digitized by Google

Une inscription qui existe dans l'église de Septmonts constate une catastrophe occasionnée près de ce village par la rigueur excessive du froid en l'année 1709. La lecture de cette inscription a inspiré à notre confrère, M. Joffroy, l'heureuse pensée de faire pour notre pays l'histoire de ce grand hiver de 1709 dont les conséquences furent une famine de tous les objets nécessaires à la vie.

Moi-même, il y a quelques années, m'appuyant sur un souvenir de famille et sur des notes insérées dans le livre de raison de la famille du Tour de Noirfosse, j'ai pu donner quelques renseignements sur l'hiver de 1709. Mais M. Joffroy a traité son sujet aussi complètement qu'il était possible de le faire ; et pour cela il a compulsé les registres d'un grand nombre de paroisses, ainsi que les minutes des notaires. Les registres de l'Hôtel-Dieu de Soissons surtout lui ont fourni beaucoup de documents importants. Enfin il a pu constater, ce que l'on voit avec plaisir, que la charité publique s'est montrée à la hauteur des besoins. L'évêque, Mgr Brulard de Sillery, fit éclater sa bonté et sa charité.

Notre IVe volume contient encore un travail considérable de M. Joffroy, c'est une dissertation sur la paix de Crépy du 18 septembre 1544. L'auteur a eu recours aux sources et a examiné la question à tous les points de vue. Les historiens n'ont pas été d'accord sur la ville où il fallait placer la signature de cette fameuse paix, les uns ont voulu que ce fut à Crépy-en-Valois et les autres que ce fut à Crépy-en-Laonnois. M. Joffroy n'hésite pas et affirme que c'est dans cette dernière ville que les plénipotentiaires se sont réunis et ont signé la paix entre François Ier et Charles-Quint. Mais comme un autre de nos collègues s'est prononcé en faveur de Crépy-en-Valois, il me semble convenable de ne pas me prononcer moi-même.

Digitized by Google

Notre Société n'a pas manqué jusqu'à présent à remplir ce que j'appelle un devoir, c'est-à-dire à publier une notice biographique sur les collègues que la mort lui enlève. M. d'Arcosse a payé cet hommage à la mémoire de M. Watelet, dans la notice qu'il nous a lue et qui a été insérée dans notre Bulletin. Il a, comme comme nous l'avons reconnu, apprécié, avec beaucoup de finesse et de justesse, la valeur scientifique de M. Watelet et jugé sainement ses ouvrages quoique n'étant pas profondément initié lui-même à son genre d'études M. Watelet avait un nom dans la science, presque nouvelle, de la géologie. Sa mort fait un véritable vide parmi nous.

Si c'est un devoir, comme je viens de le dire, de retracer la vie des collègues, que nous perdons, c'est une chose de convenance de faire connaître celle, quelquefois fort ignorée, d'hommes de notre pays, qui ne sont pas passés sur le sol que nous habitons, sans être utiles aux sciences, aux lettres ou aux arts. Dans cet ordre d'idées M. l'abbé Pécheur, notre Secrétaire, a pris pour sujet d'une étude biographique M. l'abbé Houillier, auteur de l'Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons publié en 1783. Depuis la révolution jusques vers l'année 1840 époque où les études archéologiques prirent faveur, on ne s'occupa guère de l'abbé Houillier, et son ouvrage était si oublié qu'en 1835 il fut acheté 25 centimes par l'auteur de sa biographie. Aujourd'hui il est recherché et avec raison, car il contient une foule de renseignements qu'on ne trouve que là. M. l'abbé Pécheur raconte avec détail la vie assez agitée de l'abbé Houillier. Il le montre occupant successivement plusieurs cures dans le diocèse, et finissant par être chanoine de la cathédrale.

Pendant la révolution, ayant refusé tous les serments, il est emprisonné et plus tard après le concor-

Digitized by Google

dat il est encore inquiété. Dans le cours de son travail, M. l'abbé Pécheur fait remarquer que l'*Etat ecclésiastique et civil* du diocèse, quoi qu'appelé souvent un Pouillé, est plus qu'un Pouillé parce qu'il contient un plus grand nombre de documents que les Pouillés ordinaires. Tous les diocèses en avaient souvent plusieurs. Pour éviter des recherches aux hommes d'étude, M. l'abbé Pécheur a pris la peine de donner l''énumération de ceux du diocèse de Soissons, qui existent encore.

L'année dernière nous avons donné un souvenir à M. le docteur Godelle, archéologue bien avant que notre Société existât, en reproduisant dans notre Bulletin une description faite par lui en 1834 d'un plat antique représentant l'histoire de Pyrame et Thisbée. Cette année M. Collet a voulu faire plus pour la mémoire de M. le docteur Godelle, il lui a consacré une véritable notice biographique dans laquelle il a passé en revue et fort en détail, tout ce qu'a fait et écrit le savant docteur. Mais M. Collet s'est abstenu de porter un jugement sur les différentes œuvres de M. Godelle et il était presque forcé à cette discrétion, car il aurait dû alors combattre souvent les opinions de l'homme dont il voulait faire ressortir les services ; services véritables et reconnus par tout le monde qui n'empêchent pas qu'on rencontre dans les écrits de M. Godelle de fréquentes erreurs et de fausses appréciations. Au reste je ne fais pas difficulté d'ajouter qu'il faut en attribuer moins à l'auteur qu'à l'époque où il vivait.

Les *révélations* que l'on fait d'anciens usages oubliés, de traditions, de représentations théâtrales, de fêtes populaires empruntent surtout leur intérêt au moment où elles sont faites M. Collet qui partageait cette opinion avant que je ne l'eusse exprimée, nous a donné des détails curieux sur la célébration de la fête *nationale* du 14 juillet, dans l'ancien district de Soissons

Digitized by Google

pendant les années 1798 et 1799. La commune d'Acy surtout se fit remarquer parmi celles qui se montrèrent le mieux. De longs programmes très détaillés, des discours emphatiques, comme on les faisait alors, rien ne manquait à la beauté des fêtes d'Acy. Les choses se passèrent à peu près de la même manière, avec plus ou moins d'entrain, dans les autres communes de l'arrondissement. Ces détails d'histoire et de mœurs sont bons à rappeler et après 80 ans écoulés, il n'est pas impossible d'en tirer quelques leçons.

Nos villes du département de l'Aisne ne sont pas, comme celles de la Flandre et de la Belgique, riches en tableaux de grands maîtres et ceux que nous possédons sont dispersés de différents côtés. Dans une des premières séances de l'année on a parlé de plusieurs tableaux de Jouvenet que l'on peut admirer dans l'église de Vervins, plusieurs membres ont dit qu'il y en avait d'autres dans le diocèse de Soissons. Cette conversation a donné l'idée à M. Michaux de tacher de découvrir les différentes œuvres de ce grand peintre, que possède notre pays et d'en former la liste et il a mis à exécution sa bonne pensée dans la notice insérée dans le 31e volume de notre bulletin, sous le titre de *Jean Jouvenet et ses tableaux religieux dans le département de l'Aisne*. M. Michaux a de plus communiqué à la Société des observations intéressantes sur les fouilles exécutées à Arcy et à Trugny par M. Moreau.

La révolution en nivelant la société a fait disparaître la plupart des grandes habitations, qui avaient été élevées dans notre pays, à diverses époques. Le château de Blérancourt, construit par la famille Potier de Gesvres était peut-être le plus remarquable par son importance et sa beauté. Mais les ducs de Gesvres n'avaient pas voulu ne penser qu'à eux seuls : en 1614 Bernard Potier fonda d'abord un couvent de Feuillants

Digitized by Google

et plus tard, par une clause de son testament, un *hôpital destiné à nourrir et faire instruire tout ce qui se pourra trouver de petits orphelins et orphelines !* Eh bien ! c'est la biographie de la famille Bernard Potier, l'histoire de ses fondations pieuses et charitables, la description du château de Blérancourt que M. Piette nous a présentés dans le travail considérable dont il a donné lecture dans une de nos séances. Vous comprenez, Messieurs, que je n'ai pas à en faire l'analyse. On le trouvera dans notre 31e volume.

Enfin, Messieurs, pour être tout-à-fait complet dans l'exposition de ce que contient notre dernier volume, j'ajouterai à ce qui précède que j'y ai contribué par une note sur le théâtre antique de Soissons ; par la production de lettres de provision d'un prevot royal de la maréchaussée du département du soissonnais, et par le compte-rendu de l'excursion de 1880.

Messieurs, en faisant cette revue de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai eu le regret de constater que nous ne soutenons que bien faiblement maintenant notre titre de Société *archéologique*. Dans les premières années, au contraire, qui ont suivi notre fondation, c'était l'archéologie qui régnait presque sans partage Sans abandonner les autres genres de recherches, ne ferions-nous pas bien de revenir, au moins dans une certaine mesure, à ce premier et principal sujet de nos études. Il me semble que les travaux consacrés à l'archéologie donnaient à nos séances plus d'intérêt et d'animation.

Vers la fin de la séance, M. Choron invite la compagnie à visiter le buste en marbre blanc de Louis de Héricourt qu'il a commandé en sa qualité de Maire de Soissons, pour être placé dans l'une des salles de la

Digitized by Google

Bibliothèque communale, cette œuvre remarquable est due au ciseau d'un artiste soissonnais, M. Hiolin de Septmonts. Ce célèbre jurisconsulte qui a attaché son nom à la fondation du *Journal des Savants* et à l'*abrégé de la discipline de l'Eglise*, du P. Thomassin, aura ainsi dans sa ville natale un monument en rapport avec sa science et sa modestie

La séance est levée à 5 heures.

Le Président De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 9 février 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille, T. XL.

2° Procès-verbaux des séances de la Société de l'Aveyron du 3 juillet 1878 au 15 mars 1880.

3° *Bulletin* de la Société académique de Brest, T. VI, deuxième série.

4° Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 19e *Bulletin*, 1880, 2e trimestre.

Digitized by Google

5° *Bulletin* de la Société industrielle de St-Quentin, numéro du 25 juillet 1880.

6° *Bulletin* de la Société archéologique et scientifique de Pau, T. IX, deuxième série.

7° *Bulletin* de la Société de numismatique, deuxième série, T. I, 1879.

8° *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Langres, T. II.

9° *Bulletin* de la Société historique et scientifique de l'Orléanais, T. VII, nr 106, troisième trimestre 1880.

10° *Journal des savants*, décembre 1880.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. de la Prairie communique à la Société un mémoire de M. Van der Haeyhen, sur le marquis de Bussy-Castelnau, né à Ancienville, canton de Villers-Cotterêts, lieutenant général des armées du roi, commandant en chef des forces de terre et de mer au-delà du cap de Bonne-Espérance, et qui obtint dans l'Inde des succès brillants malheureusement suivis de revers.

M. Van der Haeyhen s'attache à justifier notre compatriote, mal compris et mal jugé par un grand nombre d'historiens. Ce mémoire est confié à M. Michaux qui en rendra compte dans la prochaine séance.

M. De la Prairie dépose ensuite pour les archives de la Société des lettres patentes en date du 13 mai 1747, par lesquelles le roi Louis XV, pour récompenser les services qui lui ont été rendus par le sieur Louis-Antoine Varlet, lieutenant dans le bataillon des milices du Soissonnais, l'adjoint avec promesse de

Digitized by Google

survivance, à son père, prévôt général de la maréchaussée, pour le remplacer en cas d'absence ou de maladie.

M. le président entre à cette occasion dans quelques détails sur la famille Varlet dont plusieurs membres ont occupé des charges importantes à Soissons et qui paraissent avoir eu la commune de Presles-et-Boves pour résidence de campagne; il exprime en même temps le désir de voir la Société s'occuper de l'histoire des différentes familles de Soissons qui ont joué un rôle utile dans cette ville au XVIIIe siècle.

La séance est terminée par une lecture de M. Collet sur les armoiries de la ville de Soissons :

Digitized by Google

LES ARMOIRIES

DE LA

VILLE DE SOISSONS.

Un nouveau monument vient d'embellir Soissons. Ce monument, c'est la fontaine qui s'élève sur la Grand'Place, grâce à la générosité de Mme de Finfe (1). Et comme le fronton de l'hôtel de ville, la gare, le théâtre, la halle aux grains, les écoles de Saint-Waast ; comme aussi le réservoir de Saint Jean, avant le siège de 1870, la fontaine de Finfe nous montre les armes de la ville de Soissons.

Quelles sont ces armes ? Les monuments répondent : *d'azur* à une fleur de lis d'argent. Et divers ouvrages, notamment le *Dictionnaire géographique* de Girault de Saint Fargeau, le *Dictionnaire héraldique* de Grand'maison, l'*Armorial de Picardie* de Borel d'Hauterive, disent : de *gueules* à une fleur de lis d'argent ; M. Matton lui-même, dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, écrit : de *gueules* à une fleur de lis *d'or*.

Il y a donc là, entre les monuments et les livres, une contradiction manifeste, et cette contradiction,

(1) Par testament du 19 février 1876, Madame la comtesse de Finfe, née Decamps, a légué à la ville de Soissons une somme de 50,000 fr. pour la construction d'une fontaine. M. Etienne, architecte à Paris, a dressé les plans de cette fontaine et en a dirigé les travaux. La maçonnerie a été faite par des ouvriers soissonnais. La sculpture est due au ciseau d'ornemanistes de Paris. La statue et les autres bronzes sont l'œuvre de M. Blanchard, statuaire à Paris.

Digitized by Google

provient d'erreurs commises uniquement par les écrivains.

L'art héraldique est généralement négligé. L'histoire particulière du blason de certaines villes est même absolument inconnue ; et, après la contradiction à l'instant signalée, on est en droit de dire que cette histoire reste à connaître également en ce qui regarde Soissons Or, voici en quoi elle consiste pour ce pays. Elle n'est pas d'un haut intérêt ; mais, retracée à l'aide d'éléments authentiques, elle pourra du moins contribuer sûrement à empêcher de nouvelles erreurs de la part de ceux qui voudront citer les armes de Soissons.

Par lettres-patentes émanant de Henri III, ou de son successeur, Henri IV, il a été accordé à la ville de Soissons des armoiries qui se composaient d'un écusson à fond de gueules, au milieu duquel était dessinée une fleur de lis d'argent. Et, en même temps, il a été donné à la ville le droit de faire précéder ses magistrats municipaux, d'huissiers et pertuisaniers portant hallebarde et portant, en outre, tunique et livrée aux couleurs de l'écusson.

Deux siècles plus tard, ces lettres-patentes se trouvaient naturellement déposées aux achives de l'hôtel de ville, et l'on pouvait croire que quoique bien anciennes, elles subsisteraient encore longtemps ; mais, hélas ! le soir du 5 mars 1814, l'incendie que l'on ne connait que trop consumait tout à la fois l'hôtel et ce qu'il renfermait.

Une impression d'autant plus pénible se répandit alors en ville que l'on y souffrait de la présence d'un grand nombre de Russes vainqueurs. Et n'ayant plus de mairie, plus de documents authentiques, plus de titres précieux, plus d'état civil, tout le monde se sentait victime dans ce véritable désastre.

Digitized by Google

La municipalité essaya de remédier à la situation, en cherchant à se procurer çà et là, pour les faire copier, toutes les pièces ayant un intérêt communal ; mais le mal était absolument irréparable, et on ne put que le déplorer.

Il se produisit cependant bientôt, quant aux armes de la ville, une circonstance favorable ; aussi l'administration la mit-elle à profit. Le 26 septembre 1814, Louis XVIII rendit aux Tuileries une ordonnance portant que toutes les villes et communes de son royaume reprendraient les armoiries qui leur avaient été attribuées par les rois ses prédécesseurs, et en appliqueraient le sceau sur les actes de leur administration, « à la charge par elles de se pourvoir devant la commission du sceau pour les faire vérifier et obtenir le titre à ce nécessaire. »

A la date du 17 février 1815, le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons (M. Defourment) avisa le maire de cette ville (M. Desèvre) de l'ordonnance royale du 26 septembre 1814, en lui faisant savoir que les droits de sceau étaient fixés à cent francs et les droits de référendaires à trente francs. Il ajouta : « La ville de Soissons, ayant eu anciennement des armoiries, a le droit de les reprendre. Cependant elle ne peut le faire qu'après en avoir obtenu l'autorisation et les avoir fait vérifier ; jusque-là elle doit s'abstenir de s'en servir. »

Le maire répondit au sous-préfet, le 20 janvier, que déjà le conseil municipal lui avait témoigné le désir que la ville reprît ses anciennes armoiries, qu'il n'avait plus que le modèle de l'écusson, qu'il le priait de le transmettre à qui de droit. Et il lui demanda, par la même occasion, l'indication des couleurs de la livrée que le corps municipal serait en droit de faire porter à ses huissiers et valets de ville dans les cérémonies publiques.

Digitized by Google

Le 24 février de la même année, le conseil municipal, sans se préoccuper de ce dernier point, sur lequel, d'ailleurs, personne ne revint dans la suite, délibéra en ces termes : « Le conseil, considérant qu'il est de son devoir de demander, en faveur de la ville, le rétablissement de ses anciennes armoiries ; considérant que la dépense que nécessitera l'abstention des nouvelles lettres-patentes ne doit s'élever qu'à la somme de cent trente francs, arrête que ladite somme de cent trente francs sera portée au budget de 1815. »

Mais M. Defourment disparut de la sous-préfecture et fut remplacé par M. Delaage, puis par M. le comte de Noue, puis aussi par M. Denis de Senneville. M. Desèvre lui-même quitta la municipalité pendant les Cent-Jours, la reprit au mois de juillet 1815, se retira au mois de mai 1816, eut pour successeur par intérim M. Daras, premier adjoint, puis pour successeur en titre M. l'Escarbotte de Beaufort, propriétaire; et, par suite de tous ces changements, l'affaire des armoiries resta pendante durant plus de deux années.

Donc le 2 septembre 1818 seulement, M. de Senneville écrivit à M. de Beaufort qu'il avait transmis au préfet le 26 août précédent, la demande en autorisation de reprendre les anciennes armes. Il lui dit que la ville, soumise au droit de sceau et de référendaires, devrait ajouter à ces droits deux francs pour timbre et huit francs pour une boîte de fer blanc destinée à contenir les lettres-patentes. Et il l'invita à lui faire passer les cent quarante francs avec une délibération du conseil municipal et un dessin colorié des armoiries

Le maire donna satisfaction au sous-préfet le 9 septembre : il lui envoya, avec l'argent et la délibération demandés, « un dessin exact et colorié des

Digitized by Google

armoiries, » exécuté par M. Hoyer, alors professeur de l'école communale de dessin.

Le 15 octobre, le préfet de l'Aisne (M. le marquis de Nicolay) fit connaître au maire de Soissons, qui était toujours M. de Beaufort, qu'il avait sollicité, auprès de la commission du sceau, la permission nécessaire à la ville pour rentrer en possession de ses armoiries, que le référendaire en la chancellerie de France (M. Belliard, chevalier de Saint-Louis), chargé de suivre cette affaire, demandait maintenant vingt-deux francs pour droit d'enregistrement, et que cette somme devait être expédiée par le plus prochain courrier.

L'envoi eut lieu le 20 du même mois, et le référendaire écrivit au maire le 24 : « Le dessin porte de gueules à une fleur de lys d'argent. Avant de proposer votre demande, je vous prie d'avoir la bonté de me faire connaître si le conseil municipal consentirait à accepter cet écusson *avec une brisure*, supposé toutefois que la commission en reconnût l'ancienne possession ; car je dois vous prévenir que ces armoiries sont celles de la ville de Lille, telles qu'elle les a toujours possédées et que je lui ai fait reconnaître par de nouvelles-lettres patentes, au mois d'octobre 1816. »

Le 21 janvier suivant, c'est-à-dire après trois mois écoulés, le maire répondit à M. Belliard que l'administration se prononçait pour des armoiries sur fond d'azur, ce qui les distinguerait de celles de Lille.

Le référendaire annonça qu'il allait alors soumettre la demande de la ville à la commission. Il tint parole, et le 4 février, il apprit au maire que les lettres-patentes avaient été scellées la veille ; que la ville était autorisée à reprendre ses anciennes armoiries, mais avec champ d'azur. Et enfin, le 21 mai 1819,

Digitized by Google

il informa M. de Beaufort qu'il envoyait le diplôme par la diligence de Reims, dans une boîte enregistrée sous le numéro 15.

Comment donc sont libellées ces lettres-patentes ? Le voici textuellement d'après l'original parvenu à la ville, lequel, écrit de main de maître sur un parchemin, est illustré d'un dessin colorié des armoiries et est scellé d'un cachet royal, en cire verte qui est retenu au document par des cordonnets de soie :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et communes de notre royaume, un témoignage de notre affection et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées auxdites villes et communes, et dont elles sont l'emblême, nous avons, par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les villes, communes et corporations de notre royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet pardevant notre commission du sceau ; nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs ; et par notre autre ordonnance du 26 décembre suivant, nous avons divisé en trois classes lesdites villes, communes et corporations.

« En conséquence, le sieur de Beaufort, maire de la ville de Soissons, département de l'Aisne, autorisé a cet effet par délibération du conseil municipal du 24 février 1815, s'est retiré pardevant notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, lequel a fait vérifier, en sa présence, par notre commission du sceau, que le conseil muni-

Digitized by Google

cipal de ladite ville de Soissons a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant concession des armoiries suivantes : *D'azur, à une fleur de lys d'argent*, que nous avons spécialement attribuées à ladite ville, au lieu de ses anciennes armoiries, qui étaient : *de gueules à une fleur de lys d'argent*, et qui sont actuellement celles de notre bonne ville de Lille. Et, sur la présentation qui a été faite de l'avis de notre commission du sceau et des conclusions de notre commissaire faisant près d'elle fonctions de ministère public, nous avons, par ces présentes signées de notre main, autorisé et autorisons la ville de Soissons à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

« Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre cour royale d'Amiens de publier et enregistrer les présentes : car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer par nos ordres notre grand sceau, en présence de notre commission du sceau.

Donné à Paris le troisième jour de février de l'an de grâce mil huit cent dix neuf et de notre règne le vingt-quatrième.

« Signé : Louis »

« *Par le roi,*

« *Le garde des sceaux*
ministre secrétaire d'état au département de la Justice,

« *Signé* : *de Serre.*

« *Vu au sceau.*

« *Le garde des sceaux*
ministre secrétaire d'état au département de la Justice,

« *Signé : de Serre.*

Digitized by Google

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

« *Enregistré à la commission du sceau registre V, folio 112.*

« *Le secrétaire général du sceau,*

« *Signé : Cuvillier.* »

Charles X, qui succéda à Louis XVIII, n'eut jamais à porter son attention sur les armes de Soissons.

Mais Louis-Philippe n'était monté que depuis quelques jours sur le trône que le maire de cette ville, alors M. Géhier, soumettait au conseil municipal (1) la question de savoir s'il y avait lieu, en raison des circonstances politiques, de provoquer des changements dans les armoiries de la ville. Un membre plein de bon sens faisait observer que le nouveau roi conservant les armes de sa maison, la ville pouvait bien conserver les siennes. Aussitôt le conseil était unanimement d'avis que nos armoiries devaient être maintenues dans leur état. Et, pas plus que Charles X, Louis-Philippe n'eut à signer de lettres-patentes pour Soissons.

Vint la république, et elle n'eut rien à faire non plus à ce sujet.

Survint l'empire, et Napoléon III n'eut pas davantage à s'en occuper.

Maintenant la république est de retour, et le silence est gardé par elle sur ce point.

De sorte qu'à ce jour les armes authentiques de la ville de Soissons sont encore *d'azur à une fleur de lys d'argent*, c'est-à-dire absolument comme ci-après.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

(1) 16 août 1830

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Mars 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Journal des Savants* du mois de février.

2° *Académie royale de Belgique*, t. 46-49, *Annuaires* de la même Académie 1879 et 1880.

3° *Institution Smithsonnienne*, t. de 1878.

4° *La Thiérache* (Société historique de Vervins) t. 6.

5° *Bulletin* de la Société du Limousin, 2e série, t. 6.

6° *Société Havraise d'études diverses*, 1877 et 1878.

7° *Académie des Sciences de Marseille*, 1879-1880.

Digitized by Google

8° Société Linnéenne, *Bulletin* du 1er octobre 1879 au 1er août 1880, livraisons de 88e à 98e.

9° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de la Morinie 116e livraisons, t. 4, 1880.

10° Société Archéologique du Midi de la France, *Bulletin* du 6 avril au 30 août 1880.

CORRESPONDANCE

Lecture par M. le Président d'une lettre accompagnée de renseignements envoyés par M. Bouchel, instituteur à Presles-et-Boves, sur plusieurs familles du Soissonnais, notamment sur les familles Pioche, Boujot et Charpentier. La Société ne peut qu'encourager ces sortes de recherches historiques et la mise à profit des documents locaux toujours intéressants pour la région. Remercîments et encouragements à M. Bouchel.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion à la Sorbonne des délégués des Sociétés savantes pour le 27 avril 1881 et demandant la liste des Membres de ces Sociétés qui devront en faire partie.

MM. Joffroy, Laurent, Wolf et l'abbé Corneaux sont désignés pour représenter la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons à cette solennité scientifique.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Collet présente l'empreinte d'un grand sceau ayant appartenu à une maison religieuse et sur lequel est figurée la Vierge assise, tenant l'Enfant-Jésus.

Digitized by Google

Digitized by Google

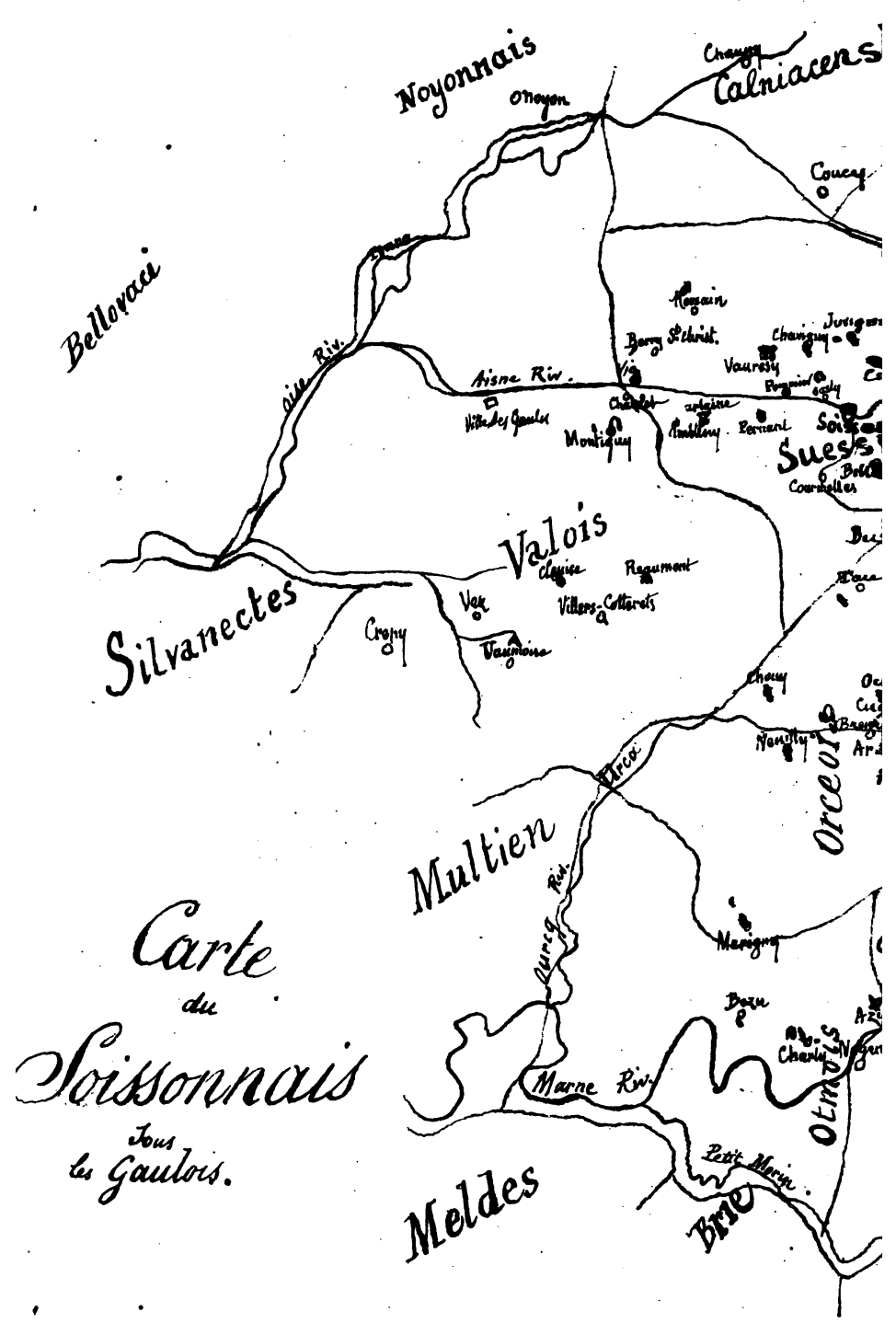

Digitized by Google

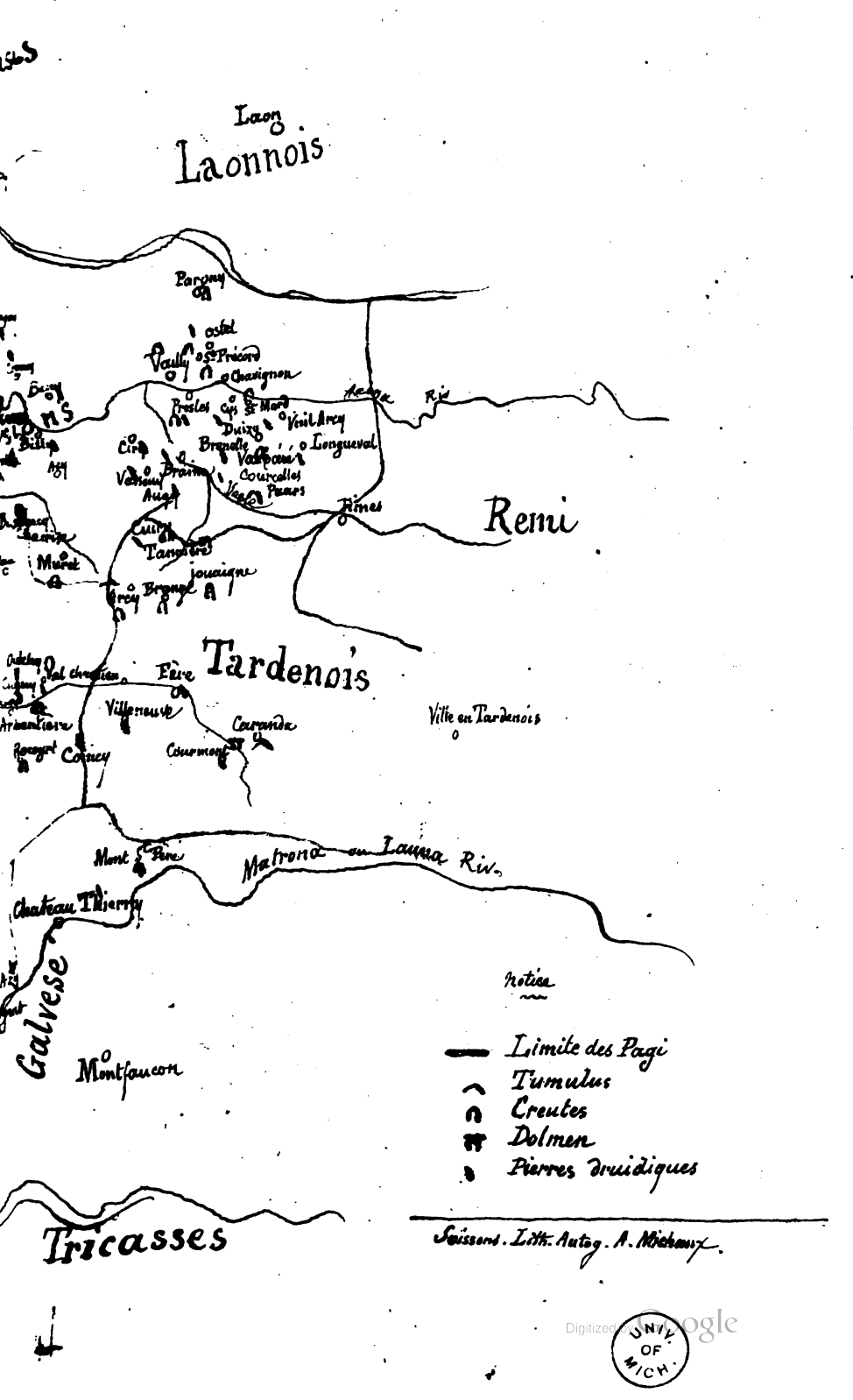

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

M. Michaux qui avait été chargé, à la séance précédente, d'un rapport sur un travail de M. Van der Hayen, relatif au marquis de Bussy-Castelnau et à ses compagnons dans l'Inde, en 1783, lit plusieurs passages de ce travail d'où il résulte, qu'avec peu de ressources et des moyens insuffisants, une armée trop faible et des alliés (les Cipayes), qui étaient plutôt un embarras qu'un secours, cet homme de guerre lutta courageusement et non sans gloire. M. Michaux, qui doit revenir sur cette sorte de biographie du marquis de Bussy, s'enquerrera du lieu de sa naissance qui n'est certainement pas Bucy-le-Long près Soissons, comme on a pu le croire.

M. Michaux a donné une nomenclature des pierres anté-historiques, druidiques ou autres qui sont l'objet de superstitions ou de légendes, dans l'arrondissement de Soissons. Il espère pouvoir étendre ses recherches en ce genre sur la surface de la cité celtique des Suessions et accompagner ce travail d'une carte où la situation de chaque monument serait indiquée :

LES MONUMENTS CELTIQUES DU SOISSONNAIS.

I.

L'importance qu'ont prises de nos jours les études préhistoriques nous engage à donner une liste, une nomenclature des monuments celtiques existant encore sur notre sol Ces monuments sont de plusieurs sortes :

D'abord les creuttes, crouttes ou boves, sortes de cavernes creusées dans le tuf, et qui étaient les refuges, les habitations des hommes primitifs,

Digitized by Google

Les tumuli ou tombelles, sépultures de nos premiers ancêtres, enfin les monolythes, les men-hirs, les dolmens, les grès énormes aux formes bizarres, épars ça et là, souvent révérés des populations, honorés d'une légende rapportée par la tradition et recueillie d'âge en âge à travers les siècles.

Notre liste sera bien incomplète sans doute, mais elle servira de premier jalon et d'autres la compléteront plus tard ; avec ses indications il est possible de dresser une carte du soissonnais, bien antérieure à la domination romaine.

Pour donner plus d'extension à cette carte, nous figurerons par un pointillé la limite des différents pagi dont se composait la civitas suessionum, et nous nous servirons pour la tracer des renseignements précieux contenus dans l'important travail de M. l'abbé Pécheur, de sorte que notre carte pourra être utile non seulement à notre nomenclature mais encore aux lecteurs du « mémoire sur la cité des Suessions, » de notre savant collègue.

La liste que nous donnons ne contient que le simple énoncé de la situation, attendu que la description plus ou moins étendue de tous ces restes antiques a été faite dans divers ouvrages, notamment dans le bulletin de la société archéologique, dans les annales du diocèse de Soissons, de M. l'abbé Pécheur (1er vol.) dans les antiquités et monuments du département de l'Aisne par M. Fleury etc.

Pour plus de clarté nous diviserons notre liste en 3 parties:

1° Les creuttes ou Boves.

2° Les tombelles et sépultures.

3° Les dolmen, pierres debout, mein-hir, etc.

Digitized by Google

Creuttes.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

Canton de Soissons.

Pasly. — Les belles creuttes, déjà décrites dans notre *bulletin*, et dont plusieurs sont d'une admirable conservation.

Canton de Braine.

Saint-Mard. — Jouaigne. — Tannieres. — Presles-et-Boves. — Vauxcéré. — Pargnan. — Glennes. — Chassemy.

Canton d'Oulchy.

Cugny-les-Crouttes. — Crouttes-sous-Muret. — Cuiry-Housse. — Breny. — Montgru-Saint-Hilaire. — Oulchy. — Bovettes de Launoy.

Canton de Vailly.

Saint-Pricord, près Vailly. — Boves de Chavonnes. — Vailly. — Bovettes à Soupir. — Bovettes à Pargny-Filain.

Canton de Vic-sur-Aisne.

Montigny-Lengrain.

Canton de Villers-Cotterêts.

L'hermitage Saint-Antoine, au milieu de la forêt entre Oigny et Faverolles.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY.

Canton de Charly.

Crouttes, près Charly. — Genevray, près Charly. — Commune de Bézu-le-Guéry.

Canton de Neuilly.

Moulin des Crouttes, à Chouy. — Troësne. — La Ferté-Milon. — Nanteuil-Vichel.

Canton de Fère-en-Tardenois.

Les Crouttes de Trugny. — Les Crouttes de Givray. — Wallée. — Val-Chrétien.

ARRONDISSEMENT DE LAON.

On en trouve beaucoup dans cet arrondissement. Nous citerons celles de:

Digitized by Google

Commin, Neuville, (canton de Craonne). — Mons-en-Laonnois. — Laon. — Bove de Braye, (Craonne). — Bovelle de Coucy. — Bovette de Fourdrain. — Paissy, Moulins, Geny, Martigny, Barbonval, Colligis, (Craonne). — Laniscourt, (Anizy). — Chérêt, Bruyères, Vorges, (Laon). — Berry-au-Bac.

II.

Les Sépultures, Tumuli, Nécropoles, etc.

Les Tumuli sont des Sépultures sur lesquels s'élève un petit monticule de terre.

Nous en signalerons dans les localités suivantes :

Ambleny. — La Tombelle du Mont-Aigu.

Barbonval. — Le Tombois.

Bitry. —

Tartiers. — Lieudit La Tombelle.

Perles. — Une Tombelle sur l'ancienne voie romaine de Soissons à Reims a été signalée par M. Prioux, mais n'existe pas.

Presles et-Boves. — Lieudit La Tombelle.

Villers-Cotterêts. — Le tumulus de la cave du Diable, dans la forêt de Retz.

Villers-Cotterêts. — Dans la forêt, on a trouvé des sépultures près du puits des Sarrasins.

Outre les tumuli, il y a encore les cimetières sans signes extérieurs, agglomérations de sépultures découvertes plus ou moins récemment, et dont quelques unes explorées avec soin, ont mis à jour des quantités d'objets, d'armes, bijoux, ustensiles des temps passés.

Arcy-Sainte Restitue. -- Le cimetière d'Arcy exploré par M. Frédéric Moreau, contenait 3150 sépultures.

Armentières. — 484 sépultures trouvées par le même.

Digitized by Google

Breny. — M. Frédéric Moreau a trouvé 1650 tombes.
Chassemy. — Les sépultures de la fosse Chapelu.
Montigny-Lengrain. —
Soissons. —
Vic-sur-Aisne. —
Treugny. — Les sépultures fouillées par M. Frédéric Moreau ont donné 100 tombes.
Fère en-Tardenois. — Les nombreuses découvertes faites à Caranda et à Sablonnière, par M. Frédéric Moreau sont aujourd'hui trop connues de tous, pour que nous entrions dans des détails.

III.

Pierres celtiques, dolmen, Monolithes, etc.

Cette partie de notre liste sera la plus étendue. Les Monuments mégalithiques sont encore assez nombreux dans notre pays.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

Acy. — La Pierre Trouée limitait les terroirs de Serches et d'Acy ; elle a été détruite au commencement du siècle.
Ambleny. — La Pierre Droite, près la rivière.
La Haute Borne, vers Cutry.
Cabaret cite encore une pierre druidique qui a été détruite.
Enfin, le dolmen qui mesure 9 mètres 50 cent. de longueur et 1 mètre 50 cent. de large.
Arcy-Sainte-Restitue. — Deux grès énormes au Mont Diou.
La Pierre Laye.
La Haute Borne, à Foufry.
Augy. — Les Trois Pierres.
Belleu. — Monolithe dans le parc.
Berry-Saint-Christophe. — La Pierre Sainte-Anne.

Digitized by Google

Billy. — La pierre qui tourne à minuit.

Le Chaos de Billy.

Braine. — La Pierre Ferrée.

Brenelle. — La Haute Borne, ou la Grosse Pierre.

Bucy-le-Long. — La Pierre de la Mariée.

Le jour d'une noce, la mariée glissait dessus assise sur son sabot.

Buzancy. — La Pierre sans pierre.

Chacrise. — Les deux pierres de Villeblain.

Chassemy. — La Pierre Henri.

La Pierre Huttieau.

Chavigny. — La Pierre à sel, qui servait à rendre la justice.

Ciry-Salsogne. — La Pierre aux flancs.

La Pierre Laurent.

Courcelles. — La Roche des Fées, près la ferme du Mont-Hussart.

Courmelles. — La Pierre Sourde.

Crouy. — La Pierrefite a 12 mètres de hauteur sur 6 de large. Composée de 4 à 5 bancs de calcaire.

Cuiry-Housse. — Le grès de la Butte de Housse.

Cys. — La Pierre Rochelaine, et non Rocheteau

Dhuizel. — La Chaire du Diable, grand grès plat sur lequel on rendait la justice; il a été réduit en pavés vers 1846.

Glennes. — La Borne Trouée, au Grouat dans le ravin, 2 chutes de bancs calcaires.

Taux. — Le grès de la butte de Taux.

Le dolmen, près des ruines de l'ancienne église, se compose d'un grès énorme de 7 mètres de long sur 5 de large, et 1 mètre 50 d'épaisseur, sous lequel une chambre de 4 mètres carrés sur 2 mètres 50 de haut.

Jouaignes. — La Borne Trouée présentait une ouverture assez grande pour passer la tête. C'était un grès long et plat qui existait encore il y a 50 ou 60 ans. On l'a détruit pour paver les routes.

Les 3 chaises ou la chaise aux 3 seigneurs.

La pierre la Hourde.

Juvigny. — La pierre de Juvigny, sur laquelle le seigneur faisait la distribution du sel.

Digitized by Google

Limé. — Les Hautes Bornes.

Le Pré et le Pont du Diable.

La Butte des Croix.

Longueval. — La Roche-Peut.

Morsain. — La Pierre Trouée.

Montigny-Lengrain. — Dolmen de 4 mètres de long sur 1 mètre 25.

Ostel. — La pierre d'Ostel a 20 mètres de hauteur, et 4 de diamètre à la base.

Oulchy-le-Château. — La Haute Borne; elle est détruite.

Paars. — La Pierre Beau-Gage.

Pernant. — La Pierre Laye.

Pommiers. — Pas de Saint-Martin.

Presles et Boves. — La Pierre Pouilleuse.

Sacy-Saint-Christophe. — La Pierre; on y rendait la justice.

Saint-Mard. — La Haute Borne.

La Roche d'Henroy ou roche du Hazoir sur Pontarcy.

Soissons. — Le grès de Soissons, était énorme et avait la forme d'une table, disent Cabaret et Rousseau Desfontaine. Il fut brisé vers 1789 et son volume était tel que l'on en fit 400 pavés. (Godelle).

Vauxrezis. — La Pierre Noble ou Nable, porte 2 mètres de long, 1 mètre 50 de large et 25 cent. d'épaisseur; on y tenait les plaids, et on y éxécutait les sentences.

La pierre Bordouin.

Vauxrezis. — Le dolmen de Vauxrezis appelé Pierre Laye se compose d'une large pierre plate posée sur 7 autres debout, deux au nord, deux au midi, deux au levant, et une seule au couchant. Le dessous forme une sorte de chambre d'environ 3 mètres de long sur deux de large. Le dolmen a été mutilé mais il est encore très remarquable.

Vic-sur-Aisne. — Dolmen de 4 mètres 30 de long sur 1 mètre 20 de large.

Vieil-Arcy. — La Borne Trouée.

La Chauspierre ou pierre aux souliers, ou chaussepierre.

Villers-Cotterêts. — Dans la forêt, la grotte, grès aux formes bizarres, debout, dans un vallon ouvert à l'Orient, près la route de Hautwison.

La Pierre Clouise, près Haramont. Grès énorme incliné; on y fait une fête le 1er dimanche de mars.

Digitized by Google

La Grosse Pierre.
Le Grès de la roche, près le chemin de Dampleux.
Le Pas de Saint-Antoine.
Les Grès de la Fontaine Saint-Martin.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-TIERRY.

Azy-Bonneil. — Le Grès d'Azy a 1 mètre 30 de long, 1 mètre de large et 60 centimètres d'épaisseur.

Caranda. — Dolmen.

Coincy. — La Hottée du Diable.

Courmont. — Pierre portant l'empreinte d'une patte d'ours

Crouttes près Charly. — Les belles diseuses de la Haute-Bonde.

Fère. — Le Grès qui va boire.

Marigny en Orxois. — La Grosse Pierre.

Montfaucon. —

Mont-Saint-Père. La pierre qui bavarde, sur la butte de Braye.

Neuilly-Saint-Front. — La pierre de l'hermitage ou de Saint-Front, est un grès de forme à peu près cylindrique, d'environ 1 mètre 50 de diamètre, dont la face supérieure contient deux sillons. Les jeunes époux, à genoux, devaient boire le vin versé dans les sillons.

Rocourt. — Le Grès de la Grenouille.

Villeneuve-sur-Fère. — Le Pas Saint-Georges. 4 mètres de large, et 60 centimètres de hauteur ; sur le milieu, le pas d'un homme avec les doigts.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président DE LA PRAIRIE.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 4 Avril 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Mémoires des antiquaires de Picardie*, t. 9, histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Riquier.

2° *Bulletin* de la société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) 22e année, numéro de janvier 1881.

3° *Bulletin* de la société des antiquaires de Picardie, 1880, numéro 4.

4° *Bulletin* de l'Académie du Var, nouvelle série, t. 9, 1870-1880, juillet, octobre et novembre.

Digitized by Google

5° *Revue des travaux scientifiques*, janvier et février 1881.

6° *Mémoires de la société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, t. 11, première partie.

7° *Société belge de géographie*, bulletin, 4e année, numéro 5, septembre-octobre 1880.

8° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, classe des lettres, a. 19, 1879-1880, et classe des sciences, a. 24, 1879-1880.

9° *Journal des savants*, mars.

CORRESPONDANCE.

Lecture d'une lettre de M. l'abbé Léger, curé de Dammard, en réponse à une demande de renseignements sur l'inscription d'une cloche que lui avait adressé M. le Président.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. l'abbé Corneaux informe la Société qu'une découverte de sépultures a eu lieu récemment à Corcy, au-dessus de l'église de la grange de Notre-Dame de Soissons, et qu'on a trouvé dans ces fouilles une médaille, et de plus un silex en forme de lance à Javages. On attend de plus amples renseignements.

M. le président lit des passages d'un mémoire envoyé par M. Bouchel, instituteur à Presles-les-Boves sur des caves importantes de ce village, dont il a livré le plan. Plusieurs membres citent, dans diverses localités soissonnaises, des caves du même genre destinées à recevoir les produits des vignobles qui couvraient les collines de notre pays, où, non-

Digitized by Google

seulement les communautés et les abbayes voisines, mais même celles de la Flandre avaient de nombreux vendangeoirs.

M. Piette donne lecture d'un travail provoqué par la lecture d'un article du *Journal des Savants* :

Antiquités Romaines trouvées à Soissons sous Henri II. Nom ancien donné à la Marne dans un poëme latin du XIIe siècle.

Il arrive assez souvent qu'en parcourant des livres dont le sujet semble complètement étranger aux hommes et aux choses de notre pays, on rencontre un document inattendu, peu connu ou même complètement ignoré, qui se rattache à son histoire, d'une manière plus ou moins directe, si on n'en prend pas note immédiatement le renseignement s'oublie et se perd pour ceux qui auraient pu s'en servir ; tandis qu'une simple note, une analyse, un court résumé lu dans nos séances et inscrit dans nos *Bulletins* peut en assurer la conservation et à un moment donné, fournir une indication précieuse à ceux d'entre nous qui s'occupent de notre histoire locale, c'est dans ce but que j'ai relevé deux faits que je vous demande la permission de vous signaler, dans l'espérance que vous ne les trouverez pas tout à fait dénués d'intérêt.

Voici le premier qui concerne Soissons et que j'extrais du *Journal des Savants*, numéro du mois de septembre 1881, dans lequel M. Adrien de Longperier dont la science et les lettres regrettent la perte ré-

Digitized by Google

cente, a rendu compte d'un livre fort intéressant du à la plume de M. Ariodente Fabretti, membre de l'Académie royale des Sciences et professeur d'Archéologie, auteur de beaucoup d'ouvrages devenus classiques en Italie.

Ce livre a pour titre : *Della antica citta d'Industria detta prima Bodincomago e de suoi monumenti.* La ville d'Industria qui porta d'abord le nom de Bodincomagus, qu'elle échangea plus tard contre celui qu'elle dut très probablement à la grande et habile industrie de ses habitants, est aujourd'hui représentée par la petite ville de Monteu-da-pô, située sur la rive méridionale du Pô, fleuve que Polybe, désigne sous le nom de Bodincos, et que deux cents ans plus tard, Métrodore de Sepsis, un autre Grec, nous dit être appelé Bodincus par les Ligures.

Cette bourgade de Monteu da-pô est en quelque sorte l'Herculanum du Piémont, on y a découvert un forum, un théatre, des thermes, des aqueducs, des tombeaux et surtout une quantité prodigieuse de bronzes de toutes formes d'une exécution des plus remarquables, tels que statuettes, trépieds, candélabres, lampes, mascarons, romaines, enseignes militaires, harnais de chevaux, clefs, patères, broches, boucles, anneaux, enfin une infinité d'autres objets, destinés très probablement à l'ornementation artistique de meubles et d'ustensiles.

Après avoir signalé toutes ces œuvres d'art qui enrichissent aujourd'hui le Musée de Turin, M. de Longperier avait bien voulu faire connaître leur emploi primitif, mais il y avait là des difficultés qui ont dû le forcer de renoncer à son projet, on serait tenté en désespoir de cause, nous dit-il, d'en revenir au système commode d'un curieux du XVIe siècle qui donnait le nom de Médaillons, « aux statuettes de Bronze tirées de terre, au lieu de la ville de Soissons, ou

Digitized by Google

Henry, IIe. du nom, roy de France, fit de son vivant, faire quelques fortifications »

Dans une note placée au bas de la page M. de Longperier nous apprend que le curieux, en question, est un sieur Antoine le Pois qui a publié à Paris en 1579 un volume in-4°, intitulé discours sur les médailles et gravures antiques, dont les pages 145 à 148 s'appliquant à des découvertes antiques faites à Soissons. Les Archéologues de Soissons, ajoute-t-il, ne paraissent pas avoir attaché grande importance à cette trouvaille signalée par leur prédécesseur.

Les Soissonnais méritent-ils bien les reproches que semble leur adresser M. de Longperier? Ils ont pu, sans doute, ignorer l'existence d'un livre inconnu, perdu dans les profondeurs des collections bibliographiques de Paris et que le hasard seul a placé peut-être entre les mains du savant archéologue, mais à coup sûr, ils ne sont pas restés indifférents aux découvertes antiques faites chez eux sous le règne de Henri II, vers le milieu du XVIe siècle. C'était le moment où la ville de Soissons renversait en partie ses vieilles murailles flanquées de tours crénelées pour les remplacer par un front bastionné dont chaque face pouvait se prêter un appui réciproque, nouveau système de fortifications importé d'Italie par nos ingénieurs, à la suite des campagnes de François Ier C'est alors que le monastère de Saint-Jean fut compris dans l'enceinte de la ville et que du côté du nord la défense fut portée plus avant vers la plaine de Saint-Crépin.

Ces grands travaux mirent à jour de nombreux débris des temps gallo-romains, particulièrement sur ce dernier point. La pioche des ouvriers y fit sortir de terre une statue en marbre, des statuettes et des objets d'art en bronze, des fragments de colonnes, des peintures, des mosaïques, des vases et surtout une

Digitized by Google

quantité considérable de médailles qu'un écrivain contemporain, J. Berlette, a recueillies en partie et dont il nous a laissé le souvenir, dans ses mémoires manuscrits. Après lui Cabaret et Brayer en ont parlé aussi dans les travaux restés manuscrits qu'ils nous ont laissés sur Soissons. Nous en trouvons également la mention dans les historiens de Soissons, Dormay, t. II, page 450, dans Leroux, t. Ier page 90, et Martin et Jacob, t. II page 399. Enfin notre honorable président, M. de la Prairie, a résumé ces découvertes dans deux mémoires insérés dans notre *Bulletin*, l'un sur le château d'Albâtre, l'autre sur les fortifications de la ville. Il est donc très probable que les trois ou quatre pages consacrées aux antiquités de Soissons, dans le discours d'Antoine Lepois sur les médailles et gravures antiques, ne nous apportera pas grande lumière; néanmoins, tout en regrettant que M. de Longperier ne nous ait pas fait connaître la bibliothèque qui renferme le livre de Lepois, nous devons lui savoir gré de nous avoir mis sur la voie de sa découverte et nous pouvons espérer qu'un jour, un de nos collègues sera assez curieux pour s'occuper de cette recherche et qu'il nous communiquera un document qui peut ajouter quelques lignes à l'histoire de nos antiquités locales.

La seconde communication dont j'ai cru vous entretenir s'applique à un nom peu connu porté fort anciennement par la rivière de Marne qui arrose la partie méridionale de notre département. Cette dénomination qui est celle de *Launa* ne se rencontre guère que dans un poëme latin du à la plume d'un religieux du XIIe siècle, auquel les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont consacré un assez long article (tome XVII, pages 36 et 70) et M. Ludovic Lalanne en a pris le texte d'un mémoire inséré à la page 169 du tome Ier de la bibliothèque de l'école des Chartes.

Voici le résumé de ce mémoire :

Digitized by Google

Un chanoine de Saint-Marcel, Gilles de Paris, né en 1162, a composé, avant l'année 1200, un poëme latin en douze chants, intitulé *Karolinus*. Cet ouvrage d'environ 2500 vers est dédié au jeune Louis, fils de Philippe-Auguste, c'est un long panégyrique de Charlemagne que le poète présente sans cesse pour modèle à l'enfant royal. L'œuvre de Gilles de Paris ne présente rien de bien neuf, il se borne en général à versifier les chroniqueurs du IXe siècle et surtout Eginard qu'il suit pas à pas. Seulement il insère de temps en temps des disgressions historiques et géographiques qui ne sont pas sans intérêt, dans l'une d'elles où il donne la description de la Gaule sous les prédécesseurs de Charlemagne on trouve le vers suivant:

Neustria cui quondam ponebat Launia fines.

Le manuscrit qui est du commencement du XIIIe siècle est accompagné de gloses très courtes écrites à la même époque que le texte et destinées à éclaircir les phrases et les allusions parfois un peu obscures de l'auteur. Or, à l'occasion du mot *Launia,* une de ces gloses écrites en marge est ainsi conçue: *Launia fluvius qui et materna dicitur*. Materna ou Matrona désigne comme on sait, la Marne. Cette rivière avait donc eu jadis un autre nom, qui au XIIe siècle, était hors d'usage, puisqu'on jugeait nécessaire de l'expliquer par une note. Aucun auteur ancien ne mentionne cette dénomination que M. Ludovic Lalanne a vainement cherchée dans A. de Valois, Baudran, Danville, D. Bouquet et M. de Walkenaer. Nul doute pourtant qu'elle ne s'applique à la Marne, car cette rivière, comme le dit le poète servit momentanément de frontière à la Neustrie dont les limites ont toujours été incertaines.

Maintenant à quelle époque peut-on faire remonter

Digitized by Google

l'origine de la dénomination *Launia?* se demande M. Lalanne. Les auteurs du IVe et du Ve siècle, à commencer par Ammien Marcelin, appellent les peuples qui habitent les bords de la Marne *Catelauni* ou *Catalauni*, noms qui renferment évidemment la même racine que Launia. Catalauni est un nom celtique donc Launia appartient à la même langue, de plus, les mots *Laune, Launo* dont le dernier encore usité en Provence et qui offrent tous deux l'analogie la plus frappante avec Launia, ayant été en usage en France, pendant le moyen-âge, avec le sens fort vague de cours d'eau, rivière, il est probable que Launia avait la même signification et que ce mot fut employé simultanément avec Matrona ou Materna pour désigner la Marne, de même que la Saône, s'appela à la fois *Arar* et *Saucania*, l'Allier *Elaver* et *Aliger*, etc.

M. Lalanne termine son travail par l'observation suivante : Sans vouloir faire la moindre allusion à la preposition grecque xata, il est fort possible que Catalauni, signifie quelque chose comme habitant près de la rivière.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIEME SÉANCE

Lundi 2 mai 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Ephémérides* du département par M. Alexandre Michaux.

2° *Recueil* de la commission des arts et monuments, historiques de la Charente inférieure et société d'archéologie de Saintes, 2e série, t. 1. 1re livraison inclusivement.

3° *Recueil* des actes, archives et mémoires de la Commission des arts et de la même société, t. 3, et 4.

4° *Bulletin* de la société de l'histoire de Paris et

Digitized by Google

de l'Ile de France, 7e année, 6e lilraison, novembre décembre 1880. 8e année, 1re livraison, janvier-février 1881.

5° La *table de bronze* d'Aljustrel, étude sur l'administration des mines au 1er siècle, par Jacques Flach (rapport par M. Louis Lucas, 1881.)

6° *Revue* des travaux scientifiques, mars 1881

7° Société archéologique de Bordeaux, t. 6, 2e fascicule, juillet-octobre et décembre 1879.

8° Du *catéchumenat*, par l'abbé Corblet.

9° L'immersion et l'infusion baptismale par le même, 1880.

10° *Annales* de la société malacologique de Belgique, t. 12 et 13.

11° *Bulletin* de la commission des antiquités de la Seine inférieure, t. 5, 1re livraison.

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. l'inspecteur d'Académie propose un échange de publications avec l'Union géographique du Nord de la France (section de Laon). Adopté.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. De La Prairie donne lecture, dans les procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (1879, p. 38), du passage d'une Notice sur les anciens reliquaires de la cathédrale de Rouen où il est fait mention de *souliers* de la Sainte-Vierge lesquels auraient été donnés à cette église avant le xve siècle et furent l'objet d'une grande vénération.

Digitized by Google

Il rappelle à cette occasion combien a été célèbre autrefois le *Saint soulier* de la Sainte-Vierge à Notre-Dame de Soissons.

M. l'abbé Pécheur dit que cette relique n'est pas perdue. Elle était passée avec un grand nombre d'autres, à la révolution, entre les mains de l'abbé Férand, curé de Crouy, ordonné et installé par l'évêque Marolles. Un autre curé de cette paroisse, en la quittant, l'avait emportée et finalement, après avoir passé par d'autres mains, elle a été déposée à Notre-Dame-de-Liesse.

M. De La Prairie lit également dans les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie (t. 16, 1878-1879) un extrait d'un travail étendu sur les *Communautés d'arts et métiers* de Saint-Omer, relatifs à celle des cordonniers et savetiers, ayant pour patrons St-Crépin et St-Crépinien de Soissons. Comme toutes les autres, celle-ci avait sa chapelle particulière ; elle était ornée d'un curieux tableau du xve siècle qui existe encore dans un musée particulier. Il est peint sur chêne avec fond d'or et divisé en cinq compartiments. Le sujet principal représente J. C. en croix, la Vierge, Saint-Jean, les trois Maries, tous nimbés, à à ses pieds, et le centurion de la bouche duquel sortent ces paroles : *Vere filius Dei erat iste.* Les autres rappellent l'arrestation des deux saints et les diverses circonstances si connues de leur martyre.

M. l'abbé Pécheur, après un échange d'observations sur ce sujet, et notamment sur les reliques de St-Crépin, rappelle que celles-ci avaient été aussi conservées par le même curé de Crouy et qu'on en avait

Digitized by Google

extrait la plus grande partie pour la cathédrale où elles furent réintégrées par M. Leblanc de Beaulieu, premier évêque de Soissons depuis le concordat,

M. le Président dépose sur le bureau, au nom de M. l'abbé Dupuy, Membre titulaire, un curieux volume probablement unique, ou au moins rarissime, intitulé : *Œuvres satiriques contre les femmes* et l examen de cet ouvrage est confié à M. Fossé d'Arcosse qui en rendra compte à une prochaine séance.

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'un extrait de ses *Annales du diocèse*, comprenant l'histoire romanesque et pourtant véridique, de Henri de Savreux, religieux de Saint-Jean-des-Vignes, homme pieux mais... ardent ligueur et intrépide défenseur du château de Pierrefonds pour le roi d'Espagne ; enfin fondateur à Madrid de l'hospice de Saint-Louis des Français dont M. l'abbé Dupuy vient d'être nommé supérieur et curé.

M. Wolf donne communication d'une inscription remarquée par lui et par M. Delorme dans une ferme du quartier Saint-Lazare. Elle a été trouvée en labourant, en 1872, lieudit le *Cimetière Saint-Lazare*, champ de sépulture de la maladrerie et hôpital de ce nom.

Il s'exprime ainsi :

« En procédant dernièrement à un inventaire après décès de M. Cluet, en compagnie de Me Delorme, notaire à Soissons, l'un de nos collègues, au lieudit le Petit Belleu, nous avons découvert dans une propriété sise au bord de la route de Fère-en-Tardenois un fragment assez important de pierre tombale.

Ce fragment placé dans la cour sous le tuyau d'une pompe, mesure 0 m. 70 centimètres de largeur sur 0 m. 60 centimètres de longueur. Il est en pierre

Digitized by Google

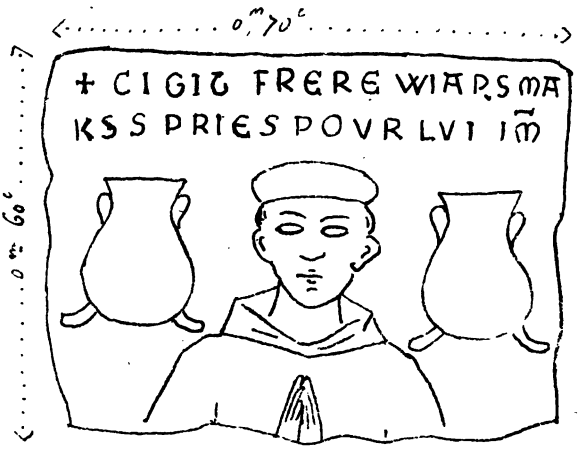

Digitized by Google

Digitized by Google

dure. L'inscription, le buste des religieux et les deux vases de chaque côté de la tête sont encore très apparents.

Un croquis d'une grande exactitude est joint à la présente note.

Il résulte des renseignements que nous avons pu recueillir sur les lieux que cette pierre tombale a été trouvée vers 1872 en labourant un champ, à peu de profondeur, au lieudit le *Cimetière Saint-Lazare*.

Dans son histoire de Soissons, M. Leroux parle de l'hôpital Saint-Lazare qui avait été établi à quelques centaines de pas au-delà du faubourg de Crise, à gauche du chemin qui conduit à Belleu.

Il y a donc tout lieu de supposer que cette pierre tombale recouvrait la sépulture d'un des nombreux religieux qui s'étaient consacrés à la guérison de la lèpre. L'hôpital Saint-Lazare était une maladrerie dont les propriétés revinrent à l'Hôtel-Dieu de Soissons à la fin du 17e siècle.

Ce fragment de pierre quoiqu'incomplet offre un certain intérêt au point de vue local. Des démarches ont été faites par Me Delorme pour obtenir qu'il fût déposé au musée de Soissons, et tout porte à croire qu'elles aboutiront au résultat désiré.

MM. Wolf et Corneaux invités à rendre compte des séances de la Sorbonne auxquelles ils ont assisté comme délégués de la Société, feront leur rapport à une prochaine séance.

M. Paul Laurent prenant la parole, dit que M. Turquet, Secrétaire d'Etat, dans la visite qu'il a faite le 19 avril, à l'occasion de l'inauguration de la fontaine de la Grand'Place, à Saint-Médard et à Saint-Jean s'est vivement intéressé à la conservation des ruines de ces deux monastères, et a donné l'assurance que des subventions viendraient sauvegarder les cryptes de

Digitized by Google

Saint-Médard. et le reste des cloîtres de Saint-Jean.

La Société remercie M. Paul Laurent de sa communication et ne peut que désirer la réalisation des espérances données par M. le Secrétaire d'Etat.

M. le Président lit une note sur le village de Courcelles envoyée par M. Bouchel, Instituteur à Presles, on y a remarqué la descriptien d'un lutrin en bois sculpté du XVIIe siècle et une inscription du XVe siècle.

Il est supporté par trois pieds présentant des griffes, au milieu de l'intervalle qui les sépare, sont gravés, dans des cartouches, les noms des trois vertus théologales : *fides*, *spes*, *chas*. Trois courbes grâcieuses ornées de fleurons finement découpés réunissent les pieds en un fût triangulaire couronné de trois têtes placées aux angles et enveloppées d'ailes. On distingue très bien celle d'un homme, celle d'un lion et celle d'un bœuf ou d'un veau. Ces trois têtes supportent la boule du monde, qui elle-même est surmontée d'un aigle aux ailes déployées.

Ce sont évidemment les attributs de quatre évangélistes.

L'inscription incomplète est ainsi conçue :

Cy gist noble home Loys d'Aultry en son vivat conseillier et maistre d'ostel ordinaire du roy, Seigneur de Courcelles, de Mannieux, Boufignoreux (un mot), Verges et de Vernenil, lequel trepassa l'an M. V^c et quatorze (1514), le second jour de julet et auprès de luy gist Lucette d'Aultry, fille dudit Seigneur.

Ledit S. et damoiselle Margueritte de Veaussé sa feme ont fondé ung libera avecqs ung de profundis..... le curé ou son vicaire fera processio en lesglize parochiale de Courcelles..... de profundis..... on retournera à la chapelle.

Ce seigneur de Courcelles est le même qui figure

Digitized by Google

sous le nom de Louis d'*Aultry*, dans les Annales du diocèse par M. l'abbé Pécheur, tome IV, page 164, au sujet d'une transaction qu'il a faite le 8 janvier 1808 avec Michel d'Arzillemont, commandeur de Maupas sur des rentes et droits concernant la ferme du Mont-Hussart.

M. le Président met en discussion les localités qui seront l'objet de l'excursion annuelle du mois de juin. Il est décidé que l'on visitera de nouveau Pierrefonds, Saint-Pierre-en-Châtre et Saint-Jean-au-Bois.

La Société, avant de se séparer, paie un tribut de regrets à la mémoire de M. Louis-Ange Vuaflard, chevalier de la Légion d'honneur, l'un de ses membres titulaires, décédé à Paris le 14 avril 1881 dans sa 82e année. M. Vuaflart, malgré son grand âge, aimait à assister quelquefois à ses séances et faisait presque toujours partie des excursions annuelles. Il avait contribué à ses travaux par des recherches sur la commanderie templière du Monthussart (canton de Braine) et sur l'institution des foires de Soissons.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE

Mardi 7 Juin 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* de la Société d'agriculture sciences et arts de Poligny (Jura) 22e année, nos 2 et 3, 1881.

2° Société des antiquaires de la Morinie, *Bulletin historique*, 38e année, nouvelle série, 117e livraison, Janvier-Mars 1881.

3° Société industrielle de Saint-Quentin no 26 février 1881.

4° *Revue des sociétés savantes*, 7e série, t. 3, 2e livraison.

Digitized by Google

5° *Revue des travaux scientifiques*, avril et mai 1881.

6° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. 19, 27e de la collection ; années 1879 et 1880, 3e fascicule (1881).

7° *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, t. 6, 2e livraison.

8° *Journal des savants*, 7 mai 1881.

9° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1881, 34e vol., 3e de la 3e série.

10° *Bulletin* de la Société archéologique historique de l'Orléanais, t. 7, n° 107, 4e trimestre de 1880.

11° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 8e année, 2e livraison mars-avril 1881.

12° Le *moniteur de la numismatique et de la sigillographie* 2e année, 2e livraison, avril-mai 1881.

13° *Le maréchal d'Humière et le gouvernement de Compiègne* (1648-1694) par M. R. de Magnienville, ouvrage publié sous les auspices de la Société historique de Compiègne.

14° *Origines et développements de l'art théatral dans la province ecclésiastique de Reims*, par E. Fleury (Laon 1881)

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. de Marcy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, accompagnant l'envoi de l'ouvrage de M. de Magnienville.

Lettre de M. Desjardins, curé-doyen de Vailly, relative à la translation des restes de l'abbé Manesse dans le nouveau cimetière de Soupir. La compagnie exprime le regret de ne pouvoir prendre part à cette

Digitized by Google

cérémonie et rendre un nouvel hommage à la mémoire du savant naturaliste, dont elle a publié la biographie.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Parmi les ouvrages offerts, l'attention se porte surtout sur les *origines et les développements de l'art théâtral*, par M E. Fleury, membre titulaire. M. Michaux, sur la demande de la Société, se charge de l'examen de cet ouvrage. On remarque aussi celui de M. de Magnienville, le *Maréchal d'Humières* et le gouvernement de Compiègne.

M. le Président informe la compagnie que la Société historique de Compiègne se propose de réaliser bientôt le projet qu'elle a formé de visiter les monuments de Soissons. On s'occupe sur-le-champ des moyens à prendre pour cimenter de nouveau, à cette occasion, les rapports de confraternité qui unissent déjà les deux Sociétés et que l'ouverture du chemin de fer de Soissons à Compiègne ne pourra que favoriser. Toutes deux travaillant souvent sur le même fond historique, l'antique Cité des suessions ; elles trouveront là le motif d'une noble et cordiale émulation.

Ayant entendu employer indistinctement dans le procès-verbal de la dernière séance, les mots *monastère et abbaye*, un membre demande s'il y a entre eux quelque différence. Après une courte discussion on a recours au maître en ce genre : Le Dictionnaire de Littré, et voici ce qu'on y a trouvé : *Abbaye*, monastère d'hommes ou de femmes, dirigé par un abbé ou une abbesse : *Monastère*, abbaye gouvernée par un abbé ou une abbesse, d'où l'on conclut que pour éviter des répétitions on peut se servir de l'une ou de l'autre

Digitized by Google

de ces expressions qui reviennent si souvent sous la plume de l'écrivain.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Juillet 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin des travaux de la Société musithienne du Valais*, année 1870, 9e fascicule.

2° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 65 vol. années 1878 et 1879, n° 1 et 2.

3° *Bulletin* de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, 3e série, t. 1, 11 vol. de la collection, 1e fascicule (1881.

4° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. 40, 15e de la 8e série, 2e partie 1. (1881).

Digitized by Google

5° *Société royale de malacologie de Belgique*, procès-verbal de la séance du 2 avril 1881 et celui de la séance du 7 mai suivant.

6° *Revue des travaux scientifiques*, Juin 1881.

7° *Mémoire de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. 9.

8° *Etude biographique sur l'abbé Houllier*, auteur de l'Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons, avec notices sur l'abbé Gravier, curé de Jaulzy, et l'abbé Hinaux curé de Bucy-le-long et des Blancs-manteaux à Paris, par l'abbé Pécheur.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Michaux dépose sur le bureau le dessin d'un sceau de Conon de Petrafonte, comte de Soissons dont il doit la communication à M. Dulac, membre de la Société historique de Compiègne. Il porte cette légende, *Conon de Petrafonte*, et est attaché à une charte conservée aux archives de la Somme, fonds de Prémontré, n° 1172. Conon signe cette pièce qui est une confirmation des biens de l'abbaye avec Yves de Nesles son oncle.

M. Collet annonce, d'après l *Officiel*, qu'une somme de trente mille francs a été portée au budget de 1882 par la Chambre des députés pour la conservation des monuments mégalitiques (séance du 29 juin 1881) et que les cathédrales ont été rattachées au service des monuments historiques.

M. Michaux dépose son rapport sur l'ouvrage de M. Fleury des *origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*.

Tous les membres présents échangent leurs diverses

Digitized by Google

impressions sur la visite faite aux monuments de Soissons par la Société historique de Compiègne.

L'un d'eux, M Michaux, rendra compte de cette visite dans la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIEME SÉANCE

Lundi 1er août 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Instruments en pierres à l'époque des métaux*, par le baron de Baye.

2° *Mémoires et documents*, publiés par la société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome 19.

3° *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, tome 17, 1880.

4° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 118e livraison.

5° *Romania*, recueil trimestriel de Paul Meyer et Gaston Paris.

Digitized by Google

6° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* 1° année, 5e livraison, Mai-Juin 1881.

7° *Revue des travaux scientifiques*, Juillet 1881.

8° *Bulletin de la Societé historique de Langres*, tome 2, juillet 1881.

9° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, tome 3, n° 2, 1881.

10° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1881, n° 1

11° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nov. 1880 et 15 mars 1881.

12° Lettre from the secretary of the smithsomian institution 1880.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre des Beaux-Arts, en date du 11 juillet 1881, demandant des renseignements historiques sur les sociétés savantes.

Il sera répondu à M. le ministre par l'envoi d'un travail de M. Piette, vice-président de la Société de Soissons, travail publié en 1875 et faisant connaître que la fondation de cette Société remonte à 1847, qu'on peut la considérer comme étant la petite-fille de l'ancienne Académie royale qui s'organisa à Soissons quelque temps après l'institution de l'Académie française, et que, depuis sa création, la Société archéologique de Soissons a publié trente volumes in-8°, tous remplis d'articles, de mémoires et notices sur les hommes et les choses du pays,

Digitized by Google

M. le Président présente deux haches, l'une de silex gris, l'autre de silex rougeâtre. Ces haches, provenant de la Guadeloupe, sont d'une forme admirable, d'une conservation parfaite, et n'ont pas leurs pareilles en France.

Un membre présente une belle tête de buffle sauvage que M. Poteaux, interprète du gouvernement français à Saïgon, en ce moment en villégiature à Chacrise, a recueillie en Cochinchine et vient de faire déposer au musée de la ville.

Un autre objet intéressant va prendre place au même musée. Grâce à l'intervention de M. Fossé d'Arcosse père, une pierre tombale d'un chanoine de l'ancienne collégiale de St-Pierre-au-Parvis, est accordée à la ville. Cette pierre est du moyen-âge. Elle porte une inscription latine très difficile à déchiffrer, mais que M Fossé d'Arcosse a cependant pu lire en grande partie et a traduite ainsi :

Homme né à Reims,
Repose en terre ici.
Nommé Resnier.
Il fut un vrai sectateur de la foi.

. . . . . .
. . . . . .

Délivrez, par l'intercession de Saint-Pierre, Celui-ci,
ô mon Dieu, des sombres demeures.

M. Michaux lit le compte rendu de la visite qui nous a été faite par nos collègues de Compiègne.

Digitized by Google

VISITE DE LA VILLE DE SOISSONS

Par la societé historique de Compiègne

La société historique de Compiègne, a enfin accompli le jeudi 23 juin la promesse qu'elle avait faite à celle de Soissons de visiter notre antique cité qui par son histoire et ses monuments se rattache à tout le passé de la France.

Partie de Compiègne par le train de 9 heures 35, elle arrivait à Soissons vers 10 heures et demie, une délégation de notre société qui l'attendait à la gare, la conduisit à l'hôtel de ville où tout le monde se trouva réuni dans le grand salon que la municipalité avait mis à notre disposition.

Après les présentations et les compliments, M. l'abbé Pécheur, secrétaire a lu une lettre de M. Choron, député, maire de la ville et notre collègue, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion ; elle est ainsi conçue ;

Paris le 22 Juin 1881.

Monsieur le Président et chers collègues,

J'ai reçu la lettre, par laquelle, en m'annonçant la visite pour demain à Soissons, de la Société Archéologique de Compiègne, vous m'invitez à me joindre à vous et à nos autres collègues, pour lui faire le meilleur accueil.

Je n'aurais pas manqué de répondre à votre appel et je l'aurais fait bien volontiers.

Digitized by Google

Mais nous avons séance demain à la Chambre, et il ne m'est pas possible de m'absenter. Je ne puis que m'associer de cœur à la réunion des deux Sociétés et au seutiment de mutuelle amitié que cette réunion ne va pas manquer de resserrer.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer et de vouloir bien faire agréer à nos collègues des deux Sociétés, à la fois mes excuses et mes regrets ainsi que l'expression de mes sentiments bien dévoués.

CHORON.

En l'absence du maire, M. Dumont, adjoint, a fait les honneurs de l'Hôtel de Ville et avant de sortir on a visité la bibliothèque et le musée.

Plusieurs membres ont admiré les beaux manuscrits à miniatures, si bien conservés, si merveilleusement enluminés, notamment : une Bible, 3 volumes in-folio du 14e siècle — le Pèlerinage de la vie humaine, 1 volume in-4o du 15e siècle, etc., etc.

Outre les tableaux et les sculptures, la partie du musée qui a surtout été l'objet d'une attention spéciale est la salle des antiquités : les haches et silex taillés et polis, vases et armes de toutes les époques, romaine, gallo-romaine, mérovingienne, etc. ; la crosse de Nivelon, le fameux plat représentant Pyrame et Thisbé, etc., etc.

L'heure s'avance, on s'arrache à ces contemplations et tout le monde se dirige vers le déjeuner, splendidement servi dans le grand salon de M. Delaborde. Cinquante convives y assistaient.

Au milieu, M. de la Prairie, président de la société de Soissons ; en face M. le docteur Lesguillons vice président de la société de Compiègne ; à leur côté MM. l'abbé Pecheur, secrétaire, le comte de Marsy, Sorel, Dulac, Bécu, en un mot, les membres des deux

Digitized by Google

sociétés entremêlés ; nous voudrions pouvoir citer tous ceux qui étaient présents.

Au dessert M. Alexandre Sorel, président de la société de Compiègne, s'est levé et a porté un toast à l'union des deux villes et des deux sociétés, union qui a toujours existé et qui se resserre encore aujourd'hui du diocèse de Soissons et leurs communes, leurs édilités furent toujours sœurs. Ce toast si plein d'à-propos fut couvert d'applaudissements.

En voici le texte :

Messieurs,

Je me fais l'interprète de mes collègues de Compiègne, et ils sont nombreux plus nombreux que jamais, en adressant les plus chaleureux remerciements à l'honorable président et aux membres de la Société archéologique de Soissons, pour l'empressement qu'ils ont bien voulu mettre à accepter notre visite et pour l'aimable accueil qu'ils nous ont réservé aujourd'hui

Depuis bien longtemps nous aspirions après cette réunion, mais, vous le savez comme moi, les trente huit kilomètres qui nous séparent, constituaient un véritable voyage. Il est vrai qu'on pouvait le faire par terre et par eau : par eau c'était pittoresque mais bien long ; par terre c'était aussi long, moins pittoresque et beaucoup plus fatigant ; et puis il ne fallait pas songer à aller et revenir le même jour. Aussi, quand il y a dix ans, il nous a été donné de nous tendre réciproquement la main, nous avons dû suivre l'exemple des souverains qui, pour se ménager une entrevue, se rencontrent sur les limites de leurs états respectifs.

Aujourd'hui il n'en sera plus de même ; le chemin de fer dont nous avions en quelque sorte devancé l'inauguration, tant notre impatience était grande, va établir entre nous des communications faciles et nous en profiterons.

Digitized by Google

Aussi bien Compiègne et Soissons ont eu de tout temps de grandes affinités. L'histoire de l'antique *Augusta Suessionum* et du vieux *Compendium* se confondent souvent dans les mêmes événements.

Au point de vue géographique, leurs vallées se touchent, et l'Aisne, après avoir, dans son gracieux contour, arrosé les sites les plus charmants, vient mêler ses eaux à celle de l'Oise, aux portes de Compiègne. Il semble que la nature ait voulu, par cela même, que les deux populations unissent leurs pensées.

Au point de vue administratif et militaire, Compiègne et Soissons faisaient partie de l'île de France, et, au point de vue religieux, chacune d'elles s'inclinait devant la même autorité diocésaine. Il n'en faut pas d'avantage pour évoquer des souvenirs communs.

Continuons donc à explorer le vaste champ des traditions du passé ; provoquons de nouvelles découvertes, et, en nous initiant généreusement les uns les autres à tout ce qui peut nous intéresser plus particulièrement, nous entretiendrons ensemble des relations qui, indépendamment de leur charme inexprimable, contribueront au développement de notre grande histoire nationale.

Je bois à l'union intime de la Société archéologique de Soissons et de la Société historique de Compiègne. »

M. de la Prairie, président de la Société de Soissons a répondu en remerciant vivement le président de Compiègne, et en portant un toast à cette société,

En sortant de table, les convives sont allés visiter nos monuments

D'abord l'ancienne église St-Pierre qui sert aujourd'hui de gymnase. C'est tout ce qui reste de l'architecture romane.

De là, comme il n'y a qu'un pas, on entre dans la grande caserne qui fut jadis l'abbaye Notre-Dame de Soissons. Il n'en reste plus grand chose, quelques fenêtres, — mais il ne reste absolument rien de l'ancien palais d'Ebroïn qui se trouvait en cet endroit et qu'il a donné pour fonder l'abbaye ; supprimée aussi l'ancienne porte fortifiée avec la tourelle qui donnait sur la rue Notre-Dame.

Digitized by Google

Il ne nous en reste que le souvenir, conservé par un tableau de l'ancien maître Hoyer et un plus récent de M. Salingre.

On quitte la caserne par la petite porte qui s'ouvre sur la rue des Feuillants et nous nous trouvons en face de l'arquebuse.

Le pavillon de l'Arquebuse en pierres et en briques est du XVIIe siècle : il possède encore des trophées d'armes en sculpture, mais les beaux vitraux qui représentaient les métamorphoses d'Ovide ont disparu.

De là on est allé visiter Saint-Jean des Vignes : Nous voici au pied de ces belles tours que de loin l'on admire se détachant noires sur les teintes de pourpre d'un soleil couchant ; merveilles de grâce et de délicatesse, véritables dentelles de pierre, élevées par la piété de nos ancêtres aux XVe et XVIe siècles. Voici le réfectoire dans la cour, et les cloîtres. Ces derniers merveilleux aussi, mais hélas ! ayant un pressant besoin d'urgentes réparations si on ne veut les perdre tout à fait.

Au Séminaire, on trouve les restes bien faibles du cirque romain, et dans la bibliothèque le beau manuscrit de Gauthier de Coincy.

On visite encore la cathédrale qui est un superbe monument du XIIIe siècle, malheureusement inachevé. A l'intérieur on y remarque des vitraux antiques, une vieille tapisserie, le tableau de Rubens et un autre d'Ange Tissier.

On jette ensuite un coup d'œil au fragment de mur, dernier reste de l'enceinte romaine qui se trouve au secrétariat de l'évêché,

Puis l'on part pour Saint-Médard, la célèbre abbaye qui servait de sépulture aux rois mérovingiens. Dans les cryptes sont plusieurs tombeaux : lequel est celui de Clotaire, de Sighebert, de Chilpéric peut-être ?

Ici, dit la légende, est la prison de Louis le Débonnaire ; là celle d'Abeilard.

Aujourd'hui les moines ont disparu et le monastère sert à une de ces utiles et intéressantes institutions de sourds-muets et aveugles.

Digitized by Google

Les muets parlent et les aveugles voient, pour ainsi dire, avec les doigts. Les premiers sont d'une réelle habileté dans la peinture, la broderie, les ornements d'église ; les autres deviennent de première force en musique.

De retour à Soissons nous passons par l'église Saint-Waast et celle de Saint-Léger, avec ses cryptes curieuses.

L'heure s'écoule rapide et l'on est forcé de se séparer, non sans peine ; chacun se promettant de revenir pour voir plus à loisir ce qu'on a à peine eu le temps d'effleurer. Les bibliophiles n'ont pas vu assez les livres rares, les numismates n'ont point vu les médailles.

En attendant nous offrons à nos collègues de Compiègne, nos vœux et nos souvenirs, et nous n'oublierons pas de sitôt cette bonne, cordiale et excellente visite qu'ils ont bien voulu faire à la vieille cité de Galba et de Clovis.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Faisant fonction de *Secrétaire* : M. A. Michaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 3 Octobre 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE

M. Auguste Ghio, éditeur, galerie d'Orléans, Palais Royal, est nommé membre correspondant.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* de la Société académique de Brest, août 1880.

2° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie 1881, n° 2.

Digitized by Google

3° *Mémoire de la Société d'agriculture, commerce et sciences* de la Marne, 1880-1881.

4° *Recueil de notices et mémoires* de la Société archéologique du département de Constantine, 20e de la collection, 1879-1880.

5° Société belge de géographie, *Bulletin*, 5e année, 1881, n° 2, mars-avril.

6° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1881-1882 1er fascicule.

7° *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 8e année, 4e livraison juillet-août 1881.

8° *Revue des travaux scientifiques*, août-septembre, 1881.

9° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, t. 17, 3e série, année 1880.

10° *Mémoires* de l'académie de Nîmes, 7e série, t. 2, année 1879.

11° *Journal des savants*, juin et juillet 1881.

12° *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. 12, 3e livraison.

CORRESPONDANCE.

Divers membres, à la suite d'un examen de plusieurs pièces de sculptures réunies à l'entrée du musée et de la salle des séances, expriment le désir qu'il soit fait des recherches sur les débris d'antiquités que M. de Breuvery avait collectionnés dans son jardin situé à l'endroit occupé aujourd'hui par l'ouvrage à Corne, dit le *fort Saint-Jean*. Ces débris ont été dispersés lors des sièges de Soissons en 1814 et 1815.

Digitized by Google

M. Michaux fait passer sous les yeux de la réunion un nouvel album de dessins des objets découverts par M. Frédéric Moreau dans ses fouilles de Breny près d'Oulchy et en fait ressortir la valeur et l'importance.

Après cette lecture, plusieurs membres remarquent que le nom de *Martrois* ou *Martois* que porte le lieu où les fouilles ont été opérées par M. Moreau se retrouve en beaucoup de localités et indiquent généralement un terrain à sépultures. Il y a à Braine la rue de *Martrois*, à Paris la rue du *Martois*, etc., etc.

M. de La Prairie continue de décrire les inscriptions de cloches existant avant la Révolution soit celles existant sur les cloches même, soit celles qui sont consignées dans les archives ou les auteurs anciens :

SIXIÈME RAPPORT

sur les anciennes Cloches du Diocèse de Soissons.

—

Dans mes précédents rapports j'ai donné la description des cloches fondues avant la Révolution et qui existent encore, et j'ai cru devoir y joindre les inscriptions de celles qui ont disparu, lorsque j'ai pu retrouver ces inscriptions dans des registres de paroisses.

Aujourd'hui je vais prendre des notes dans une autre espèce de document.

La Société archéologique de Soissons a publié, il y

Digitized by Google

a quelques années, un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui porte le titre de : *Rituale seu mundatum insignis ecclesiæ Suissionensis*. Ce Rituel qu'on nomme ordinairement Rituel de Nivelon, paraît être de la première moitié du XIIIe siècle. Il contient l'ordre des cérémonies et surtout des processions qui se faisaient dans la cathédrale de Soissons, et il indique toutes les sonneries des cloches. Dès cette époque, et sans doute dès le XIIe siècle, déjà la cathédrale en possédait un grand nombre ainsi que le prouvent les passages suivants du manuscrit :

Pulsantur omnes minute campane.

On sonne toutes petites cloches.

Pulsantur omnia signa.

On sonne toutes les cloches.

Pulsantur signa majora.

On sonne les grosses cloches.

Pulsantur duo signa majora et plus loin *duo majores campane.*

On sonne deux ou les deux grosses cloches.

Pulsatur novies major campana.

On sonne neuf fois la grosse cloche.

Pulsatur signum quod Gloriosa vocatur, et ailleurs, *campana que Gloriosa vocatur.*

On sonne la cloche qui s'appelle Glorieuse.

Pulsatur signum qui Lettarda vocatur.

On sonne la cloche qui s'appelle Lettarde.

Si je ne puis ranger dans la catégorie des cloches un instrument dont parle le Rituel, je dois au moins rapporter le passage où il en est question :

Dans la nuit du jeudi au vendredi saint les gardiens de l'église doivent aller signifier à l'évêque et à tous les chanoines qu'ils aient à se lever, après cela ils reviennent à l'église et *per ligni sono qui humilior est æris sono reliqvos commoveant. Convenit au-*

Digitized by Google

tem ut humilitati Salvatoris nostri cohumiliantes, officium nostrum in is diebus per humilem sonum prédicemus.

Deux cloches étant nommées et par là leur existence par elles constatée, je commence ma liste, malheureusement un peu courte de cette année.

XIIIe SIÈCLE

1° Cloche de la Cathédrale de Soissons nommée *Glorieuse.*

2° Cloche de la Cathédrale de Soissons, nommée *Lettarde.*

XVIe SIÈCLE

3° Ancienne cloche de l'abbaye de Bonnefontaine, aujourd'hui dans l'église de Blanche (Ardennes). *M. Jehan de Coucy, abbé de Notre-Dame de Bonnefontaine, doyen et chanoine de Rozoy. 1569.*

Frère Jacques le Censier, prieur du dit an, m'a fait faire.

Il existe des armoiries à quatre endroits de la cloche.

1° Parti : au premier échiqueté de et de au deuxième fusé de vair et de gueules, qui est de Coucy.

2° Les mêmes armes.

3° Fusé de vair et de gueules (Coucy).

4° Echiqueté de et de .

4° Cloche de Cys-la-Commune, canton de Braine, ayant 0 m. 43 cent. de hauteur et 52 de diamètre.

Sit nomen domini benedictum:

M. E. Labcére, curé (deux mots illisibles), *du mois de septembre 1575.*

5° Cloche de Dammard, canton , ayant de hauteur 0 m. 90 cent. et de diamètre 1 m. 20 cent.

Digitized by Google

M. Charles de Roucy, evêque de Soissons, messire Nicolas de Lion, sieur Despauls, dame Josseline de Pisseleux, dame Despauls, contesse douairière de Vignory; messire de Florigny, dame de Lenoncourt, sa femme; Heury de Quinquempoix, comte de Vignory, âgé de cinq ans; de Fontaine, escuyer dael (?); A. de Linier du Verjolles, escuyer; M. A. Poignant, lieu tenant du roy; M. V, Poignant, procureur du roy; M. Gautier, capitaine de Nielly; M. C. Mantuelle, escuyer: M. J. Raine, Argentier.

Charité suis nommée.
1583.

La Cloche porte en relief :

1° Un Christ et au pied de la Croix deux saintes femmes;

2° Une Vierge portant l'enfant Jésus.

3° Un évêque, Saint Médard, patron de l'église de Dammard.

4° Un Saint tenant une palme (Saint Sébastien).

6° Petite Cloche provenant des anciens Célestins de Blerancourt. conservée prr M. Decaisne-Cavalier, ayant 17 cent. de hauteur et 18 de diamètre.

Edent pauperes
et Saturabitur caritas
1636.

7° Cloche provenant de l'ancienne Eglise Saint-Quentin de Soissons, au musée de la Ville, ayant 30 cent. de hauteur et 32 cent de diamètre.

Frère Papius, natif Bren., me fit fondre pour Saint-Quentin, 1667 (1).

(1) MM. Piette et Collet avaient fait connaître ces deux dernières cloches à la Société, je les ai cependant comprises dans ma liste pour que tout ce qui est cloches se trouve réunit.

Digitized by Google

Depuis la Révolution elle a servi pendant longtemps à annoncer l'ouverture du marché aux grains à la halle au blé de la grande place.

8° Cloche de Montgobert, canton de Villers-Cotterêts (Aisne), ayant 0 m. 90 cent. de diamètre.

L'an 1777, j'ai été bénie par Pierre...., chanoine de la Congrégation de..., prieur-curé de cette église, et nommée Henriette-Elisabeth, par M. Auguste-René Desp..., D. E..., écuyer, conseiller du Roy..., receveur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris et Madame Henriette-Elisabeth Despace (?) épouse de Messire Antoine-Pierre Des..., écuyr, seigneur de Montgobert. Soucy et autres lieux, conseiller du roy, notaire honoraire du Châtelet de Paris, trésorier receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris..., marguiller en charge de la dite église, m. Jean-Pierre Bergeron, receveur des terres de....

Le rapport que je viens de lire à la Société est le sixième que je lui ai présenté sur les cloches du département de l'Aisne et l'ancien diocèse de Soissons.

Le premier se trouve dans le XXe volume de notre Bulletin et décrit 43 cloches	43
Le second dans le même volume	13
Le troisième dans le XXIe volume, premier de la deuxième série	17
Le quatrième dans le XXIIe volume	9
Le cinquième dans le XXIVe volume	10
Et le sixième, c'est-à dire celui ci, sera dans le XXXIIe volume	8
	100

Je suis donc arrivé exactement jusqu'ici au nombre de cent ; mais j'ai des motifs de croire qu'il existe encore dans le diocèse actuel de Soissons un assez

Digitized by Google

grand nombre de cloches antérieures à la Révolution.

Mon travail de recherches peut être continué.

M. l'abbé Pêcheur prenant la parole lit une note extraite du Bulletin des Antiquaires de France relative à l'étymologie de *Noviodunum* qui a si souvent exercé la critique des savants soissonnais. Elle est de M. d'Arbois de Jubainville et est ainsi conçue :

« *Novio-Dunum* est composé : 1° de l'adjectif *Novios*, nouveau, en breton du IXe siècle *Novid*, en breton moderne *never*, en civil irlandais *nue* ; 2° de *dunon*, château, forteresse, en vieil irlandais *dûn* et dûnad, *Novio-dunum* à le même sens que le français Neuf-Château, et, pour le comprendre il n'était en aucune façon besoin à un Gaulois d'être savant. » (*Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, 3e trimestre 1880.)

Cette explication ne s'écarte guère de celle admise jusqu'ici à propos du *Noviodunum Suessionum*, et que traduit *dunum* par *dune*, lieu élevé, une forteresse, un château supposant presque toujours une élévation de terrain, soit factice, soit naturelle. Il n'est donc pas besoin, pour établir la situation de *Noviodunum*, d'aller chercher aux environs de Soissons une montagne où l'on puisse placer la ville gauloise qui a précédé celui-ci.

M. Joffroy offre et dépose pour le Musée une belle médaille en argent de Louis le Débonnaire, au nom de M, Devaux, de Saint-Paul-lès-Soissons, et donne en-

Digitized by Google

suite lecture d'une inscription funéraire trouvée ainsi que cette médaille, dans le jardin de cette ancien couvent voisin du monastère de Saint-Médard.

✝

CY GIST HONNESTE PERSO
MRE SIMON LE CEINE DIT
AVBRY VIVANT CORDONNIER
A SOISSONS LEQVEL MOV
RVT DE LA PESTE EN CE LIS
AVEC 2 DE SES ENFANS LE
6e IOVR DE IVIN 1668...
AAGEE DE 53 ANS.

ANIMÆ EORVM PACE
FRVANTVR ÆTERNA.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secretaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 7 Novembre 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires et documents* publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. 5, 1879-1880.

2° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 22e année, n° 4 et 5, 1881, avril.

3° *Travaux de l'Académie de Reims*, 77e vol. 1879-1880, nos 1-2, 3-4.

4° Société belge de géographie, *Bulletin*, 4e année, 1880, n° 6, novembre-décembre de 1881, janvier-février de 1881.

Digitized by Google

5° *Revue des travaux scientifiques*, octobre 1881.

6° *Revue des Sociétés savantes*, t. 4, 7e série.

7° *Annales de l'Académie de Macon*, 2e série, t. 3.

8° *Histoire de la Révolution de 1793* à Chauny par l'abbé Jules Caron (1881).

9° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 7 (1881).

10° *Société libre des beaux-arts*, t. 29, 1879-80.

11° *Brochures du Canada* (Montréal) sous le n° 153.

12° *Les casques Gaulois à forme conique, l'influence orientale*,

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Collet dépose sur le bureau des exemplaires du 10e volume du bulletin, 2e série, 1879.

M. Joffroi dépose un jeton de Louis XIV.

M. Choron continue la lecture de sa *Notice sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt*.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

LOUIS DE HÉRICOURT

SUITE. (1).

Abordant l'examen des ouvrages du savant jurisconsulte, et suivant ainsi qu'il l'a annoncé l'ordre de leur publication, il commence par l'*Abrégé de la discipline de l'église du P. Thomassin.*

Abrégé de la discipline de l'église du P. Thomassin.

Ce livre, dont le manuscrit était terminé dès 1714, ainsi que le prouve son approbation qui est du 30 décembre de la dite année, n'a paru qu'en 1717.

Premier ouvrage de Louis de Héricourt, il a été publié sans l'indication de son nom. Il porte seulement après son titre : « par M..., avocat au Parlement » ; et il a été annoncé de même par le *Journal des Savans*, qui, dans le compte-rendu qu'il en a donné aux pages 613 et suivantes du volume de 1717, n'indique pas

(1) Voir le commencement de cette notice dans le tome 15, première série du Bulletin de la Société, année 1861. page 107 et suivantes, et une première suite dans le tome 16, même série, année 1862. pages 82 et suivantes.

Digitized by Google

que notre compatriote en soit l'auteur. Ce ne pouvait être néanmoins chose ignorée des rédacteurs du journal, puisque, depuis 4 ans déjà, l'auteur du livre comptait parmi ces rédacteurs.

L'*Abrégé de la discipline de l'église* est du reste l'œuvre reconnue, l'œuvre avouée de Louis de Héricourt.

Le titre, par lequel je viens de le désigner et sous lequel on le désigne généralement, n'est pas d'ailleurs le véritable, il n'en est qu'une abréviation. Voici textuellement le titre : « *Ancienne et nouvelle discipline de* « *l'église touchant les bénéfices et les bénéficiers, extraite* « *de la discipline composée par le* R. P. *Louis Thomassin,* « *prêtre de l'oratoire, avec des observations sur les libertés* « *de l'Eglise gallicane et la vie de l'auteur* » ; format grand in-quarto à Paris, chez Jean de Nully, rue Saint-Jacques. L'objet du livre dont il s'agit est donc la discipline de l'Eglise considérée non pas sous tous les points de vue, mais spécialement sous le rapport des matières bénéficiales.

Or, qu'est-ce qu'un bénéfice ? qu'est-ce qu'un bénéficier ?

On ne le sait plus guère, depuis que le décret de l'Assemblée constituante du 2 novembre 1789, en remettant aux mains de la nation et en faisant rentrer dans la circulation publique les biens de l'Eglise, a fait des ministres de la religion, de quelque rang qu'ils soient, comme autant de fonctionnaires rétribués par l'Etat ; depuis que le décret du 12 juillet-21 août 1790 a supprimé tous les bénéfices ; depuis que, pour en tarir la source, la loi organique du 18 germinal an X a interdit l'affectation à des titres ecclésiastiques de tous immeubles autres que les édifices destinés au culte et au logement de ses ministres. Les bénéfices ainsi abolis en France il y a bientôt un siècle, non seulement l'institution a disparu, l'oubli s'est étendu jusqu'au nom. Et, pourtant, que de livres ont été

Digitized by Google

écrits sur ces matières ! que de débats elles ont suscités ! que de procès entre les prétendants aux bénéfices ! que de conflits entre les nombreuses autorités ecclésiastiques et laïques qui se disputaient le droit de les conférer !

Un bénéfice, c'est le revenu, une sorte d'usufruit, qui était attaché aux évêchés, aux cures, aux canonicats, à tout office ecclésiastique, c'est, selon la définition de Louis de Héricourt dans ses *lois ecclésiastiques*, le droit qui était accordé à un clerc de percevoir une certaine portion des revenus de l'église, à la condition de rendre à celle-ci les services prévus par les canons, par l'usage ou par la fondation.

Comment notre mot français « bénéfice », ou plutôt comment le mot « beneficium » de la langue latine en est-il arrivé à avoir cette signification ?

A mon sens, c'est à l'histoire plus qu'à l'étymologie qu'il faut le demander.

Il y eut, sous les empereurs romains, de nombreuses distributions de terres. Ces terres, dont abondait le fisc impérial — on connait l'assertion : *latifundia perdidere imperium* — étaient données surtout aux soldats, aux vétérans ; et, si ces largesses étaient faites à titre de faveur et de récompense, elles l'étaient en même temps sous la condition d'une redevance ou à charge de services militaires. Il en résultait entre le fisc qui donnait et ceux qui recevaient une sorte de contrat. Ces derniers avaient sur les fonds de terre concédés un droit assez assuré pour qu'ils passât à leurs héritiers ; mais le fisc avait à son tour un droit de résolution toujours menaçant, si la redevance n'était pas payée ou si les services exigés venaient à manquer, devenaient impossibles. Et cette éventualité donnait à ces possessions un caractère de précarité, qui les plaçait dans un rang inférieur à celui de la propriété ordinaire ; elle en fesait une classe de pro-

Digitized by Google

priété à part qui finit par avoir sa dénomination propre. Et voici comment elle parait lui avoir été donnée. Chaque concession s'inscrivait sur un registre déjà existant sous Auguste et appelé *liber beneficiorum*. Ici, *beneficium* était employé dans son sens naturel et étymologique, celui de bienfait, de faveur. Le *Liber beneficiorum* était le livre des faveurs et des récompenses impériales, la liste des terres données à ce titre par les empereurs ou par leurs représentants. Mais plus tard, on cessa de dire, pour désigner ces terres, qu'elles provenaient du bienfait du prince, *beneficio*. Prenant à la lettre le titre du livre et confondant comme cela arrive souvent l'effet et la cause, on les appela en latin *beneficia*, d'où le mot français « bénéfices ».

Ce nom de « benefices », donné par les romains aux possessions territoriales que je viens de rappeler, les chefs des Francs et des autres peuples d'invasion le donnèrent eux-mêmes aux concessions de terres qu'ils firent à leurs leudes ou fidèles, en récompense et comme condition de leur concours à la guerre, concessions d'une nature à peu près semblable à celles des empereurs romains, mais bien plus précaires puisqu'elles n'étaient que personnelles et temporaires.

De son côté, l'Eglise, qui à son origine était restée dans l'usage de percevoir elle-même les revenus de ses biens et d'en faire la distribution à ses ministres, finit par détacher, au profit de plusieurs, certaines jouissances usufructuaires. Bientôt, ces concessions se multiplièrent, puis se généralisèrent d'abord pour le clergé séculier, ensuite pour le clergé régulier et pour les chapitres. A chaque titre ecclésiastique, fut alors attachée une possession dont le revenu appartint au titulaire et qu'on appela aussi bénéfice.

Et lorsque, dans le domaine politique, les bénéfices, devenus héréditaires, disparurent sous le régime féodal, et firent place aux fiefs, ils restèrent dans l'église

Digitized by Google

dont la constitution répugnait à toute hérédité, ils y restèrent avec leur caractère personnel, résolutoire et viager. Les bénéfices ne furent plus alors qu'une institution exclusivement ecclésiastique. Et ça été, jusqu'en 1790, le mode de rétribution des offices cléricaux, dont les titulaires étaient appelés pour cela bénéficiers.

Les bénéfices, devenus ainsi la source de l'alimentation du clergé, formaient une large partie du droit ancien. Leur réglementation était d'autant plus compliquée qu'ils tenaient à la fois du spirituel et du temporel : du spirituel en ce qu'ils dépendaient de fonctions ou de titres qu'on ne pouvait obtenir ni conserver que d'après les lois canoniques ; du temporel par leur objet, qui était une possession de biens, une jouissance de fruits et de revenus.

Ils se divisaient et se subdivisaient de beaucoup de manières. Il y avait, suivant la distinction établie dans le clergé lui-même, les bénéfices réguliers, affectés aux membres des divers ordres religieux ; les bénéfices séculiers destinés aux ecclésiastiques et aux clercs non engagés dans les corporations monastiques. Il y avait pour les uns et les autres : les bénéfices consistoriaux, ainsi appelés parce que les dignités auxquelles ils étaient attachés, celles d'archevêque, d'évêque, d'abbés, etc., n'étaient conférées par le pape qu'après délibération prise en consistoire ; les bénéfices simples, ceux à raison desquels les titulaires n'avaient pas charge d'âmes ; les bénéfices cures, qui astreignaient au contraire aux soins et à la conduite soit du clergé, soit d'une province, soit d'une paroisse ou autre agglomération ; les bénéfices compatibles qui pouvaient être réunis sur une même tête ; les bénéfices incompatibles qu'on ne pouvait cumuler.....

Les règles, auxquelles les bénefices se trouvaient soumis, étaient encore plus nombreuses. Et elles étaient

Digitized by Google

pleines d'exceptions, de distinctions et de sous-distinctions de toutes sortes. Celui, qui postulait un bénéfice, était soumis à des conditions qui n'étaient pas toujours les mêmes dans chaque pays. Et dans un même pays, non-seulement les conditions d'âge, d'aptitude différaient selon la diversité des bénéfices auxquels on aspirait, mais encore à ces conditions il était permis d'apporter des dérogations. Il n'y avait guère que l'obligation d'être regnicole, à laquelle en France il était interdit de déroger, à laquelle en tout cas on dérogeait peu ; et celle de tenir au clergé, au moins par la tonsure, à laquelle dans les derniers siècles on ne dérogeait plus. Il fallait d'ailleurs pour certains bénéfices que le postulant, à peine de déchéance, formulât sa demande dans un délai fixé. Il fallait, pour certains autres et à peine de se voir écarté par ce qu'on appelait le droit de prévention (de préférence) du pape, obtenir sans retard son admission.

Quant aux personnes, auxquelles appartenait le droit de nomination, autrement dit la collation des bénéfices, il serait difficile de les énumérer toutes. On a vu comment se conferaient les bénéfices consistoriaux, Les bénéfices non consistoriaux, chaque évêque dans l'étendue de son diocèse en était de droit le collateur. Mais, de fait, il y en avait un grand nombre qui échappaient à son autorité. A quelques-uns, l'évêque ne nommait que concurremment avec son chapitre. D'autres, c'étaient des abbés, des chapitres, des abbesses, des dignitaires ecclésiastiques, souvent étrangers au diocèse, qui avaient la prérogative de les conférer. La nomination aux bénéfices non cures appartenait même à des laïcs, particulièrement à des seigneurs. Enfin, la collation de divers bénéfices appartenait : tantot au roi, à qui elle était réservée après la mort d'un évêque et durant toute la vacance du siège, en

Digitized by Google

même temps que la jouissance sous le titre de *regale* de tous les revenus de l'évêché ; tantôt au pape, spécialement en vertu du droit de prévention, dont il vient d'être parlé et aussi, lorsqu'il y avait vacance en cour de Rome, c'est-à-dire chaque fois qu'un bénéficier mourait, soit à la cour du pape, soit à moins de deux journées du lieu où elle siégeait.

Encore, ces divers collateurs n'avaient-ils pas toujours la liberté du choix. Il y avait des catégories de prétendants, auxquelles, dans des cas donnés, ils devaient la préférence. C'étaient celles des maîtres que, d'après les prescriptions des conciles de Latran, les églises cathédrales et collégiales étaient tenues d'entretenir pour l'enseignement de la théologie et pour l'instruction gratuite des enfants pauvres. C'étaient de plus, quand la vacance des bénéfices avait lieu dans certains mois de l'année, celles des gradués, autrement dit, de ceux qui avaient obtenu des degrés (des grades) dans les universités. Cette double préférence qui avait pour but, d'une part, de favoriser l'enseignement, d'autre part de récompenser les savants et d'encourager le progrès des lettres, avait heureusement fini par prévaloir dans la pratique et par devenir une règle.

A toutes ces règles s'en ajoutaient d'autres concernant l'obligation pour les collateurs de ne conférer les bénéfices qu'aux plus dignes ; les devoirs des bénéficiers particulièrement quant à la résidence, la faculté qu'ils avaient de résigner, la révocation qu'ils pouvaient encourir. Venaient aussi les remèdes souvent formulés et toujours impuissants contre certains abus : tels que la pluralité des bénéfices ; les commandes, cette dérogation flagrante à la règle *regularia regularibus,* cette grande plaie des bénéfices monastiques ; tel enfin que l'accaparement des dimes par de gros décimateurs au préjudice des humbles desservants des

Digitized by Google

paroisses, réduits à l'allocation insuffisante qu'on appelait la *portion congrue* (1).

C'est dans le but de faire connaître toutes les diverses sortes de bénéfices, c'est afin d'en expliquer les règles et d'aplanir les difficultés que soulevait leur application, que le P. Thomassin avait fait son ouvrage, intitulé : *Traité de l'ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise, touchant les bénéfices et les bénéficiers*, long travail, qui ne comporte pas moins de trois gros volumes in-folio.

Et c'est dans le but de propager, de vulgariser les doctrines émises dans ce travail que Louis de Héricourt a fait son *abrégé*.

L'utilité de l'ouvrage de Thomassin est consacrée par quatre éditions successives, la première en français (2), la seconde en latin (3), la troisième en français (4), sur le modèle et d'après les modifications apportées à l'édition latine, toutes en 3 volumes in-folio, et la 4me en latin, en 10 volumes in-8°.

Cette utilité est encore justifiée par les *abrégés* qu'on s'est empressé d'en faire ; deux autres que celui de Louis de Héricourt ayant été imprimés et publiés : l'un, celui du P. Loriot oratorien, avant l'*abrégé* de notre compatriote, en 1702, l'autre, celui d'Oberhauser, après, en 1774.

A son tour, l'utilité et le mérite de l'*abrégé* dû à Louis de Héricourt sont attestés par les canonistes contemporains et par les canonistes modernes. Déjà, en

(1) Cette portion congrue, si minime au début, fut, il est vrai, augmentée bien souvent jusqu'en 1789 Mais elle resta toujours au-dessous des besoins de ceux qui la recevaient.

(2) Lyon, 1678.

(3) Paris, 1688, Cette deuxième édition, en langue latine, avait été demandée par le pape à Thomassin, qui a passé 18 mois à la préparer.

(4) Paris, 1725, C'est cette dernière édition qui est à la Bibliothèque de Soissons.

Digitized by Google

1725, lorsqu'a été publiée la 3me édition de la *Discipline ecclésiastique* du P. Thomassin, les éditeurs de cette publication disaient de l'*abrégé* de Louis de Héricourt: « Cet abrégé, qui est fait par un habile homme, » comprend un extrait exact de tout ce qui est dans la » discipline du P. Thomassin soit sur la morale, soit » sur la discipline ecclésiastique, soit sur l'histoire de » l'Eglise. » D'un autre côté, Dupin aîné, l'ancien président de la Chambre des députés, dans son Manuel du *Droit public ecclésiastique français,* (1) atteste également l'exactitude du même abrégé. Et l'abbé André dans son *Cours de droit canon* (2), mentionne aussi cet abrégé comme un ouvrage « très-estimé. »

Louis de Héricourt a d'ailleurs, ainsi qu'on vient de le voir, compris dans son extrait tout ce qui est dans l'ouvrage du P. Thomassin, (3) tandis que le P. Loriot ne s'était attaché dans le sien qui a ce qui regarde la morale. De là la préférence donnée à l'*abrégé* de Louis de Héricourt, qui devint, aussitôt son apparition, le livre pratique par excellence. Sa publication en un seul volume in-4° le rendait du reste plus facile à lire, plus maniable que les trois in folios de l'œuvre de Thomassin. Un in-4° était un livre portatif, un manuel, je serais tenté de dire un livre de poche, par ces temps d'in-folio.

C'est durant le noviciat commencé par Louis de Héricourt à l'oratoire et bientôt abandonné par lui, pour suivre la carrière du barreau que notre juriconsulte dut concevoir l'idée de son *abrégé*. Alors Thomassin, qui, lui, était devenu et qui est mort oratorien, n'exis-

(1) Page 434, édition de 1845.

(2) Tome 5, p. 482.

(3) « Un abrégé fidele doit être, dit-il dans sa préface (page XVIII comme une glace, qui, en diminuant les objets, ne laisse pas de les représenter dans leur naturel.

Digitized by Google

tait plus (1). Mais son souvenir était encore vivant dans la célèbre congrégation. Son nom retentissait souvent sous la voûte des cloîtres de celle-ci. Ses ouvrages (2) y étaient en honneur et son buste figurait déjà dans la bibliothèque d'un des établissements de l'oratoire, dans celle du Séminaire de Saint-Magloire. Il est vraisemblable que, sous l'influence de ces souvenirs et entrainé par son goût naissant pour le droit canon, Louis de Héricourt fit dès lors une étude approfondie de l'ouvrage principal de son devancier. Et, peut-être emporta-t-il de l'oratoire, quand il l'a quitté, une première ébauche de son *abrégé*.

La biographie, que, en tête de cet *abrégé*, il donne du P. Thomassin, l'appréciation qu'il y fait des ouvrages de celui-ci, présentent un sérieux intérêt. On y sent l'estime qu'il professe pour les profondes connaissances et les vertus de l'auteur.

Mais cette estime ne va pas jusqu'à désarmer sa critique. Il relève certaines imperfections qui n'ont même été qu'en partie corrigées dans les dernières éditions de l'ouvrage de Thomassin. Il s'élève surtout contre quelques opinions, qu'il trouve ultramontaines, du célèbre oratorien. Néanmoins, dans le corps de son travail, il sait respecter l'œuvre qu'il analyse et il n'a garde d'y rien modifier. C'est dans des notes, placées à la fin des chapitres, qu'il consigne ses dissidences. Seulement pour les mieux faire ressortir et ne laisser aucune équivoque, on sait le soin qu'il a eu d'inscrire, en tête même de son travail, sa protestation par ces mots qui termi-

(1) Il s'éteignit à l'âge de 77 ans, dans la nuit de Noel de l'année 1695.

(2) Il a fait indépendamment de « l'ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise », des dissertations sur les Conciles, des Mémoires sur la grâce, les « Dogmes théologiques, » et le « Traité dogmatique et historique sur les idées et autres moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité dans l'Eglise.

Digitized by Google

nent le titre : « Avec des observations sur les liber- » tés de l'Eglise gallicane ».

Au moins, eut-il pu, sans rien ôter aux idées du P. Thomassin, ne pas le suivre dans bien des hors-d'œuvre inutiles, qui allongent par trop l'*ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*. Cet ouvrage est consacré aux bénéfices et il s'étend à toute autre chose. Louis de Héricourt s'est fait scrupule de le suivre pas à pas. Il l'a fait surtout en ce qui touche l'objet direct et principal de l'œuvre. Thomassin et Louis de Héricourt, comme Thomassin et avec lui, mais plus succinctement et sans les nombreuses répétitions du premier, déroule l'histoire des bénéfices, leur extension, les luttes qu'ils ont amenées. Et l'on sent son cœur s'émouvoir, même sous cette froide analyse. Il s'afflige des compétitions ardentes et passionnées qui animent les aspirants. Il s'inspire des plus vifs sentiments de la charité, dans certains chapitres, où il indique l'emploi qui est à faire des revenus des bénéfices. Le bénéficier, répète-t-il après Thomassin, ne devrait être que le dépositaire et le généreux répartiteur des pauvres.

Tel est l'*abrégé de la discipline de l'Eglise*, œuvre non de création, mais de propagation et de patiente analyse, ayant du reste, à un haut degré, le mérite que doivent comporter de tels ouvrages, l'exactitude et l'utilité.

Les observations, qui y sont contenus sur les libertés de l'église gallicane, auraient pu être plus développées ; et la matière y prêtait. Il s'agissait de bénéfices. Et c'est une question de bénéfices, une discussion sur la *régale*, la revendication par Louis XIV des revenus des évêchés vacants, c'est cette question d'argent qui, sous l'ampleur et la solennité du débat que lui ont su donner ce monarque et le talent de Bossuet, s'est changée en la grande question de la revendicatien des libertés de l'église gallicane et qui a amené la célèbre

Digitized by Google

déclaration du clergé de France, en 1682. Mais nous ne nous arrêterons pas ici plus que Louis de Héricourt sur ce grave sujet, nous réservant d'y revenir lors de l'examen que, tout à l'heure, nous allons avoir à faire des *lois ecclésiastiques* de notre savant canoniste

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire : l'abbé Pécheur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Décembre 1881.

Présidence de M. DE LA PRAIRIE, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE

M. Emile Toulouze, graveur à Paris, cité de la Chapelle, n° 8, est nommé membre correspondant.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Le livre rouge de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin* (souscription de la Société).

2° *Journal des savants*, août, septembre et octobre.

3° *Mémoires* de la Société d'Emulation du Jura, 3e série, 1er vol. 1880.

Digitized by Google

4° *Bulletin* des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville, 1877-1880.

5° *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 15e série, t. 3, 1880.

6° *Revue des travaux scientifiques*, novembre 1881.

7° *Romania*, t. x.

8° Sociéte des antiquaires de Morinie, *Bulletin historique*, 3e année, nouvelle série, 119 livrais., juillet-septembre 1881.

CORRESPONDANCE.

Lettre circulaire de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, demandant l'envoi de *cinq exemplaires* de chaque publication des sociétés savantes des départements, pour faciliter la rédaction d'une *Revue d'histoire d'archéologie du comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, qu'elles reçevront chaque mois en retour. Adopté.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Fossé d'Arcosse rend compte en ces termes, de l'examen qu'il a été chargé de faire d'un ancien ouvrage donné à la Société par M. l'abbé Dupuy.

MESSIEURS,

En quittant, l'année dernière, la ville de Soissons, qui conserve de lui les meilleurs souvenirs, pour aller se fixer à Madrid où il était appelé, notre regretté confrère, M. l'abbé Dupuy, a fait don à la Société d'un assez curieux volume que j'ai parcouru et dont je vous demande la permission de vous entretenir quel-

Digitized by Google

ques instants avant qu'il n'aille prendre sa place parmi ceux que notre bibliothèque possède déjà. Ce volume, imprimé en caractères gothiques, est orné de miniatures dont plusieurs sont intéressantes et pourraient être étudiées par quelqu'un de plus compétent que moi en cette matière. Malgré certaines mutilations, la disparition de quelques feuillets et le peu de mérite intrinsèque de l'ouvrage, c'est néanmoins un livre à conserver à titre de curiosité. Au premier aspect, on le prendrait facilement pour un *incunable*, mais cette qualification devant, d'après l'Académie française, être réservée aux livres antérieurs à l'an 1500, on ne peut l'attribuer à celui-ci dont l'auteur, nommé Gratian Dupont, est né dans les premières années du XVIe siècle.

Ce Gratian Dupont était qualifié écuyer, seigneur de Drusac, lieutenant-laye en la sénéchaussée de Toulouse. Son ouvrage, d'une étendue relativement considérable, est en vers à l'exception des épîtres dédicatoires placées en tête. Le volume qui nous occupe ne porte d'autre titre que ces mots écrits par une main moderne : *Œuvres satyriques contre les femmes*. Il commence par une épître adressée à très-humain et très-honoré seigneur Pierre Dufaut, maître des requêtes, etc,, etc., cousin de l'auteur. Après avoir longuement parlé de Salomon, des Hébreux, de Thémistocle, de Platon, de Marc-Tulle Cicéron, patron et vexilligère d'éloquence romaine, des hauts faits de la République et des empereurs et de cent autres personnages illustres, Gratian Dupont recommande son œuvre à son cousin et termine ainsi : « Et ce faisant, ne craindra ma petite œuvre intitulée : *Les controverses des sexes masculin et féminin*, nonobstant toute envie, se présenter aux yeux des hommes vertueux et se mettre au champ de publication. »

Cette dédicace est suivie de trois épîtres apologéti-

Digitized by Google

ques adressées à l'auteur dans l'une desquelles on l'assure qu'il mérite des louanges immortelles et dans une autre on lui dit ; « Tu n'as pas mis ton nom contre la louable coutume de tous nos auteurs, tant Hébreux, Chaldéen, Arabes, Grecs et Latins, c'est, je présume, pour éviter les brocards. »

L'orateur dit en effet que ces rimes

..... Composées sont par un incongneu
Quen cest affaire ne veut être congneu (1)
Et ce l'an mil cinq cens trente et troisiesme
Du moys de may le jour vingt et cinquiesme
Troys petits livres sans plus y trouverez
Quant jusque affin le tout regarderez.

On a donc ainsi la date certaine de la première apparition de l'ouvrage dont il existe, d'après la biographie Michaud, quatre éditions fort rares, savoir : Toulouse, 1534, in-f° — 1536, in-16 ; — Paris, 1540, même format, 1541, in-8°. Le volume que nous possédons doit, ée me semble, appartenir à l'édition de 1534 petit in-f°. Les trois livres dont se compose l'ouvrage peuvent s'analyser ainsi :

Le premier a pour but de démontrer que la femme n'a pas été créée comme l'homme à l'image de Dieu.

Le second établit qu'un homme sage ne doit pas se marier.

Enfin le troisième étale avec complaisance les ruses, les débauches, les crimes, les cruautés abominables par lesquelles les femmes les plus célèbres et aussi les plus obscures se sont signalées.

L'auteur a beau dire hypocritement, comme je l'ai rappele plus haut, qu'il présente sa petite œuvre aux

(1) Il l'est cependant par les épit.es sus-rappelées.

Digitized by Google

yeux des hommes vertueux et ajouter, sous forme de précaution oratoire :

.... Si des femmes je mesdys
C'est des méchantes que j'entends et je dis,

Son dessein est manifestement mauvais. On voit, dans un grand nombre de pages, qu'il ne songe qu'à surexciter l'imagination du lecteur par des sujets lubriques, que, loin de chercher à inspirer l'horreur du vice, il s'applique uniquement à souiller la femme en général par les tableaux accumulés qu'il présente de faits honteux et criminels parmi lesquels il paraît se complaire.

Au milieu de toutes ces vilenies, on rencontre cependant par fois d'assez heureux vers comme ceux-ci :

Ou sont allées les ardentes promesse,
Les entretiens, tant d'autres gentillesses,
Le doux accueil qu'autrefois m'avez fait ?
Ou sont allées les parfaytes promesses,
Les doux bayseurs, les plaisantes sagesses,
Qu'envers moy Dame avez mis en effet,
Mays ou gist-il le noble cœur parfait
Que lors était, etc., etc.

On trouve là comme un reflet de la jolie ballade de Villon : *Mais où sont les neiges d'antan* ?

En résumé, ce livre, comme nombre de vers de l'époque à la quelle il parut, offre, dans son ensemble, à côté de certains passages qui de sont pas absolument sans mérite, un amalgame d'érudition amphigourique, de religiosités, d'absurdités, d'obscénités repoussantes et de jeux de mots ridicules, On ne peut s'empêcher de regretter que l'auteur, qui était certes un homme instruit, n'ait pas fait un meilleur usage de son savoir. Le système qu'il s'efforce de développer

Digitized by Google

le fait, en fin de compte, aboutir à une conséquence insoutenable, celle d'établir que la femme est le fléau de l'homme, conséquence dont les faits, depuis le commencement du monde, démontrent la fausseté, idée absurde, surtout sous la plume d'un auteur qui se prétend chrétien.

Quoiqu'il en soit, nous devons savoir gré à notre excellent confrère, M. Dupuy, d'avoir enrichi notre collection d'un livre rare dont il faut oublier l'indécence effrontée, afin, comme l'a dit, à propos d'autres ouvrages du même genre, un savant critique, de n'y voir qu'un curieux monument de la langue et de l'esprit français au XVIe siècle.

M. l'abbé Pêcheur termine la lecture de son travail sur les Bibliothèques dont la publication est plus loin.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : De la Prairie.

Le Secrétaire. l'abbé Pêcheur.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

EXISTANT à SOISSONS, LAON ET SAINT-QUENTIN,

avec notices sur les plus importantes collections et cabinets particuliers

Par l'abbé **Pécheur**
auteur des *Annales du diocèse de Soissons,*

Et publiée par la Société historique
archéologique et scientifique de cette ville.

Remedium animæ
Trésor des remèdes de l'âme.
Diodore de Sicile L. I. C. XLIX.)

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Lectoribus Philobiblis (1)

En composant cet ouvrage nous avons poursuivi un double but : nous nous sommes proposé d'être utile, en faisant connaître et apprécier des trésors trop souvent ignorés, et de payer un tribut de reconnaissance et d'admiration à ceux qui les ont amassés et conservés. C'est toujours avec une sorte de respect et de vénération que nous entrons dans ces bibliothèques, ou plutôt dans ces sanctuaires, où ont été recueillis les fruits du labeur intellectuel de tant de siècles, que nous jetons les yeux sur leurs rayons pliant sous le poids de tant de livres, aux vêtements sévères et durables, serrés les uns contre les autres et comme rangés en bataille, depuis le minuscule in-trente-deux jusqu'au royal et magistral in-folio. Collections immenses opérées par tous les ordres, bénédictins, oratoriens, jésuites, académiciens, sociétés littéraires ou scientifiques. hauts dignitaires de la magistrature, du clergé, où chacun peut aller puiser pour orner son esprit et charmer les nobles instincts de son cœur.

Aussi, combien de fois n'avons nous pas trouvé le *remedium animæ* auprès de ces amis si éloquents dans leur langage muet ! Depuis bien des années, presque pas une semaine ne s'est passée sans que nous fassions un pèlerinage fructueux dans nos bibliothèques de

(1) Labbe, *Biblotheca Bibliothecarum*.

Digitized by Google

Laon d'abord et de Soissons surtout, malgré les injures du temps et la longueur des distances. L'accueil plein de courtoisie que nous y reçevions, les facilités qui nous étaient accordées de la part des municipalités et des conservateurs pour consulter, emporter et garder les livres, étaient pour nous d'un attrait irrésistible. Nous n'attendions qu'une occasion de faire partager nos impressions au public et de lui faire connaître la valeur de ces dépôts de la science qu'il visite, peut-être sans trop s'en rendre compte ; elle se présenta d'elle même.

La ville de Soissons ayant fait imprimer le catalogue de sa riche bibliothèque, dressé autrefois par un conservateur intelligent et laborieux, nous songeâmes à le faire précéder d'une notice sur l'origine, les progrès et l'état de cette collection ; mais bientôt, comme il arrive souvent, notre travail prit des proportions inattendues. Nous trouvâmes dans les traditions, dans nos recherches, dans nos souvenirs, et ceux des conservateurs, des matériaux assez abondants pour élargir notre cadre et embrasser même toutes les collections de notre département.

Comment en effet, quand il s'agissait de la bibliothèque de Soissons, ne pas s'occuper de celles de Laon et de Saint-Quentin qui ont les mêmes origines, qui possèdent chacune des manuscrits, des imprimés, venus des divers points de la circonscription par suite du désordre qui a présidé à leur enlèvement des anciens dépôts et ensuite à leur distribution ? C'était donc une *Histoire des bibliothèques publiques* qu'il fallait entreprendre. Ce titre, qui nous parut d'abord trop ambitieux, nous l'avons adopté faute d'en trouver un autre mieux approprié au sujet. Et puis, les livres, les manuscrits n'ont-ils pas aussi leurs destinées, leur *histoire* ? Depuis leur transcription ou impression n'ont-ils pas subi bien des vicissitudes, passé dans bien des mains,

Digitized by Google

subi peut-être bien des avaries ? Ne sont-ils pas les épaves de bien des naufrages ?

Si nous nous sommes trompé soit sur le titre, soit sur le plus ou moins d'importance de l'ouvrage, le public en jugera, mais nous espérons qu'il approuvera la note favorable que lui a donnée la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons en l'admettant au nombre de ses publications.

Quant à nous, nous emporterons la satisfaction d'avoir cherché à bien mériter de ces collections départementales qui nous ont fourni, celle de Soissons avant tout, les premiers et principaux éléments des travaux historiques auxquels nous avons consacré une bonne partie de notre existence.

L'Abbé PÉCHEUR
Lauréat de l'Institut,
membre de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

DES BIBLIOTHÈQUES EN GÉNÉRAL ET DE CELLES DE LA FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Le trésor des connaissances humaines, confié à la tradition orale, se serait dissipé fatalement, en dépit des généreux efforts qu'on aurait faits pour le conserver et l'augmenter. Confié à l'écriture, consigné dans les livres, il se transmet d'âge en âge, il va s'enrichissant de génération en génération et chaque siècle vient y puiser sans jamais l'appauvrir, en devenant lui même son tributaire.

Aussi la conservation des livres qui contiennent ces richesses accumulées du génie humain, ces legs d'un passé lointain, a toujours été l'objet de la préoccupation des états civilisés, des provinces, des villes, des communautés, des princes, des familles opulentes, des savants et des lettrés. De tout temps on les a réunis dans ces dépôts incomparables, dont on faisait souvent des palais, ou plutôt des sanctuaires, où venaient méditer et s'instruire les philosophes et les

Digitized by Google

artistes. Depuis les collections formées chez les Hébreux, après la mort de Moïse ; depuis ces livres à feuilles d'argile des rois de Ninive et de Babylone, ou à bandes de papyrus, auxquelles les Egyptiens confiaient la suite de leurs annales, jusqu'aux rouleaux de parchemin qui enveloppaient les récits et les poësies des Grecs et des Romains, jamais dans l'antiquité on ne cessa d'entretenir des bibliothèques. « Gardez vous de vendre votre bibliothèque » écrivait Cicéron à Atticus.

Ensuite, il faut l'avouer, l'Eglise a acquis le droit de se dire la conservatrice des livres, surtout pendant les siècles obscurs du moyen âge. Elle ne cessa pas plus d'en colliger que d'en composer ; elle les multiplia en les faisant transcrire dans ses monastères sur des vélins où elle encadrait les textes dans des arabesques et d'admirables miniatures, qu'elle renfermait ensuite dans des vêtements couverts d'or, d'argent, d'ivoire, de filigranes, d'émaux, de pierreries et même de bas-reliefs ciselés. Dans les plus opulents il y avait un ou plusieurs moines qui en prenaient soin sous le titre *d'armarius* (bibliothécaire) ; car c'était la règle d'y avoir une bibliothèque : « *Claustrum sine armario*, selon un proverbe, *quasi castrum sine armentario* » (un cloître sans bibliothèque est comme une forteresse sans armement) (1) Sous les Carlovingiens il y avait aussi l'*armarius*, le *bibliothecarius Palatii* (2) « Au temps du carême, disait la règle de Saint Benoit, chaque religieux reçevra de la bibliothèque des livres qu'il lira successivement et

(1) *Thesaurus anecdot*, par D. Martène, t. 1er p. 511. *Armarium*, armoire, signifiait le coffre à livres, une bibliothèque, l'ensemble des casiers où ils étaient rangés.

(2) Ducange, *Dict*. — D. Bouquet t. 7 p. 355.

Digitized by Google

intégralement » (1) Outre des bibliothècaires (*armarii*) il y avait des religieux copistes, des enlumineurs, des miniaturistes, même des parcheminiers. (*pergamarii*) ; il y avait de plus à Corbie des fonds spéciaux destinés à la réparation, au nettoyage des livres vieillis et à la confection de nouveaux. (2)

L'invention de l'imprimerie et la renaissance du goût antique et de la culture des lettres firent rechercher les livres avec passion et donnèrent naissance, aux trois derniers siècles, à de volumineuses collections, à des cabinets précieux, à de riches galeries où se concentrèrent les livres rares que d'opulents amateurs se procurèrent, souvent à grands frais : curiosités bibliographiques, manuscrits, incunables, éditions estimées. Ces siècles, qu'on ne pourra jamais oublier, se distinguèrent par l'amour du beau, le culte des muses, la recherche de la vérité manifestés par ces trésors. Il y avait aussi des bibliothèques dans les châteaux occupés par des seigneurs qui en confiaient la garde à leurs chapelains, dans les maisons de personnages considérables, de riches bénéficiers, chez des magistrats, des hommes de lettres, dans certains presbytères et même de publiques dans quelques villes, au XVIIIe siècle.

Les plus célèbres collections étaient, en France, celles de Saint-Germain-des-Prés, des Blancs-Manteaux, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève, de la Sorbonne, de Navarre, de l'Oratoire, des Jésuites, des Jacobins, des Minimes de la Place-royale, des Missions étrangères à Paris. Etaient aussi fort renommées les bibliothèques de Groslier au XVIe siècle, du duc

(1) *Regula S. Patris Benedicti, cap. XLVIII.* — « In diebus quadragesimæ accipiant omnes singulos codices de bibliotheca quos per ordinem ex integro legant. »

(2) *Bibl de l'Ecole des Chartres*, t. I p. 402.

Digitized by Google

de Bourbon, prince de Condé ; de Le Tellier, archevêque de Reims ; de Daguesseau, et de Séguier, chanceliers de France, (celle de Séguier passée au duc de Coislin, évêque de Metz), fût déposée à Saint-Germain, (1) ; du cardinal Dubois, du maréchal d'Estrées ; de Bouthillier, évêque de Troyes ; de Harlay, de Mesmes, premiers présidents au Parlement ; de Joly de Fleury, de Caumartin, évêque de Vannes ; des abbés d'Estrées et de Louvois ; de Bigot, de Boze, de Baluze etc.

Mais celle du roi était la plus nombreuse et la plus riche de toutes, en livres de tous genres. Fondée par Charles V, elle s'enrichit sous ses successeurs par des dons, des legs, d'immenses acquisitions en toutes les langues, faites en France et à l'étranger. Elle est devenue cette *Bibliothèque nationale* logée dans un palais et la plus merveilleuse sans doute du monde entier, si l'on en excepte peut-être celle du Vatican. Ces collections étaient toutes admirables, par la perfection et la solidité des reliures qui assuraient la durée des livres. Les gens de lettres y avaient accès, y fraternisaient ; ils formaient une république pacifique dont faisaient partie leurs heureux propriétaires, qui contribuaient ainsi à rendre les communications aussi utiles que cordiales et faciles. Ajoutons qu'elles se composaient toutes, celles des villes comme celles des établissements religieux, de livres sérieux et qu'il n'y entrait guère, à l'exception des châteaux, de ces ouvrages frivoles qui plus tard inondèrent la France.

Grégoire, le futur curé d'Emberménil, le futur évêque de Loir-et-Cher, se présente un jour à la bibliothèque publique de Nancy. L'abbé Marquet, le sous-biblio-

(1) Le catalogue de la *Bibliotheca Coisliana, olim Seguerriana* est un gros volume in-folio. L'exemplaire que possédait l'abbaye de Saint-Médard de Soissons est passé à celle de Laon.

Digitized by Google

thécaire, lui demande ce qu'il désire. — « Des livres pour m'amuser, répond Grégoire. » — « Mon ami, reprit l'abbé, vous vous êtes mal adressé, on n'en donne ici que pour s'instruire.» — « Je vous remercie, répliqua Grégoire, de ma vie je n'oublierai la réprimande.» (1)

Telles étaient en général les bibliothèques en France avant 1789, mais à cette époque mémorable, tout cet état de choses fut changé par suite des lois portées pour la suppression des ordres religieux et contre les émigrés. Les livres disséminés dans les monastères, les couvents et les châteaux furent concentrés, à Paris, dans la Bibliothèque royale surtout, et en province dans les communes principales et dans les chefs-lieux de district des nouveaux départements, pour en former des bibliothèques publiques. L'ordre que nous avons à suivre nous est donc tout tracé. Nos investigations porteront d'abord sur les collections anciennes éparses sur le sol qui forma la circonscription de l'Aisne, et furent l'origine de ses bibliothèques actuelles dont elles constituent le fond et l'élément principal. Nous les suivrons ensuite dans les vicissitudes qu'elles subirent pendant la Révolution, leur concentration aux districts, leurs pérégrinations avant d'arriver dans les locaux actuels, leurs transformations en bibliothèques municipales, leur aménagement, leur installation plus ou moins heureuse. Nous irons même chercher leurs débris dans les cabinets et dépôts particuliers. Enfin nous rendrons un hommage bien légitime aux corporations religieuses ou laïques, aux amateurs intelligents, magistrats, savants dont le goût et la munificence ont formé, sauvé, soutenu, augmenté ces arsenaux de la science et des lettres; aux municipalités qui les entretiennent par des subventions, à l'Etat qui les

(1) *Mém. de Grégoire*, édit. Carnot. — *Biographie du clergé contemporain* par l'abbé Barbier, t. 1, p. 83.

Digitized by Google

enrichit, aux conservateurs qui en ont reçu la garde, en ont dressé les inventaires et les catalogues, y ont entretenu l'ordre et la décence ; en un mot à tous ceux qui ont bien mérité de ces centres de lumière dans la province. Notre dessin sera donc des plus simples ; en voici les divisions principales :

1° *Les bibliothèques jusqu'à la Révolution* dans l'enclave qui forma le département de l'Aisne : Bibliothèques monastiques et particulières.

2° *Les bibliothèques pendant la Révolution* : Bibliothèques des districts de Soissons, Laon, Saint-Quentin, Château-Thierry et Vervins.

3° *Les bibliothèques depuis la Révolution* : Bibliothèques municipales de Soissons, Laon et Saint-Quentin.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

CHAPITRE I.

Les Bibliothèques jusqu'à la Révolution, dans l'étendue du département de l'Aisne.

La contrée sur laquelle a été formée le département de l'Aisne, c'est-à-dire le Soissonnais, le Laonnois, la Thiérache, le Saint-Quentinois, ou mieux les diocèses de Soissons, de Laon et la partie annexée de celui de Noyon possédaient de belles bibliothèques et étaient riches en monuments littéraires du premier ordre, manuscrits et imprimés, puisque de leurs opulentes dépouilles ont été créés les trois dépôts importants dont nous avons entrepris l'historique. Presque toutes appartenaient à des maisons religieuses : chapitres de cathédrales et de collégiales, abbayes et couvents d'hommes et de femmes.

Digitized by Google

I.

Anciennes bibliothèques dans le Soissonnais

—

Bibliothèque du Chapitre cathédral de Soissons. Les chapitres, composés généralement d'hommes instruits et ayant été autrefois de véritables écoles, ne pouvaient se passer de livres. A Dôle on en trouvait jusque dans le chœur, la plupart enchainés et mis ainsi à la disposition des clercs. Outre les livres lithurgiques ou de chant, il y avait même une grammaire, et la Légende dorée par exemple (1) C'était dans le chœur, ou dans la salle capitulaire, que se donnait la leçon de théologie. La bibliothèque du chapitre de Soissons jouissait d'une réputation méritée pour les ouvrages et surtout les manuscrits qu'elle possédait. On y conservait un *Mandatum*, ou *Ordinaire* à l'usage de cette église, lequel remonte au règne de Philippe Auguste ou au moins à celui de Philippe le Bel. Ce manuscrit, passé à la Bibliothèque nationale, à été imprimé sous les auspices et aux frais de la Société historique de Soissons. Il contient le détail de diverses cérémonies usitées au moyen âge, par exemple les épreuves judiciaires par l'eau, le fer et le feu; les bénédictions pour les duels, la séquestration des lépreux, l'entrée solennelle des évêques dans leur ville épiscopale. Vers 1379, l'archidiacre Duval orna d'une riche couverture d'argent le livre des évangiles (2).

Il y avait encore dans ce dépôt deux autres textes

(1) *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, 5e série, t. 3, p. 42.

(2) Annales du diocèse de Soissons, t. 4, p. 310.

Digitized by Google

des évangiles et des épitres, dont les couvertures en argent étaient aussi ornées de filigranes d'or et de pierreries, et un missel en deux volumes, riches et précieux manuscrits donnés par l'évêque Jean Milet qui mourut en 1502. Ce prélat, réparateur des ruines causées à Soissons pendant les guerres des Anglais, avait fait reconstruire la bibliothèque capitulaire, et lui avait légué, par son testament, 1.000 livres, argent comptant, pour être employées soit en réparation, soit en acquisition d'ouvrages (I). Celle-ci possédait aussi la collection des conciles d'Espagne en « caractères lombards » ; les lettres de Nicolas Clémengis, mort à Paris, proviseur du collège de Navarre, et qui avait trouvé un refuge à la Chartreuse de Bourfontaine près de Villers-Cotterêts, pendant les poursuites dont il avait été l'objet ; une bible complète écrite sur vélin en lettres d'or onciales et ornées de figures dorées, coloriées et enluminées, dont les dessins étaient tellement variés qu'il n'y en avait pas deux qui se ressemblassent ; enfin plusieurs écrits d'Abailard, entre autres son traité sur la Trinité qui avait été condamné au concile de Soissons de 1122, tenu au monastère de Saint-Médard

Noblement ambitieux de favoriser, d'entretenir et de faciliter au sein de leur compagnie le goût et l'étude des sciences et des lettres, les chanoines de Soissons augmentaient à l'envi leur bibliothèque par achats de livres nouveaux et les dons que chacun d'eux lui faisait généreusement. Parmi ses bienfaiteurs, des derniers temps, il convient de signaler l'abbé de Pomponne, abbé commendataire de Saint-Médard et trésorier du chapitre, qui lui légua une partie de sa bibliothèque (1756) ; le chanoine Lombard qui lui

(1) Dormay *Hist. de Soissons*, t. 2. — Rousseau, « id » ms.

Digitized by Google

fit un legs semblable (1691) ; les deux frères Gosset, l'un doyen du chapitre, l'autre, Adrien, archidiacre de Brie, qui lui laissa la sienne par testament (1720); l'abbé de Rosay, un des beaux esprits de sa compagnie. C'est à l'aide de ce dépôt et des archives du chapitre, placées dans la chapelle supérieure du Sepulchre ou de Saint-Jacques, que le chanoine Cabaret composa ses précieux *Mémoires pour servir à l'histoire de Soissons*. Cet ecclésiastique, qui en était le gardien, seconda D. Grenier lorsqu'il y vint collectionner des copies de pièces pour son *Histoire de la province de Picardie* et sans doute aussi D. Mulet lorsqu'il forma son *Cartulaire de l'Eglise de Soissons* que possède la bibliothèque nationale.

Bibliothèque de saint-médard de soissons. Cette royale abbaye rivalisait avec les plus célèbres de l'ordre bénédictin dans l'amour des livres Dans ses écoles venaient étudier les princes et les seigneurs francs et il en sortit, aussi bien que de Saint-Crépin-le-Grand, d'éminents personnages. Sa bibliothèque remonte donc jusqu'à l'époque mérovingienne. En voici une preuve nouvelle apportée par M Léopold Delisle. Ce savant, trop connu pour qu'on en fasse ici l'éloge, a présenté à l'Académie des inscriptions et belles lettres, dans sa séance du 25 février 1881, un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique, écrit en lettres onciales, lequel a, en outre, le grand avantage de porter une date précise et de fixer ainsi celle du genre d'écriture dont il est composé. On a pu découvrir dans le titre l'indication que c'est à un abbé *Nomedius* ou plutôt *Numidius* qui l'a fait écrire et l'a offert à la basilique de Saint-Médard. Or, dit M. Delisle, la seule grande église de l'époque mérovingienne qui ait été dédiée à ce saint est celle du monastère de Saint-Médard de Soissons ; et l'on sait d'ailleurs que ce *Numidius* a été abbé de cette maison

Digitized by Google

sous le règne de Childebert III, c'est-à-dire à la fin du VII• siècle Le manuscrit offre donc un spécimen authentique du genre d'écriture et d'enluminure employé alors pour l'exécution des livres de luxe dans le nord de le Gaule ; c'est de la bibliothèque de Saint-Vaast d'Arras qu'il a passé dans celle de Bruxelles. Il contient la meilleure partie des *Vies des Pères* imprimées par Rosweide en 1828 ; un recueil d'homélies de saint Césaire, un commentaire abrégé sur les quatre évangiles. On voit par ce manuscrit que plusieurs homélies mises, d'après des copies moins anciennes, par les éditeurs et biographes modernes, parmi celles de saint Augustin, saint Eucher et Frauste, sont réellement de saint Césaire. (1)

On montrait dans la bibliothèque de Saint-Médard un autre manuscrit, une simple feuille, qui eut eu une plus grande valeur encore si on en avait pu constater l'authenticité; c'était un parchemin sur lequel on avait écrit l'*Acte de baptême de Clovis*. Paganiol de la Force prétend que c'était l'original même, mais les bibliographes disaient qu'on en avait tiré plusieurs copies et que cet écrit n'était qu'un double. Cette pièce curieuse, quelle qu'elle fût, ayant disparu, on n'en parle ici que pour mémoire. Il n'en peut être ainsi de l'*Evangéliaire de Charlemagne*, le joyau sans contredit de la bibliothèque de Saint-Médard, qui lui avait été donné, entre autres riches présents, par Louis le Pieux lorsque ce prince assista, en 827, à la translation des reliques de saint Sébastien. Ce livre admirable, qui date des premières années du IX• siècle, chef d'œuvre de la peinture et de la calligraphie de cette époque, est un in-quarto écrit sur vélin en lettres d'or onciales à deux colonnes. Ses miniatures sont d'une

(1) « Revue des questions historiques », 15• année, 58• livrais. 1. avril 1881, p. 646.

Digitized by Google

variété telle que pas une d'elles n'est identique à une autre Ce monument fit toujours l'admiration des antiquaires par la beauté des caractères, le détail et la finesse des ornements, la fraicheur du coloris des miniatures et des enluminures

Sa couverture était garnie de riches lames d'or, mais elle avait été, sous l'abbatiat d'Ingrann ou Enguerrand, qui s'écoula entre 1148 et 1169, enlevée, on ne sait pourquoi, et remplacée par une autre à lames d'argent doré formant une espèce de filigrane d'un très beau et riche travail d'orfévrerie. Examiné, en 1663, par Dormay ; en 1771, par Lemoine ; en 1750-1757, par Cabaret, il a été décrit de la même manière dans leurs travaux historiques sur Soissons. Dom Martène et Dom Durand ont lu sur l'un des plats de la couverture l'inscription suivante transcrite dans leur *Voyage littéraire de deux bénédictins* : « Hæc « tabula facta est a Domno Ingranno abbate hujus loci, « anno incarnati Verbi M. C. L. XVIIII .. Librum « autem istum obtulit Ludovicus pius imperator Beato « Sébastiano in receptione ejusdem martyris incliti « et papæ Gregorii urbis Romæ ». (1)

Le moine poëte, Gauthier de Coincy, pouvait donc dire, dans ses *Miracles de la Vierge*, que le couvent de Saint-Médard possédait de son temps, au XII• siècle, un *biau librairie*. Montfaucon cite dans son *Bibliotheca bibliothecarum* publié en 1739, comme existant à Saint-Médard, un magnifique manuscrit in-folio orné de charmantes miniatures, lequel contenait une traduction française de la Politique et des Economiques d'Aristote par Nicolas Orem. On y lisait : « Ce livre est au duc de Berry Jehan » troisième fils

(1) « Voyage littéraire de deux bénédictins, » 1724 — Voyez pour plus amples détails le beau travail de M. Edouard Fleury intitulé : « Les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons ».

Digitized by Google

de Charles V. Il était écrit en beau gothique du XIVe siècle. On remarquait aussi, au milieu de bien d'autres richesses manuscrites de la bibliothèque de Saint-Médard, un in-folio en vélin de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, comprenant l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe avec une addition de Ruffin d'Aquilée, et le traité de Saint Jérôme : *De Viris illustribus.* Son possesseur était Desbois, moine de la maison : « Desbois Sancti Medardi me possidet ». (1) Ce dépôt était considérable si l'on en juge par l'étendue de la salle qu'il occupait au deuxième étage du grand batiment élevé sur d'anciennes constructions par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Bibliothèque de Saint-Jean des Vignes de Soissons. Les abbés de ce beau monastère de chanoines réguliers, l'honneur, avec Saint-Médard, de la ville de Soissons, s'étaient étudié à en enrichir sans cesse la bibliothèque conventuelle qui était devenue fort considérable. A Saint-Jean on tenait les livres à un si haut prix au XIIe siècle, où ils étaient en effet fort rares, qu'ils y étaient enchainés et cadenassés le long d'une verge de fer dont la clef n'était confiée qu'à l'abbé, ainsi que cela se pratiquait à Corbie et dans la plupart des abbayes au moyen âge. On ne les délivrait aux moines qu'à certaines époques et pour un temps marqué. Un règlement fait à ce sujet par l'abbé Hugues avait été confirmé en 1150, par le pape Alexandre III. Plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Soissons portent encore sur la reliure l'empreinte des anciens pitons dans l'orifice desquels

(1) Nous renvoyons le lecteur à une « Notice sur ces manuscrits » par M. Miller, de l'Institut (Bulletin de la Société historique de Soissons, t. 3, 2e série.)

Digitized by Google

passait la chaine de sureté qui les tenait attachés à la tringle de fer de leur rayon. Une bible in-folio, du milieu du XIIIe siècle, avec concordance, et provenant de Saint-Jean, a même conservé le sien. (1) Cette bible écrite sur vélin avec commentaire de saint Jérôme et fort endommagée, est protégée par une reliure du XVIIe siècle ; ce serait une preuve que l'usage d'enchainer les livres précieux subsista longtemps après le moyen âge. Il était de règle à Saint-Jean que chaque novice copiât son bréviaire pour lui servir après son admission aux ordres sacrés. Ce travail avait certainement lieu dans le *scriptorium*.

Lorsque les huguenots furent maitres de Soissons en 1567, ils pillèrent partout les objets d'arts, les livres, les chartriers. Saint-Jean fut une de leurs victimes privilégiées, mais on prit, au chapitre de l'Ordre de cette année, des mesures pour rechercher les débris échappés à leur fureur et réparer ce désastre. Il eut été encore plus considérable si la bibliothèque n'avait pas été installée dans une suite de salles voutées qui la préservèrent de l'incendie qu'ils avaient allumé dans le monastère. L'article du règlement de 1567 concernant celle-ci est ainsi conçu : « Aliud « est prœceptum de libris bibliothecæ ; quod illi qui « habent restituant, vel litteras : Alienatio eorum sub « pena excommunicationis prohibetur a jure. Aliorum « etiam librorum qui eis conceduntur ad vitam aliena- « tus prohibetur, et si quis perdiderit ad restitutionem « tenetur. »

Bibliothèque de Notre-Dame de Soissons. Les communautés religieuses de femmes n'étaient pas

(1) « Catalogue imprimé de la bibliothèque de Soissons, » manuscrits, p. 364.

Digitized by Google

étrangères aux lettres. On les cultivait à Notre-Dame de Soissons, dès les premiers temps de sa fondation par Ebroïn, et à Saint-Pierre au Parvis dont les chanoines desservaient l'abbaye. C'est là que Paschase Ratbert reçu sa première éducation. On y conservait la *Cité de Dieu* de Saint-Augustin écrite « en lettres lombardes », les *Vies des anciens Pères du désert*. Nicole, fille d'Oudard de Chambly, seigneur de Gandelu, qui devint abbesse de Caen, mais alors simple religieuse de Notre-Dame, les fit transcrire vers 1292, pour servir à la lecture qui se faisait chaque jour après les vêpres, selon la règle de Saint-Benoit. On lui devait aussi l'*Ordinaire* de l'abbaye, grand livre qu'on plaçait au milieu du chœur pour l'office. L'abbesse Béatrix de Martimont, qui vivait à la fin du XIIIe siècle était qualifiée : « præ cœteris litteratœ » (1) Une autre abbesse, Armande Henriette de Lorraine d'Harcourt, fit composer par Dom Germain l'histoire de son abbaye qui fut éditée en 1675, et rédiger des cartulaires. Mais au premier rang il faut mettre dans la bibliothèque de ce couvent le *Livre des miracles de Notre-Dame* de Gauthier de Coincy, moine de Saint-Médard, que possède aujourd'hui le grand séminaire.

Bibliothèque de l'Académie royale de Soissons et autres de la ville. Indépendamment des bibliothèques que l'on vient de citer, il y en avait encore d'autres à Soissons de moindre importance, à Saint-Crépin en Chaie, à Saint-Crépin le grand, (2) à Saint-Léger, à l'Oratoire du collège Saint-Nicolas, aux Minimes, aux

(1) « Annales du diocèse, » t. 4, p. 53, *ex* Hist de N. D. par D. Michel Germain.

(2) C'est au milieu des archives de cette abbaye que Dom Hélie a composé son « Hist. de Saint-Crépin le Grand » restée manuscrite, mais il en existe plusieurs copies dont l'une à la bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Cordeliers, aux Capucins, aux Feuillants, aux Célestins de Villeneuve, au Séminaire, au siège de l'Académie qui fut d'abord chez l'un de ses membres, puis au vieux château et enfin dans une des salles des Feuillants, où elle fut transportée en 1772, lorsque celui-ci fut démoli pour faire place au palais de l'Intendance. Aux Célestins, Louis d'Orléans, comte de Soissons, regardé comme deuxième fondateur du couvent, avait donné à la sacristie deux missels magnifiques de grand format et de grand prix dont un légendaire d'une valeur de 27 livres parisis. (1)

La bibliothèque de l'Académie se composait surtout de livres d'histoire et de littérature. L'abbé Bosquillon, membre de cette compagnie, se rendit utile à Jacques Lelong, en lui communiquant certaines pièces fugitives qui auraient pu « lui échapper » s'il ne lui en avait pas donné connaissance. (2) Parmi les cabinets des académiciens et des hommes de lettres de Soissons on distinguait aussi ceux de l'abbé de Bourlon (frère de l'évêque de ce nom) à Saint-Léger dont il était abbé ; du docteur Henri Petit. On ne peut oublier ici que l'abbé Mercier, le plus célèbre bibliographe de son temps et bibliothécaire de Sainte-Geneviève fut aussi abbé de Saint-Léger de Soissons. Ses immenses recherches bibliographiques en firent l'émule du P. Lelong et autres érudits laborieux. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de la *Bibliothèque française* de Lacroix, Dumaine, et de du Verdier, chargé de ses notes. (3) L'abbé de Pomponne, dans le partage de sa bibliothèque avait légué à l'Académie ses livres d'histoire, de science et de poésie.

(1) « Annales du diocèse, t. 4, p. 396.
(2) Brunet, « Manuel du libraire » édit. 1809, préf. p. 2.
(3) « Ibid ».

Digitized by Google

Bibliothèques de Longpont, de Saint-Yved de Braine, de Coincy et autres du Soissonnais. Si l'on fait une excursion en dehors de Soissons, on rencontrera encore quelques bibliothèques tributaires de la bibliothèque actuelle de cette ville, à Valsery, à Coincy, à Saint-Yved de Braine, à Bourfontaine, à Longpont surtout, où les moines avaient collectionné une grande quantité de livres et de manuscrits. Le Joanniste de Beaufort y fit d'heureuses trouvailles pour ses Vies des saints que les Bollandistes ont insérées dans leurs *Acta sanctorum*. Dom Martène et Dom Durand racontent, dans leur *Supplément au Voyage littéraire de deux bénédictins*: que, désirant revoir les manuscrits de cette abbaye, ils y passèrent le reste de la journée. Ces manuscrits dataient, dit le chanoine Cabaret, des premiers temps de l'abbaye et se distinguaient par « la correction, la beauté de l'écriture et par la solidité du parchemin sur lequel on l'a tracée en beaux caractères ». L'abbé Lebeuf, lauréat de l'Académie royale de Soissons, et qui visita le pays, en 1741, pour ses recherches savantes, séjourna à Longpont où il trouva, parmi les manuscrits qu'il parcourut, les légendes de saint Savinien, relatives à Sens. Il avait déjà visité, en 1708, les monastères d'Orbais, Rebais et Morienval. Enfin, le chanoine Le Dieu, ancien secrétaire de Bossuet, s'était aussi rendu à Longpont en 1705. On lui montra deux petits cloîtres de la première fondation, le *scriptorium*, *scriptoriæ*, écritoires, cellules, dit il, destinées aux religieux chargés de la copie des livres saints et d'église, des ouvrages des Pères, avec une armoire dans le mur où l'on serrait l'encre, les plumes, les peaux ou parchemins. Il visita aussi la bibliothèque où il vit plusieurs manuscrits des premiers temps. (1)

(1) Le Dieu, « Journal, » t. 2, p. 281.

Digitized by Google

A propos de ce *scriptorium*, Le Dieu cite cette prière tirée des notes de Dom Luc d'Achery sur Guibert de Nogent : « Benedicere digneris Domine hoc scriptorium... ut quid quid divinarum scripturarum ab eis lectum vel scriptum fuerit... » et ces vers d'Alcuin :

Hic sedeant sacræ scribentes famina legis
Nec non sanctorum dicta sacrata patrum (1)

Bibliothèques de Braine. Ces bibliothèques, au nombre de trois, méritent une mention spéciale, comme ayant laissé de nombreux débris. C'est d'abord celle du comte d'Egmont-Pignatelli, composée surtout de livres de voyages, de romans, de philosophie. C'est ensuite celle du savant antiquaire Jardel, officier du roi en cette ville, lequel avait formé une belle collection d'objets, de manuscrits et de livres rares et curieux. (2) C'est enfin celle du monastère des prémontrés de Saint-Yved. On trouve aux archives municipales de Braine des inventaires des bibliothèques du château du comte d'Egmont et de Saint-Yved rédigés à la Révolution. Celle-ci, en assez mauvais état, ne contenait que 350 volumes in-folio sur l'Ecriture, les Pères, les Conciles ; 258 volumes in-quarto de commentaires, histoire ecclésiastique, profane et morale ; 250 volumes in-octavo d'histoire, sermonnaires, Bible expliquée ; 575 volumes in-douze sur diverses matières, la plupart dépareillés ; 50 volumes de livres d'église, vieux bréviaires, livres de chant ; 70 volumes in-seize de classiques ; 29 volumes in-quarto de l'Encyclopédie de Passet

(1) Ibid. notes, p. 281.

(2) Ce qui contribuait à la conservation et à l'augmentation des bibliothèques privées, c'est que l'aîné des enfants mâles, avait le droit de retenir la bibliothèque du père décédé, en indemnisant ses frères et sœurs.

Digitized by Google

moins celui des planches. En manuscrits, on trouve 76 volumes in-quarto ; 220 in-octavo ; 100 volumes in-douze de scholastique, théologie morale et vies de saints, et 36 volumes petit in-folio, de Bible expliquée et paragraphasée, couverts en vieux cartons ou en bois. Parmi ces manuscrits se trouvait peut-être le glossaire de la Bible (*Librum glossatum*) donné à l'abbaye par Thibauld, probablement doyen du chapitre de Mont-Notre-Dame, vers la fin du XIVe siècle. (1) « Est observé, dit le procès verbal, qu'il est peu d'ouvrages composant la dite bibliothèque qui ne soit incomplet et avons remarqué qu'elle était dans le plus grand désordre, ce qui nous a empêché d'entrer dans plus de détails pour sa transcription ». Ce désordre de la bibliothèque de Braine avait sa source dans les dissensions intérieures qui troublaient cette maison. Presque toute celle du château devait être transportée à Soissons, sauf le beau manuscrit sur parchemin, de Mathieu Herbelin que possède aujourd'hui la mairie de Braine et qui contient l'histoire chronologique des comtes de Dreux et de Braine, avec leurs armoiries coloriées. L'écriture est du XVIe siècle.

La partie méridionale du diocèse de Soissons, possédait de nombreuses maisons religieuses, mais d'une moindre importance que les précédentes. Il ne reste pas de documents sur leurs bibliothèques. On sait seulement que celle de Coincy (ordre de Cluny) en avait une assez considérable dont faisait partie un *Recueil de pièces* sur la maison; que celle d'Essômes (de la Congrégation de France) possédait dans la sienne un manuscrit du XIVe siècle intitulé : *Liber magistri Ademaris Senonensis arch. vocatus speculum sacerdotum*,

(1) « Annales du diocèse de Soissons, » t. 4, p. 308. Le Mont-Notre-Dame est situé non loin de Braine.

Digitized by Google

avec cette attache : « *Iste liber est de Essomis* ». A Valsecret, autre abbaye de prémontrés, et comme ces dernières des environs de Château-Thierry, il y avait divers ouuvrages de Saint Augustin, de Saint Jérôme, de Saint Ambroise, d'Hugues de Saint-Victor. Ces manuscrits des XIIIe et XIVe siècles appartinrent à Colbert, qui sans doute en avait fait l'acquisition, car ils furent achetés avec toute sa collection, au XVIIIe siècle, pour la Bibliothèque du roi. (1)

Bibliothèque publique de l'Évêché de Soissons. Les dépôts de livres des monastères, les cabinets des curieux ouvraient généralement leurs portes aux gens de lettres étrangers ou nationaux, aux savants en renom, à ceux qui aspiraient à ce noble titre, aux érudits qui demandaient à l'histoire ses secrets, mais, n'étant pas publics, ils pouvaient être quelquefois d'un difficile accès, ou du moins ils pouvaient ne pas livrer facilement leurs trésors cachés. Il y avait donc là une lacune à combler. La Bibliothèque du roi offrait un admirable spécimen de ce qu'il y avait à faire sous ce rapport dans la province. Elle était, ainsi que les collections de livres, manuscrits, médailles, histoire naturelle, de Sainte Geneviève, toujours ouverte au public. Des tentatives heureuses en ce genre avaient été faites dans quelques cités avant 1789. Des érudits y avaient créé des bibliothèques publiques à l'aide de dons généreux. De toutes les villes du futur département de l'Aisne, Soissons seul fut doté d'un établissement semblable et encore sa durée fut-elle bien éphémère! Son évêque, Henri Claude de Bourdeilles, en fut le créateur.

Ce prélat, à l'exemple de ses prédecesseurs les Sillery, les Languet, les Laubrière, les Fitz-James, mem-

(1) Annales de la Société historique de Château-Thierry; Notes bibliographiques, t. de 1879-1880, p. 57 et 58.

Digitized by Google

bres des Académies française et des Inscriptions et belles-lettres, protecteurs de celle de Soissons, qui tenait ses séances solennelles dans leur palais, et pour laquelle ils fondaient des prix fort disputés, ne croyait pas qu'on dût rien négliger pour propager les lumières, inspirer le goût des études et favoriser leur développement. Les Célestins de Villeneuve-Saint-Germain ayant été sécularisés, par un bref du pape du 1er février 1781, leurs biens furent partagés entre l'évêché, les pauvres, l'instruction gratuite des enfants indigents, le séminaire, le collège, pour fondation de bourses, frais d'une thèse publique et distribution de prix en faveur de cet établissement. On concéda à l'évêque de Soissons le couvent pour en faire une maison de campagne, à condition surtout qu'il fonderait une bibliothèque publique ayant pour premier fond cel e des Célestins et la sienne propre, dont les livres ne formeraient qu'un seul dépôt

Dans l'acte de fondation il était stipulé que le bibliothécaire serait un ecclésiastique, lequel aurait en même temps la conservation des archives, titres et papiers du couvent de Villeneuve, et que l'établissement s'ouvrirait deux fois la semaine. L'évêque délivrerait au conservateur, chaque année, 4 muids de blé pour ses honoraires, et 300 livres, tant pour la reliure et pour achat d'ouvrages de droit civil et canonique, à son choix, que pour la réparation et l'entretien de l'intérieur de la bibliothèque. Enfin il déposerait entre les mains du receveur des décimes une somme de 1,600 livres par an jusqu'à concurrence de celle de 16.000 livres de capital destinée à la construction d'un corps de bâtiment propre à recevoir la bibliothèque et dont l'entretien demeurerait à perpétuité à la charge de l'évêque actuel et de ses successeurs sur le siège de Soissons.

En attendant l'exécution entière de ces dispositions

Digitized by Google

la bibliothèque de Villeneuve fut déposée au Séminaire, mais bientôt les graves évènements qui arrivèrent en France et portèrent le trouble dans la République des lettres, les firent évanouir pour jamais. La gloire de l'entreprise n'en doit pas moins revenir à celui qui l'avait provoquée. Il faut ajouter : que l'évêque constitutionnel, Marolles, fit de vains efforts pour conserver cette bibliothèque dans les bâtiments du Séminaire d'où elle devait prendre le chemin du district.

Digitized by Google

II

Anciennes bibliothèques du Laonnois.

Bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Laon. Si du passé bibliographique du Soissonnais on porte ses investigations sur celui du Laonnois, on verra que le second n'a rien à envier au premier. La cathédrale de Laon, occupée par un chapitre plus nombreux que celui de Soissons, et dont les vieux cloîtres retentirent des leçons des Anselme et des Raoul, ne devait-elle pas être un lieu de concentration des ouvrages de l'esprit ? Pour saisir le commencement de ses trésors il faut remonter jusqu'au IXe siècle. Un certain nombre de manuscrits lui furent en effet donnés par l'évêque Didon, entre 883 et 893, dont l'un, vers 877, avait dû appartenir à Charles-le-Chauve. Dans le cours du Xe siècle, de 921 à 930, elle en reçut d'autres de l'évêque Adélelme et du chanoine Bernard. Au XIIe, outre les docteurs Anselme et Raoul (1) elle eut pour donateur l'évêque Roger de Rosoy, à qui l'on devait l'*Ordinaire* épiscopal ou pontifical, superbe manuscrit à riches enluminures d'or, dont les plats étaient recouverts de lames d'argent. On le tenait pour si précieux que pendant la vacance du siège les chapelains l'avaient en

(1) Les ouvrages d'Anselme et la chaire où il enseignait, auraient existé jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

garde et ne le remettaient au nouvel évêque que contre un gage de 10 livres qu'ils conservaient.

Parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque de la cathédrale de Laon furent encore, au XIIIe siècle, l'archidiacre Adam de Courlandon, et, au XIVe, Michel Casse, chanoine de Laon et chancelier de Notre-Dame de Noyon. Montfaucon, dans son *Bibliotheca Bibliothecarum* et après lui M. Edouard Fleury, dans ses *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque publique de Laon*, mentionnent avec éloge ce bibliophile. Casse parait, selon ce dernier, avoir acheté de ses deniers, soit en Italie, soit plutôt à Avignon, où le pape résidait alors, ces livres précieux (1). Ils étaient nombreux pour le temps, ce qui rehausse encore la générosité du bon chanoine. Il est d'autant plus intéressant d'en donner ici le catalogue, que dans quelques-uns se trouvent des notes concernant le prix, la copie, l'achat et la provenance de ces manuscrits, dont un certain nombre a survécu jusqu'à nos jours :

Epistolæ Sancti Bernardi « Liber iste est Ecclesie Laudunensi ex dono Magistri Michaelis Casse canonici ejusdem Ecclesie et cancellarii Noviomensis. Oretur pro eo » — « Iste liber est Michaelis Casse, emptus per eum anno Domini M. CCC. XLVI, de mense octobris, de executione et ab executoribus Domini cardinalis de Fargibus, pro septem florenis. » Ce livre avait été écrit par Thierry (fils) de Raoul de Hersbec, de Pologne, et fini, à l'Ascension de 1330, par les ordres de Raymond Farge, cardinal-diacre de Sainte-Marie-Neuve, (2) — *Somme* de Saint Thomas in-fo écrite par Guillaume

(1) *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque publique de Laon* par Ed. Fleury, p.p. 70, 79.

(2) Ed. Fleury, *ubi supra*, p. 70 et Ravaisson, *Manuscrits de la bibliothèque de Laon*.

Digitized by Google

Français, et œuvres du même. — *Méditations* de saint Anselme — *Compendium Theologie.* On trouve, en ces derniers, les formules : Ora pro eo, orate pro eo, ou *reddatur ei* — Diverses œuvres d'Innocent III (1346) — *Sermons* du pape saint Léon, acheté à « Magistro Leonardo Vérul, » exécuteur testamentaire de André Vérul, archevêque de Trani (1346) au mois de mai, pour 3 florins. —*Œuvres* d'Isidore de Séville, acheté à Paris en décembre 1346. — *Commentaires* de Cassiodore sur les psaumes « ex dono Magistri Casse » — *Sentences* de Pierre Lombard, emprunté par Casse en 1317, le vendredi après la Conception de Notre-Dame, au doyen et chapitre de Laon par l'entremise de André Vivien, chanoine de cette église — La même année, le 2e dimanche de janvier, Michel Casse vint remettre le livre ès mains de l'écolatre de Laon, le priant de le reporter lui-même au doyen, au chapitre et au seigneur André, parce que ce n'était pas celui qu'il demandait.

Si l'on s'en rapporte à un historien de Laon, le chapitre de la cathédrale, à la fin du XVIIe siècle, indépendamment d'un grand nombre de livres imprimés, possédait 500 manuscrits : lithurgie, épitres, évangiles, Saints Pères avec commentaires sur les Saints Pères, conciles, morale, droit civil et canonique, médecine, philosophie, grammaire, poésie. Parmi ces manuscrits, 50 passaient pour avoir 7 ou 800 ans d'existence tels que le *Libellus de psalmis* donné par Adelelme, l'histoire en sept livres de Paul Orose « tous deux en caractères mérovingiens ; » un recueil d'Homélies composé par ordre de Lothaire ; un poëme de Flodoard sur le triomphe de J. C. : une histoire de Troie par Guy de Messine qui vivait au XIIIe siècle ; une collection de sentences théologiques de Tajon, évêque de Saragosse au VIIe siècle ; une chronique universelle de Godefroid de Viterbe, chapelain des empereurs Conrad et Frédéric, fin du XIIe siècle,

Digitized by Google

l'histoire de Flodoard, datant de son temps ; le traité de l'art militaire par Flavius Végece « en caractères mérovingiens ; » les Tablettes astronomiques, de 1220 ; les comédies de Térence ; les œuvres de Sénèque, enfin des bréviaires de Laon, dont l'un avait plus de 600 ans, et un martyrologe laonnois composé au XIIIe siècle (1) Avec la cathédrale rivalisèrent, en fait de manuscrits, les monastères de Saint-Vincent, de Saint-Martin, de Saint-Jean, qui l'entouraient.

Bibliothèques de Saint-Vincent, de Saint-Martin de Laon. Le monastère bénédictin de Saint-Vincent possédait, au XIVe siècle, l'un des plus riches dépôts de l'Europe. On portait à 22,000 le nombre de ses manuscrits qu'une tradition plus croyable réduit à 11,000, rassemblés en partie par Jean de Guise, abbé en 1368 — 1392. Les plus remarquables étaient ceux relatifs à l'affranchissement des communes, à la trahison d'Adalbéron, évêque de Laon. Au commencement du XIIIe siècle, l'abbaye de Corbie prêtait à celle de Saint-Vincent un ouvrage de Jean Scot. Les moines de Laon lui donnèrent en gage un livre incomplet intitulé *Periphision*, car alors on ne communiquait pas d'ouvrage sans prendre ses sûretés. Or, sur les gardes du volume prêté, le bibliothécaire de Corbie avait mis une note recommandant de rendre ce livre à Saint-Vincent, ou mieux de le bruler, à cause des erreurs qu'il renfermait ; il fut en effet condamné en 1226, par le pape Honorius III. (2) Un grand désastre tomba sur Saint-Vincent, en 1359, dans lequel fut enveloppé cet inappréciable dépôt. Les Anglais

(1) Melleville « Histoire de Laon. »

(2) « Quod mémoriale vel comburetur, vel reddatur monachis Beati Vincenti in Lauduno, melius tamen esset, ut credo, quod comburetur propter hereses dampnatas quæ sunt in eo » (Bibl. de l'Ecole des Chartres t. 1er de la 5e série.)

Digitized by Google

ayant brulé, pillé et renversé une grande partie de ses bâtiments, « ce fut alors, dit Dom Robert Wiard, historien de l'abbaye, que périt cette magnifique bibliothèque de onze mille volumes manuscrits, à ce que porte la tradition du lieu. Il en échappa quelques uns, dont un ancien catalogue, vieux d'environ deux cents ans, fait le dénombrement ; la plupart des titres et papiers furent réduits en cendres. » (1) Il parait qu'une partie des manuscrits fut emportée en Angleterre et déposée à la bibliothèque d'Oxford. Il n'en restait plus que 30 à Saint-Vincent, en 1760 ; sa bibliothèque n'en comptait pas moins encore, à cette date, 8,000 volumes imprimés. (2)

Saint-Martin de Laon possédait aussi, vers le même temps, une bibliothèque composée d'un pareil nombre de volumes environ. Parmi ses plus beaux manuscrits on remarquait, comme les plus dignes d'intérêt, plusieurs livres de l'histoire de Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent ; la légende en vers de Saint-Martin, patron de la maison ; un roman en l'honneur de saint Laurent, dont elle possédait une insigne relique, une main crispée et recouverte de chair brulée ; une chronique latine de l'an 1000 à l'an 1500 ; un poëme de la mort par Elinand, évêque de Laon ; le Roman de la Rose, la Généalogie des dieux par Bocace, etc. L'abbaye de Saint-Martin ayant été conservée, avec sa grande et belle église, par sa transformation en Hôtel-Dieu, l'ancienne salle de la bibliothèque des prémontrés qui l'occupaient, existe encore ; elle a été convertie en chapelle, dont le plafond est décoré d'une

(1) « Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon » par D. Robert Wiard, moine bénédictin, publiée par l'abbé Cardon, aumônier du Lycée, et l'abbé Matthieu, vicaire de Saint-Quentin, 1858.

(2) « Histoire de Laon » par Melleville.

Digitized by Google

peinture représentant le génie des arts. Faute de documents, nous ne dirons rien des possessions bibliographiques des autres communautés religieuses de Laon, telles que celles de Saint-Jean, monastère occupé aujourd'hui par la préfecture et précédemment par l'administration centrale du département ; et des Minimes qui possédaient aussi plusieurs manuscrits. Nous ajouterons seulement que la ville réunissait, dans son sein, cinq grandes collections de livres avant la Révolution.

Bibliothèques de Prémontré, de Cuissy et autres répandues dans le Laonnois. Qui ne se souvenait, au commencement de ce siècle, avec une admiration pleine de regrets, de la magnifique bibliothèque de Prémontré, ce chef-lieu d'un ordre qui couvrit toute l'Europe de ses filiations ! Elle répondait à la splendeur et à la majesté grandiose des édifices du monastère nouvellement reconstruits. Marchant sur les traces de son prédécesseur le dernier abbé, Jean L'Ecuy, l'avait dirigée, complétée, enrichie, et avec quel goût éclairé et quelle noble ardeur pour l'avancement de la science et des lettres! Il avait établi à Prémontré une grande école où l'on poursuivait des cours de grammaire, de littérature, de mathématiques, de philosophie et de théologie, et fait composer des livres classiques à leur usage. Riches en imprimés, en éditions rares, la bibliothèque de Prémontré ne l'était pas moins en manuscrits qui font aujourd'hui la richese de nos dépôts publics. De toutes parts arrivaient pour y puiser, les érudits, même étrangers. L'Ecuy aurait tout sacrifié pour la conserver; il offrit, en 1790, au gouvernement de mettre son ordre au service de l'instruction publique. Jusqu'aux derniers jours de sa vie il s'intéressa à la bibliothèque de Laon où l'on conserva une partie notable de celle de Prémontré et il voulut en être le bienfaiteur.

Digitized by Google

Avec Prémontré rivalisèrent, dans l'amour des livres, au diocèse de Laon, les abbayes de Cuissy, de Vauclair, de Foigny, du Val-Saint-Pierre, de Saint-Michel, de Bohéries, etc. Cuissy possédait, au milieu du XIIe siècle, une cinquantaine de manuscrits copiés dans le *scriptorium* de la maison par ordre de son 1er abbé, Luc, de la famille de Roucy, comme le témoigne l'un d'eux, un *Homéliaire,* où on lit :

« *Nos sumus abbati Domno Lucæ recitati* (énumérés)
« *Quo concedente scripti sumus atque jubente*
« *Quod scripsere Patres antiqui discite fratres*
« *Hunc librum legite; lux est et janua vitæ* (1)

C'est dans les derniers temps, que la collection de Cuissy fut commencée sous la direction du célèbre Luc D'Achery, pendant son abbatiat. Vauclair fut également riche en livres et en manuscrits. On a connaissance d'un manuscrit de Val-Saint-Pierre, un commentaire de Raban Maur sur la Genèse, lequel porte l'indication du calligraphe dont il fut l'ouvrage, au XIIe siècle, mais on ne saurait affirmer qu'il a été exécuté dans cette chartreuse fondée en 1140. Le transcripteur est un certain Beuve ou Bovon, nommé dans un vers qu'on doit lire ainsi : *Scribitur satis utilis arte Bovonis* (2)

(1) *Antiquités et Monuments du Département de l'Aisne* par Ed. Fleury, t. 1, p. 95

(2) *Les Manuscrits à miniature de la bibl. de Laon* par Ed. Fleury, 1re part. p. 110. Ce vers a été rectifié comme nous le donnons ici (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 5e série, t. 4, p. 438. — Le MS. mérite d'être vu; on a inséré des reliques dans les plats; c'est un *Evangéliaire*.

Digitized by Google

III

Anciennes bibliothèques du Saint-Quentinois.

Bibliothèques de Saint-Quentin et du Saint-Quentinois, La ville de Saint-Quentin, aujourd'hui la plus importante du département, à l'exception du chapitre de sa collégiale, ne possédait pas d'établissements religieux aussi célèbres que ceux de Laon et de Soissons ; néanmoins ce chapitre et l'abbaye d'Isle, en y joignant les couvents des environs, purent donner par leurs dépôts de livres, de quoi former une bonne bibliothèque. La collégiale, dont il nous est impossible de reconstituer d'une manière, même approximative, la collection, avait eu surtout pour bienfaiteur, au XVIIe siècle, le chanoine Bendier, lequel, comme ses confrères, eut à cœur de l'augmenter. Cet érudit, qui mourut en 1697, publia une *Vie de Saint-Quentin* et une *Défense des principales prérogatives de sa ville natale.* Grand collectionneur de livres, il en avait acquis de fort rares et en fort grand nombre qu'il légua à sa compagnie. Une partie devait rester à la collégiale où on les voit encore aujourd'hui. Les abbayes de Fervaques, d'Isle, et en dehors de la ville, d'Homblières, du Mont-Saint-Martin, d'Origny, de Vermand, devaient aussi apporter leur contingent au district et delà à la commune de Saint-Quentin. On doit dire par avance que la collégiale a conservé un Evangéliaire donné au chapitre par Charlemagne.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES BIBLIOTHEQUES
dans le département de l'Aisne
PENDANT LA RÉVOLUTION

Bibliothèques de District

C'est de la loi pour la suppression des établissements religieux que date la ruine des anciennes bibliothèques en France. Avec leurs débris on parvint à constituer les rares bibliothèques publiques que nous voyons aujourd'hui dans nos départements. Les Assemblées de la nation firent des efforts pour arracher à leur perte les précieuses collections formées par les siècles dans les monastères, mais ces efforts demeurèrent trop souvent sans résultats.

Dès le 14 mars 1790, l'Assemblée constituante lança un décret enjoignant aux chapitres et aux monastères de déposer au greffe des tribunaux ou des municipalités les plus voisines, des états et catalogues de leurs bibliothèques et archives et les établissants gardiens de ces dépôts en exigeant d'eux l'affirmation que rien n'en aurait été soustrait. En 1790 et 1792, d'autres décrets ordonnèrent aux municipalités et directoires des départements de dresser eux-mêmes des catalo-

Digitized by Google

gues, et, le 8 août 1793, il en parut un de la Convention établissant la surveillance provisoire des bibliothèques des académies et sociétés littéraires supprimées, et ordonnant de surseoir à la vente des livres des émigrés. Il y eut enfin un dernier décret du 14 fructidor an II, enjoignant aux possesseurs des manuscrits, titres, chartes, médailles, antiquités provenant des monastères, de les remettre, sous un mois, au district de leur domicile, à peine d'être traités comme suspects, et déclarant les bibliothèques placées sous la surveillance des bons citoyens, lesquels étaient invités à dénoncer les provocateurs et les auteurs de leur dilapidation, pour être punis de deux ans de détention.

La concentration des livres dans les chefs-lieux de districts motiva le décret du 8 pluviose au II (27 janvier 1794) qui y établissait des bibliothèques de district composées des livres et objets d'art des anciens ordres religieux et des émigrés et maintenant les bibliothèques publiques déjà établies, à la charge d'envoyer à l'Assemblée les catalogues et inventaires qu'on croyait faits et qui ne l'étaient pas, au comité de l'instruction publique. Le décret ajoutait : que les bâtiments affectés à ces nouvelles bibliothèques seraient entretenus des deniers publics et que l'administration en appartiendrait à l'autorité municipale sous la surveillance du district. Enfin, parut la loi du 20 pluviose an IV, créant dans chaque département une école centrale et près d'elle une bibliothèque publique et assimilant son conservateur aux professeurs de l'école pour la nomination et le traitement.

Toute cette législation, qu'il sera nécessaire d'avoir devant les yeux pour bien saisir la suite de notre récit, prouve la bonne volonté des assemblées révolutionnaires en faveur des moyens d'instruction, mais les administrations des communes et des districts s'en mirent souvent peu en peine. Elles avaient d'autres

Digitized by Google

choses à faire que de s'occuper de livres et d'objets d'art, qu'elles laissèrent gaspiller et périr, faute de surveillance et de soins intelligents. Cette fatale insouciance des choses d'autrefois, devait se prolonger au-delà de cette époque si pleine d'agitations et aggraver encore le mal, d'autant plus qu'elle était dans les idées du temps. « Alors, dit Brunet, dominait encore chez nous l'esprit philosophique ou prétendu tel du XVIIIe siècle, et avec ce philosophisme intolérant, un stupide mépris du passé qui a couvert la France de ruines. En ce temps pour bien des gens, tout ce qui était antérieur à l'ère révolutionnaire était regardé comme non avenu ». De là un mépris souverain pour les livres sacrés, les grandes collections des conciles, des Saints Pères, des ouvrages ecclésiastiques ; pour notre histoire nationale, celle de nos provinces, de nos cités, des corporations, des grandes familles, leurs généalogies « débris inutiles de la féodalité et du privilège ». On peut juger si avec un tel esprit répandu dans la bourgeoisie, le peuple, les administrations, ce que durent devenir les innombrables collections de livres, les riches reliures, les manuscrits incomparables. La destruction redoubla d'intensité à raison même de leur valeur ; et ces tristes préventions se prolongèrent jusque sous l'empire, jusque sous la restauration. Quant aux objets d'art on sait quel fut leur sort. Tout ce qui constituait le riche mobilier des églises fut pillé, brulé ou envoyé à la monnaie.

Un certain nombre de membres des assemblées législatives partagèrent malheureusement ces préjugés et en justifièrent leurs tristes et funestes résultats. Ecoutons l'abbé Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, et l'on verra si nous devons être taxé d'exagération. « Lorsque la Convention, dit-il, fut livrée à une bande de scélérats, j'ai entendu des membres du comité de l'instruction publique, nous dire crûment que l'instruc-

Digitized by Google

tion publique était inutile, qu'il fallait enseigner aux enfants à lire dans le grand livre de la nature.... Des furieux avaient proposé d'incendier les bibliothèques publiques. De toutes parts on faisait main basse sur les livres, les tableaux, les monuments qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté ; elle est incalculable la perte d'objets religieux, scientifiques et littéraires. Quand la première fois je proposais d'arrêter ces dévastations, on me gratifia de nouveau de l'épithète de *fanatique* ; on assura que, sous prétexte d'amour pour les arts, je voulais sauver les *trophées de la superstition*. Cependant, tels furent les excès auxquels on se porta, qu'enfin il fut possible de faire entendre (utilement) ma voix, et l'on consentit, au comité, à ce que je portasse à la Convention un rapport contre le *Vandalisme*. Je créai le mot pour tuer la chose ». (1) Le mot et la chose restèrent.

Grégoire fit, d'après une liste de tous les actes de *Vandalisme* commis alors en France, qu'on lui avait remise, sur les monuments et les bibliothèques, plusieurs rapports, lesquels amenèrent des mesures répressives qui eurent, dans certains lieux, d'heureux résultats et dans d'autres n'en produisirent aucuns. Il put donc dire avec raison : « Mes efforts avaient arraché au tison des nouveaux Omar et nos bibliothèques et nos monuments ». (2) Et il ajoutait, à l'égard de ceux-ci : « Les architectes sont la classe la plus vorace, bien plus vorace que celle des fournisseurs », voulant sans doute faire allusion aux destructions et reconstructions dont ils sont les agents. (3)

(1) *Mémoires* de l'abbé Grégoire, t. 2, p. 346 (édit. de 1846).
(2) Mém. *ubi supra*, p. 366.
(3) ibid. p. 368.

Digitized by Google

Ce zèle conservateur de Grégoire n'était pas de fraîche date. Sous la Constituante, on avait créé à Paris un *Bureau de bibliographie* ; deux projets de réorganisation des bibliothèques du roi avaient été préparés, l'un par Dormesson, bibliothécaire de Louis XVI, et l'autre par l'abbé Mercier, de Saint-Léger de Soissons, qui voulait qu'on formât une bibliothèque pour chaque grande démarcation des connaissances humaines : ainsi, une des beaux arts, une de jurisprudence etc. Appelé à comparer les deux systèmes Grégoire fit avec Dormesson rejeter le dernier. (1) L'ex-abbé de Saint-Léger, appelé à faire partie de la commission des monuments, envoya aux bibliothécaires des départements des instructions sur le mode de classement des dépôts qui leur avaient été confiés.

Suivons encore l'évêque de Loir-et-Cher, en mettant à part ce qui tient au langage du temps, dans ses appréciations sur le triste spectacle que présenta alors la France dans le domaine des arts et des lettres, dans la déperdition lamentable qui se fit de tant d'objets et de livres précieux. « Les objets scientifiques appartenant à la Nation proviennent, dit-il, des dépôts qu'elle possédait avant la révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés, des suppliciés ». Ils « consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiquités, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc., etc. ; en des objets rares et précieux accumulés ou plutôt accaparés pour servir à l'ambition des familles ci-devant nobles : tel est le dépôt de l'émigré Castries composé de vingt mille pièces

(1) ibid. p. 348.

Digitized by Google

ces...». « Nous trouvons les ouvrages anciens chez les moines, les modernes chez les émigrés ». Les ouvrages « gravés » sont extrêmement rares.

Voici maintenant le tableau que présenta la vente du mobilier des couvents et des émigrés, leur concentration dans les districts et leur organisation en bibliothèques publiques. Les inventaires ont été rédigés à la hâte, ou ne l'ont pas été du tout ; « une foule de livres ont été vendus à bas prix, au poids » malgré le décret du 10 octobre 1790 qui défendait de continuer ces ventes ; « ailleurs on a délapidé. » Si quelques hommes de lettres, quelques administrateurs satisfont aux dispositions du décret, la plupart « n'exécutèrent rien ou exécutèrent mal ». Beaucoup de livres « en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles ». Il eut fallu « des hommes probes, des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie », mais la plupart du temps on n'en trouva que « d'ineptes ». On négligeait surtout les livres en langues anciennes et étrangères, les vieux livres reliés en parchemin, les livres armoriés à riches reliures, ayant les « honneurs du maroquin » mais venant de la cour et des nobles. En vain envoya-t-on d'amples instructions, rien ne put arrêter le mal. (1)

Le seul transport des livres dans les districts fut une véritable calamité ; ils sont enlevés des bibliothèques conventuelles et seigneuriales par charretés quand ils ne sont pas brisés, lacérés, déshonorés ; puis entassés pêle mêle dans les greniers. Chemin faisant, il en est tombé dans les rues, sur les chemins ; ils sont pillés, volés, brulés. Tandis que les uns vont dans les débits de tabac et d'épicerie, d'autres

(1) « Rapport sur la bibliographie fait à la Convention par Grégoire au nom du comité d'instruction publique, séance du 22 germinal au II. » (Mém. ubi supra, t. 1er p. 460).

Digitized by Google

sont vendus à vil prix à des libraires qui les revendent chèrement à l'étranger. Des spéculateurs volaient ou achetaient des antiquités, des livres, des tableaux en trompant l'ignorance des administrations locales et les revendaient chèrement à l'étranger. Un député de l'Aisne, Jean Debry, provoqua le décret de la Convention du 27 février 1794 prohibant l'exportation hors du territoire de la république des manuscrits, des livres et des éditions de prix, mais il était trop tard, le mal était à peu près fait.

« La Convention, disait Grégoire, dans le rapport que l'on a déjà cité, a rendu un décret très-sage sur l'établissement des bibliothèques, il faut les organiser, elles le seront ». Il ajoutait : « Des bibliothèques et des musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain » ; ce sont autant de « réservoirs, de foyers de lumières ». Ces expressions n'ont rien d'exagéré ; il n'en fut pas de même des assurances conçues par l'évêque de Loir-et-Cher. Ici les bibliothèques ne s'organisèrent pas, là elles s'organisèrent mal, ou seulement à la longue, au grand détriment des richesses bibliographiques. C'est ainsi que les choses se passèrent dans l'Aisne, et dans chacun de ses six districts, sauf en celui de Soissons.

I.

Bibliothèques des Districts de Chateau-Thierry et de Chauny.

Il ne reste pas de souvenirs précis sur le sort qu'éprouvèrent les livres amassés dans ces deux districts, dont le premier avait son siège dans l'ancien couvent

Digitized by Google

des Cordeliers et le second dans les salles du bailliage. On trouve seulement, dans une salle de l'Hôtel-Dieu de Chateau-Thierry, une bibliothèque provenant de l'abbé Nicolas Victor Montmignon, mort le 30 janvier 1817, chapelain de cette maison, et parent du publiciste de ce nom, ancien vicaire général de Henri de Boudeilles, évêque de Soissons. Cette collection composée de livres ecclésiastiques est en fort bon état, grâce à l'administration hospitalière. Il y avait sans doute aussi une bibliothèque dans un autre hospice de la ville, celui de la Charité, autrefois desservi par les religieux Charitains et servant de maison de réclusion aux prêtres de l'Aisne en 1796, car dans un règlement du directoire du département, il était spécifié que la bibliothèque de l'hospice serait mise à la disposition des reclus et, en cas d'insuffisance, « celle du district ». Qu'est devenue celle-ci ? Il n'en reste plus de traces à Château-Thierry. Un seul trait, tiré de l'évacuation du couvent clunisien de Coincy situé dans ce district, donnera l'explication de la disparition de bien des livres qui devaient arriver au chef-lieu. L'un des religieux, Dom Béranger, avant de se retirer au village voisin de Brécy, offrit à un cordonnier, en paiement d'une paire de souliers de 6 francs, sa bibliothèque particulière qui était fort riche. « Que voulez-vous que j'en fasse, répondit celui-ci ? ». Un tuilier de Coincy, le citoyen Sylvain Cesson, qui avait emporté chez lui, au hameau de la Carrière, une certaine quantité d'in-folio, craignant qu'en cas d'une perquisition on ne découvrit ces livres de religion, les jeta dans son four à tuiles et y mit le feu. « Quelle perte, lui disait son frère, ce n'était que des livres latins, et les français étaient si gaulois qu'on ne pourrait les lire » (1). Les tableaux du prieuré furent emportés ;

(1) *Histoire de Coincy* par de Vertus, p.p. 60 et 129.

Digitized by Google

on chargea deux charettes de livres, dont beaucoup tombèrent le long des chemins et furent ramassés par des enfants. On avait laissé ceux qui étaient entachés de religion pour être brûlés sur la place publique de Coincy. Le reste arriva tant bien que mal à Château-Thierry où il fut gaspillé. Un seul manuscrit, un *Recueil de pièces sur Coincy*, qui avait été déposé par les religieux chez un notaire nommé Paris, échappa à la déperdition. Étant passé par succession entre les mains d'un parent de celui-ci, Paris d'Avenay, puis en celles du savant Paulin Paris, de l'Institut, cet érudit, aussi aimable qu'instruit, l'offrit, en 1829, à la Bibliothèque nationale où il se trouve aujourd'hui, au département des manuscrits (1). Il en fut sans doute des livres des maisons d'Essômes, de Val-Secret, d'Orbais, du Charme et de Val-Chrétien, comme de ceux de Coincy.

Les objets d'arts et les archives ne furent pas mieux traités à Château-Thierry. Des volontaires, de passage en cette ville, détruisirent les tableaux, les déchirèrent, les traînèrent dans la boue, les pendirent aux arbres. Une religieuse pleine d'énergie sauva, au péril de ses jours, un Mignard représentant les fondateurs de l'Hôtel-Dieu, des tableaux sur cuivre, des meubles précieux. Le 10 août 1794, on brula solennellement, par ordre de l'administration du district, en l'honneur de la liberté et de la raison et au milieu du dévergondage d'une fête stupide, les titres de noblesse, de droits féodaux, les terriers, cueillerets, chartes etc. « attributs du despotisme et de l'esclavage ». (2) Voilà comment Château-Thierry ne possèda, ni bibliothèque,

(1) *Ibid.*

(2) *Mém.* de l'abbé Hébert, curé de Lucy-le-Bocage, pour servir à l'Histoire de Châteaу-Thierry. m s.

Digitized by Google

ni musée jusqu'à ce que, dans ces dernières années, la Société archéologique de la ville créât une collection de livres et d'antiquités dans la maison de La Fontaine.

Chauny ne fut pas plus heureux. Prémontré, sans parler d'autres établissements religieux, se trouvant dans ce district, il semble que sa riche bibliothèque si pleine de trésors typographiques, de manuscrits, d'objets d'art, d'instruments scientifiques, devait fournir à elle seule une opulente collection ; mais le monastère abandonné fut livré au pillage au point que les administrateurs adressèrent à ce sujet des plaintes amères au Département. Ajoutons toutefois, que le district de Laon hérita de la plus grande partie de cette succession monastique, Chauny ayant cessé d'être le chef-lieu d'un district et ensuite d'un arrondissement.

II

Bibliothèque du District de Vervins.

Le district de Vervins ne persévéra pas dans la voie où il était d'abord entré pour former une bibliothèque des collections enlevées de la chartreuse de Val-Saint-Pierre et des abbayes de Saint-Michel, de Foigny, de Thenailles, de Bucilly, des Minimes de Guise, de Bohéries etc., qui avaient été concentrées dans l'ancien château de la ville, lieu de son administration, aujourd'hui le collège. (1) Il avait ordonné de déposer à la

(1) La meilleure partie de la bibliothèque des Minimes de Guise fut enlevée par son supérieur, le P. Cavenne, qui devient curé constitutionnel de la ville.

Digitized by Google

bibliothèque du district en voie de formation, les machines électrique et pneumatique de Bucilly, après avoir été emballées et transportées avec soin. Les commissaires rencontrèrent une vive opposition à l'enlèvement de ces instruments et de la bibliothèque, de la part de l'abbé Varlemont ; mais un procès-verbal ayant été dressé contre celui-ci, il dut s'exécuter. Tout ce que purent obtenir les religieux, ce fut qu'on leur distribuât les livres de piété. Quant à ceux « de littérature et de science » ils furent enlevés. La bibliothèque se composait d'environ 4400 volumes, indépendamment des archives, chartes et autres pièces rangées avec ordre et renfermées dans un bâtiment spécial fort beau, récemment construit. (1)

On manque de détails sur l'enlèvement des livres des autres abbayes du district de Vervins, mais on sait que, par un arrêté du conseil de la commune du 17 février 1792, le citoyen Jean Louis Loubry, commis de l'administration du district, fut désigné pour veiller à la conservation de ces livres et procéder à la rédaction d'un catalogue. Loubry se mit à l'œuvre sur le champ, mais obligé de se rendre à l'armée, le 14 août suivant, la commune dut nommer à sa place un nouveau bibliothécaire qui fut le citoyen Daubigny. Ce dernier ayant aussi quitté Vervins pour se fixer à Paris, on lui donna pour successeur François Théodore Dhennequin « connu par ses talents », dit l'arrêté de nomination, lequel prêta le serment prescrit par le décret du 8 pluviose sur la formation des bibliothèques de district.

Loubry de retour à Vervins sollicita, le 23 frimaire an III, (13 décembre 1794), sa réintégration dans la place de bibliothécaire, mais sa demande fut ajournée

(1) Inventaire du mois d'Octobre 1790 (Notes de M. Amédée Piette).

Digitized by Google

jusqu'à sa libération définitive du service militaire. L'inventaire commencé par lui, et continué par Dhennequin, n'avançait que lentement. Le 17 vendémiaire au III (8 octobre 1794), Villars, député de la Mayenne et président de la commission temporaire des arts adjointe au Comité de l'instruction publique, écrivait aux administrateurs du district pour leur rappeler l'invitation qui leur avait été faite par le président de cette commission « de faire marcher de pair, avec la bibliographie, l'inventaire des objets de sciences et arts qui se trouvent dans votre arrondissement ». Et il les priait de lui dire où ils en étaient à cet égard des mesures qu'ils avaient prises pour la conservation de ces objets, et d'envoyer les catalogues à la commission s'ils étaient rédigés. L'envoi promis dans le plus court délai s'étant fait attendre, le district recevait six jours après, le 25 brumaire an III (25 octobre 1794) une nouvelle invitation, mais cette fois de la commission exécutive de l'instruction publique elle même. Dans la lettre signée Ginguenet on regrettait le retard qu'éprouvait l'envoi « des catalogues des bibliothèques du district » contrairement à la promesse qui avait été faite ; on supposait qu'on avait rencontré des obstacles, « car, ajoutait-on, nous présumons trop bien de votre zèle pour croire que vous ayez eu l'intention de nous donner une espérance illusoire. Nous vous invitons à user de tous les moyens possibles pour réparer le retard, sans doute involontaire, que vous nous faites éprouver ».

Le district de Vervins avait promis ce qu'il ne voulait pas tenir et le zèle de la commission se heurta contre l'insouciance et l'inertie des administrateurs. Au surplus elle rencontra la même apathie dans d'autres districts quelle dut également presser dans le même sens. Les livres restèrent en dépôt dans les bâtiments de l'ancien château. On nomma des conservateurs de

Digitized by Google

bonne volonté qui surent se faire leur part dans la collection confiée à leurs soins et se créer des bibliothèques particulières. Ces hommes infidèles, leur choix fait, laissèrent le surplus épars dans les greniers de la sous-préfecture où les livres abandonnés à tout venant pourrirent ou furent rongés par les insectes et par les rats. (1) Dans plusieurs dépôts de livres, dit l'abbé Grégoire, on puisait, c'est-à-dire on volait pour former des bibliothèques particulières à des individus qui en sont encore détenteurs. (2)

III

Bibliothèque du District de Laon.

Il semble que le district de Laon, placé auprès de l'administration supérieure du département, ait voulu de prime abord disputer aux précédents la palme du laisser aller et du mauvais vouloir, pour employer des expressions adoucies, relativement à sa bibliothèque. Les archives des maisons religieuses, dit M. Edouard Fleury, dans son ouvrage *Le clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, furent jetés, par les commissaires préposés à leur visite, pêle-mêle dans les greniers de l'évêché devenu le siège du district, « attendu leur état de vétusté et leur mauvaise odeur ». Le décret du 14 fructidor ayant fait revenir le district sur ses pas, celui-ci ordonna, conjointement avec la commune, une enquête sur les

(1) Notes fournies à l'auteur par M. Amédée Piette, de Vervins.
(2) Mémoires, t. 2, p. 84.

Digitized by Google

délits et les délinquants signalés par le décret. En 1791, on volait les livres à Saint-Vincent et à Saint-Jean de Laon et de nombreux ouvrages de ce monastère et de celui de Saint-Faron de Meaux furent vendus à l'hôtel Bullion d'après le catalogue de l'abbé de X.... « Les dégats furent tels, peut-on dire ici avec Grégoire dans son rapport, que pour les peindre l'expression manque. » Le 10 août 1794, sur le parvis du temple, c'est-à-dire de la cathédrale, « l'incendie vengeur » consumait, comme à Chateau-Thierry et autres communes importantes du département, les titres et emblêmes de la féodalité.

Suivons toujours le récit indigné de M. Edouard Fleury. Par ordre de la direction des ateliers militaires, une quantité de parchemins, chartes, diplômes, bulles, manuscrits sur velin de la dernière valeur, durent s'acheminer de Laon vers l'arsenal de La Fère Un arrêté du district du 3 février 1794, accorda à cette administration tous les papiers propres à faire des gargousses « attendu que le régime républicain est enfin garanti du retour de la féodalité et du fanatisme et rend absolument inutile la conservation des papiers qui en proviennent ; que le meilleur usage qu'on en puisse faire est de les employer aux cartouches et de les envoyer, à l'aide du salpêtre, à ceux qui s'en sont servis sous le régime oppresseur et dont les chefs sont sous la bannière des tyrans coalisés. » Le Département toutefois, se conformant au décret du 12 frimaire défendant de bruler désormais les livres, manuscrits et parchemins et ordonnant de les réunir dans des dépôts jusqu'à ce que la Convention en eût décidé, refusa de donner son approbation à l'arrêté du district. En conséquence il prescrivit même la rentrée des livres dans les dépôts déjà formés dans les six districts. L'abbé Grégoire pouvait dire, au mois de décembre, que si cet abus qu'on lui avait signalé venait du « défaut de

Digitized by Google

lumières », une lettre de la commission l'avait fait cesser et que déjà de La Fère on adressait à celle-ci « des ballots de parchemins dont le génie des arts, qui pour féconder la Révolution a fait tant de prodiges, se propose de tirer parti ». Mais hélas ! l'administration supérieure des mines et des poudres recevait encore de Laon 292 livres de parchemins provenant des archives. Ne les trouvant pas propres à l'emploi auquel en les destinait, on en redemanda de plus beaux et de plus forts, et on donna même la dimension que devaient avoir ceux qu'on lui enverrait. Quant aux livres et manuscrits sauvés, parmi lesquels ceux de Prémontré tenaient la tête, ils restèrent encore entassés dans les greniers du district et, dans le laps de temps qui s'écoula entre leur concentration en ce lieu et leur formation en bibliothèque, beaucoup d'ouvrages précieux disparurent, les uns ayant été transportés à Paris, les autres vendus et d'autres ayant été la proie des rats et des insectes et rongés par l'humidité, (1)

IV

Bibliothèque du District de Saint-Quentin.

Ce serait se répéter indéfiniment et en pure perte que de décrire une fois encore ce qui se passa dans la concentration et le dépôt à Saint-Quentin des livres et objets d'art de son district. Ici encore, même désordre, même insouciance. C'est dans les greniers de l'abbaye

(1) E. Fleury. *Le clergé du Département de l'Aisne pendant la Révolution*, t. 2. Accusé de réception du Département, du 5 juillet 1795 (26 thermidor, an III).

Digitized by Google

d'Isle, où l'administration tenait ses séances, que s'entassèrent, après bien des avaries et des gaspillages, les trésors de cette maison elle-même et le riche mobilier de celle d'Origny Sainte-Benoite. Là dormirent dans le plus pitoyable état, exposés à des déprédations journalières, les titres, les papiers, les livres du chapitre de la collégiale et des autres monastères de l'enclave. Quant à avoir seulement essayé d'en former une bibliothèque de district, il ne parait pas même en avoir été question, et les décrets des assemblées législatives restèrent lettre morte, sous ce rapport, à Saint-Quentin.

V

Bibliothèque du District de Soissons.

Si certains faits regrettables et analogues aux précédents eurent lieu à Soissons, relativement au sujet qui nous occupe, il n'en est pas moins vrai que son administration se montra souvent à la hauteur de sa mission, soit qu'elle comptât dans son sein des hommes qui comprissent la valeur des objets qui affluaient à l'Intendance qu'elle occupait, soit parce qu'il s'est rencontré dans la ville un érudit qui sut mettre à profit les circonstances pour les sauver du naufrage. En effet nous voyons des traces d'une véritable création de bibliothèque publique du district dès l'année 1792, c'est-à-dire au plus fort du déménagement des livres des maisons ecclésiastiques. Un citoyen lettré, Mézurolle, ex cordelier, est déjà *bibliothécaire de la commune*. Les livres du district, au lieu d'être entassés dans des

Digitized by Google

greniers, avaient été réunis dans les mêmes salles de l'hôtel de l'Intendance qu'elle occupe aujourd'hui.

Au mois d'avril 1791, le contingent fourni par les communautés de la ville et de son district s'augmenta de la bibliothèque des Célestins de Villeneuve transformée en bibliothèque publique par l'évêque Henri de Bourdeilles. L'évêque constitutionnel, François Marolles, d'une part et la ville de l'autre, revendiquaient cette collection déposée au séminaire et qui avait déjà perdue « des livres rares et précieux ». Le district s'en empara pour la mettre à l'abri de nouvelles soustractions, en attendant que la loi eût décidé à qui appartiendraient les richesses littéraires du clergé C'était déjà beaucoup que de l'avoir mise en sureté.

Mais à côté de l'esprit de conservation, veille l'esprit de destruction et de vandalisme, d'accord avec celui du vol. Le 25 août 1790, le gardien des manuscrits de la bibliothèque du roi reçevait trois manuscrits de celle de Saint-Médard, avec cette note : « Extrait d'un catalogue raisonné des livres rares et précieux qui se trouvent dans la bibliothèque de Saint-Médard de Soissons, fait en 1786 par Dom Crémoy, religieux bénédictin ». Cet extrait mentionnait : *La Politique et les Economies d'Aristote* (dont il ne reste que le second volume) ; l'*Histoire d'Eusèbe* « aujourd'hui le numéro 8961 des manuscrits latins, mutilé, et un superbe et magnifique manuscrit en vélin in-folio, des Quatre Evangélistes, du IXe siècle en caractère oncial ». (1)

Ce dernier, n'est autre que le célèbre Evangéliaire de Charlemagne, actuellement le numéro 8856 des

(1) Ces renseignements ont été fournis à M. E. Fleury par M. Léopold deLisle, membre de l'Institut et conservateur du Département des manuscrits, (*Manuscrits à miniatures* etc., p. 14. Voyez aussi le Bulletin de la Société historique de Soissons de 1872, un travail sur le même sujet par M. Miller etc.

Digitized by Google

manuscrits latins, dont la description détaillée se trouve dans les *Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Soissons par M. Edouard Fleury*, et à laquelle il n'y à rien à ajouter. Comment ce chef-d'œuvre bibliographique disparut-il de Soissons? La soustraction a été racontée tout différemment par deux auteurs contemporains, de la même famille. Brayer Louis, ancien curé de Vierzy, et vicaire épiscopal de Marolles, dans sa *Notice sur Soissons*, dit qu'il fut distrait de la bibliothèque de Saint-Médard et déposé dans les salles de l'administration du district en 1792 et n'est jamais revenu. Jean Baptiste Louis Brayer, auteur de la *Statistique de l'Aisne*, raconte la chose et s'exprime ainsi, dans une note manuscrite : « Lorsque, le 2 novembre 1789, on procéda à la suppression des ordres religieux, les scellées furent apposés sur la bibliothèque où il se trouvait. Le procureur syndic du district, jaloux de conserver cet objet inappréciable à la commune de Soissons, assura les sceaux par des bandes de tôle, mais les poissardes, dont il ne se défiait pas, escaladèrent, une nuit, des fenêtres, pénétrèrent dans la bibliothèque et enlevèrent le manuscrit On soupçonna, ajoute-t-il, qu'il fut vendu à l'étranger ». Mais comment arriva-t-il à la bibliothèque du roi ? on vient de le voir. Une reliure commune avait remplacé la seconde, encore d'une grande richesse ; l'enlèvement de la première beaucoup plus précieuse est resté un mystère.(1)

Le bibliothécaire Mézurolle, avec lequel on fera plus tard ample connaissance, joignait au goût des livres, le dégoût des choses religieuses. Ne sachant, dit M. Edouard Fleury, comment se débrouiller au milieu de cet entassement incohérent, il demanda, en

(1) Cette note se trouvait dans les papiers de l'auteur de la *Statistique de l'Aisne*.

Digitized by Google

1793, l'autorisation de mettre au rebut, pour s'en débarrasser, « ceux des livres qui, par leur nature, disait-il, ne pouvaient remplir le but que se proposait l'Assemblée nationale dans la création de bibliothèques publiques ». Le district agréa la demande du conservateur, par cette considération : « que la plupart de ces ouvrages, qui ne devaient leur composition qu'à l'esprit des siècles qui les avaient mis au jour, n'avaient plus aucun mérite aujourd'hui, et que d'ailleurs la République ne devait comprendre au rang de ses richesses littéraires que des ouvrages d'une utilité reconnue » (1). La délibération du district de Soissons fut approuvée par l'administration départementale et, le 10 mars 1793 (an II de la République), le fameux Pottofeux, son procureur-syndic, écrivait au citoyen Paillet, procureur-syndic du district de Soissons : « Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez le triage des mauvais livres reliés en vieux parchemins en dressant l'inventaire, et que le surplus soit vendu, puisque le Département l'a décidé ainsi » (2).

Revenons une fois encore à l'abbé Grégoire, son témoignage ne peut-être suspecté. Voici ce qu'il dit, dans son troisième rapport sur le Vandalisme lu à la Convention dans la séance du 14 frimaire an III, imprimé et envoyé par ordre de cette assemblée aux autorités trop souvent négligentes ou récalcitrantes.

« Une lettre de Laon nous dit : que les livres échappés aux déprédations de tous genres, aux larcins de leurs anciens propriétaires, à la rapacité des commissaires, à la barbare insouciance, ont été jetés dans les bâtiments des districts »... « Les administrateurs de Soissons, continue l'évêque de Loir-et-Cher, nous marquent

(1) E. Fleury, *ubi supra*.

(2) Registre de correspondance etc., p. 3, bibliothèque de Soissons, 8, 7. III.

Digitized by Google

qu'une foule d'objets d'art ont été détruits : un Carrache et un Bourdon ne se sont pas encore retrouvés ; une suite nombreuse de bons tableaux de *Lichery* qui représentaient la vie du fondateur des Chartreux (provenant sans doute de Bourfontaine) ont été coupés dans leurs cadres, envoyés avec des fers et des plombs et mis sous des sacs de blé pour les préserver de l'humidité. De plus, le magnifique tableau de Cayes a été envoyé à Paris et trouvé pourri sur le port à blé ».

Ce que Grégoire appelle le « larcin des anciens propriétaires » c'est-à-dire des moines, qui en effet firent, quand ils le purent, des triages à leur profit, fut un moyen de conservation de quantité d'objets d'art et de livres dont s'enrichirent plus tard, par dons ou par achats, d'autres bibliothèques, surtout celles de Paris et avant les autres, la Bibliothèque nationale.

Quoique l'organisation administrative des départements en districts ait été supprimée par la Constitution de l'an III pour faire place à des municipalités cantonales, les bibliothèques conservèrent leur dénomination primitive de *bibliothèques de district* jusq'à ce qu'elles devinrent purement communales. Nous poursuivrons donc leur histoire sous ce titre, pendant le nouveau régime, c'est-à-dire sous le gouvernement Directorial.

VI

Bibliothèque du District de Soissons et de l'Ecole centrale du département de l'Aisne.

C'est surtout de la création des écoles centrales que la formation et l'augmentation de la bibliothèque du district de Soissons doivent prendre date. Ces écoles

Digitized by Google

destinées à remplacer les anciennes universités furent établies, par un décret de la Convention nationale du 3 brumaire an III (25 octobre 1795), dans les principales villes des départements. L'enseignement comprendrait huit cours : dessin, langues étrangères, histoire naturelle, mathématiques, physique et chimie. Toutes auraient une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie, un jardin botanique. La bibliothèque se composerait des doubles des dépôts publics déjà existants dans les communes du département, des livres et manuscrits des maisons religieuses, de ceux des émigrés et condamnés dont les biens étaient confisqués, des manuscrits, titres et chartes provenant des bibliothèques nationales. Ces dispositions eurent pour effet de concentrer et de sauver de nouveau une quantité considérable de livres que la négligence, l'incurie et l'insouciance eussent laissé périr.

L'Ecole centrale de l'Aisne ayant été instituée par un décret du IX ventose an IV, et Soissons choisi pour en être le siège, l'administration départementale, par un arrêté du 17 thermidor de la même année, désigna pour son emplacement l'*Hôtel du district* (ancienne Intendance) où se trouvait déjà installé un dépôt de livres considérable. Sur le champ on réunit dans l'Hôtel, pour les cours de dessin, des tableaux de valeur dont plusieurs, tels que la *Nativité* de Rubens, retournèrent depuis à la cathédrale ; des instruments de physique, des échantillons d'histoire naturelle, une partie des livres accumulés dans les districts du nord, ceux surtout de Prémontré que l'on adjoignit à la collection de Soissons. Le soin de réunir, de coordonner ces élémens divers indispensables pour l'étude, ces instruments du travail intellectuel, fut de nouveau confié par le Département au citoyen Mézurolle. L'ex-cordelier continua de déployer un grand zèle dans l'œuvre qui lui incombait et sa tâche était suffisam-

Digitized by Google

ment avancée lorsqu'on fixa l'époque de l'inauguration de l'Ecole et l'installation du personnel enseignant.

L'existence de l'Ecole centrale est trop intimement liée à celle de la bibliothèque pour que l'histoire de l'une soit séparée de celle de l'autre. L'Hôtel du district avait été d'ailleurs bien choisi pour recevoir les deux établissements et former un foyer d'enseignement supérieur. Ce vaste édifice, d'une architecture simple et sévère, était éminemment propre à sa double destination. Situé dans un quartier tranquille, il se compose de plusieurs corps de logis indépendants les uns des autres quoique reliés entre eux, renferme dans son enceinte, outre la cour d'honneur et la façade du grand corps de logis, d'autres édifices avec cours séparées et un jardin plus vaste autrefois qu'aujourd'hui. Il avait succédé au vieux château ou *Tour des comtes* de Soissons sous le nom de *Palais de l'Intendance*, était devenu, à la Révolution l'*Hôtel du district* ; et, lorsque Napoléon, par un sénatus-consulte du 4 janvier 1803, assigna une résidence à chacun des membres de son sénat dans le ressort de chaque cour d'appel, il fut choisi pour être celle du sénateur de la cour d'Amiens. Occupé sous le nom de *Sénatorerie*, ou *Palais sénatorial*, par le célèbre juris consulte Tronchet, défenseur de Louis XVI, il devint, sous la Restauration, *Palais de la Couronne* et enfin *Hôtel de la mairie*. Ces détails étaient nécessaires pour l'intelligence des faits relatifs à la bibliothèque et à l'école.

On installa les cours de l'Ecole centrale dans l'Hôtel du district avec une grande solennité le 25 septembre 1796 (4 vendémiaire an V). Ce fut comme une sorte de résurrection de la science et des belles lettres sortant du tombeau. Les professeurs désignés par le jury d'instruction publique du département et confirmés par un arrêté du 6 fructidor, étaient, dans la première section : Hoyer pour le dessin ; Poiret pour

Digitized by Google

l'histoire naturelle ; Levavasseur pour les langues anciennes : dans la deuxième section, Dastin pour les mathématiques ; Mollé pour la chimie et la physique : dans la troisième, Debrun pour la grammaire générale ; Lenglet pour l'histoire ; Legrand de Laleu pour la législation ; Curaté pour les belles-lettre ; Mézurolle restait conservateur de la bibliothèque, avec le titre de bibliothécaire du département près de l'Ecole centrale. Plusieurs de ces professeurs n'étaient pas sans mérite, ni sans talents (1).

Pour la cérémonie de l'inauguration de l'Ecole, Jo-

(1) *Joseph-Jean-Louis Hoyer*, né à Lausanne le premier février 1762, vint étudier la peinture à Paris, grâce à la protection d'un grand seigneur, et entra à l'Ecole des beaux arts où il remporta, le 26 septembre 1778, une première médaille. Il y eut pour condisciple David et Drouais. Une école gratuite de dessin ayant été créée à Soissons, en 1784, sous l'intendance de Lepelletier de Morfontaine, il en fut nommé directeur, poste qu'il occupa jusqu'à la suppression de l'école sous la Terreur. Lors de l'établissement de l'Ecole centrale, il obtint le cours de dessin et la conservation à Soissons du tableau de la Nativité de Rubens, d'un autre tableau de La Hire qui devaient être transportés à Paris, avec quelques toiles moins capitales, pour en faire le noyau d'un museum dans une des salles de l'école. Apres la suppression de celle-ci, il devint professeur de l'école gratuite de dessin de la ville et mourut le 10 juillet 1829, (Voyez la biographie de Hoyer par M. Laurendeau. « Bulletin de la Société historique de Soissons, t. 3 de la deuxième série p. 217).

Legrand de Laleu, originaire du Nouvion-en-Thiérache, allié à la famille Pigneau, qui a produit Pigneau de Behaigne, évêque d'Adran, cultiva les muses légères et la science du droit. Il se fit connaitre par un « mémoire justificatif » qui arracha à l'infamie d'une condamnation les accusés Bradier, Simare et Lardoise. Nommé président du tribunal de l'Aisne à Laon, il vint occuper la chaire de législation à l'Ecole centrale. Appelé plus tard à la cour impériale d'Amiens, il présida plusieurs fois les assises de Laon où il avait établi sa résidence et où il mourut en 1818. On a surtout de lui : « Recherches sur l'administration de la justice criminelle en France » — Une « Dissertation sur l'ostracisme et le pétalisme en France », signée Legrand de Laleu professeur à l'Ecole centrale de l'Aisne (Paris, an VIII, in 8°). Voyez notre Histoire de Guise, Biographie de C. L. Lesur, son ami, pour plus amples détails.

Poiret, célèbre naturaliste, né à Saint-Quentin, avait déjà ouvert un cours de botanique, le premier ventose, an II peut-être à Laon. Soissons ou Saint-Quentin à l'occasion duquel, dit M. Combier (La justice criminelle à Laon pendant la Révolution, t. 2. p. 106), il prononça un discours que possède aujourd'hui M. Midoux, artiste dessinateur à Laon.

Curaté, fut, paraît-il, un ex-oratorien de Soissons où il avait enseigné les belles-lettres au Collège.

Digitized by Google

veneau, président de l'administration de l'Aisne et deux de ses collègues, Topin et Letellier, s'étaient rendus à Soissons. Réunis au jury d'instruction publique dans le local de la bibliothèque, ils se transportèrent à l'Hôtel-de-Ville, sur la place du Grand'Marché, où les attendaient les autorités civiles et militaires et « un concours immense de citoyens que cette cérémonie avait attiré. » L'assemblée fut présidée par Joveneau qui exposa les motifs de cette convocation. Letellier, faisant les fonctions de commissaire du Directoire exécutif, donna lecture des lois et arrêtés relatifs à l'institution des écoles centrales, à celle de Soissons en particulier, à la confirmation de ses professeurs, et requit les autorités réunies de se rendre à l'Ecole pour visiter les salles affectées aux divers cours. Elles partirent au milieu de la garde nationale sédentaire, des troupes de l gne de la garnison, et précédées de la musique. A leur arrivée dans la cour du distrit elles trouvèrent « une foule immense de citoyens et de citoyennes qui s'y était rendue pour participer à une fête qui était véritablement celle de toutes les familles ».

Après la visite des salles, il y eut une séance solennelle que le président Joveneau ouvrit par un discours « où, développant avec énergie, dit le procès-verbal d'installation, la nullité de l'enseignement que les français recevaient sous le régime des rois, et les avantages réels que leur offrait l'éducation républicaine, telle qu'elle est organisée par la loi du 3 brumaire », reçut les applaudissements de l'assemblée (1). Letellier et Lobjoy, jurés de l'instruction pu-

(1) « Inauguration de l'Ecole centrale du département de l'Aisne en la commune de Soissons » (à Soissons chez les imprimeurs associés an V.)

Digitized by Google

blique (1), prirent ensuite la parole. Le second s'adressa spécialement à chacun des professeurs. Le citoyen Silvy, un autre juré, à qui revenait une large part dans l'institution de l'Ecole, récita une *Ode sur l'éducation régénérée*, où il entremêlait, dans des vers pleins d'enthousiasme, les noms des maîtres. Ex-oratorien de Soissons, professeur de belles-lettres, Silvy cultiva la politique et la poësie, fut commissaire du pouvoir exécutif près de la municipalité de Laon, accusateur public près du tribunal criminel, et s'était fixé à Soissons. On ne citera ici, comme spécimen de sa poésie, que la strophe adressée au bibliothécaire Mézurolle, lequel surchargé de besogne, pour le classement des volumes entassés à l'Ecole, l'obtint, le 27 septembre 1796, pour sous-bibliothécaire :

« Suivez moi, perçons cette enceinte,
« Où les sages de tous les temps
« Rassemblés, s'occupent sans crainte,
« Du bonheur de leurs descendants.
« Mézurolle, ouvre ce musée !
« Voilà, Français, votre Elisée !
« Pline confère avec Buffon ;
« Virgile parle avec Homère :
« Près d'eux sont le Tasse et Voltaire ;
« Et Jean-Jacques embrasse Caton !

Après la proclamation des noms des professeurs, les citoyens Guynot, président de l'assemblée municipale du canton interne de Soissons ; Laloucet, président de

(1) Lobjoy (François) homme de lettres, né à Brancourt, fit partie des assemblées législatives et fut porté comme candidat au Sénat. Il s'occupa de diplomatie et d'instruction publique, sollicita le premier le rétablissement du culte. La bibliothèque de Laon possède le m s , d'une « Histoire ancienne » que sa mort, arrivée en 1817, l'empêcha d'achever. Il était né en 1743. (Devisme « Manuel historique », p. 303).

Digitized by Google

celle du canton externe ; les professeurs Legrand de Laleu, Debrun, Curaté, Levavasseur, Hoyer et Destin prononcèrent aussi chacun leur allocution académique sur les matières de leur enseignement respectif et, à la demande de Letellier, on décida l'impression de toutes ces harangues avec le procès-verbal de la cérémonie, pour être envoyés à tous les départements, commissions exécutives et autres administrations. Elle fut couronnée par des réjouissances publiques et par la représentation gratuite d'une comédie-prologue en un acte, composée par l'un des artistes dramatiques alors à Soissons et intitulée : *L'Ecole centrale* ou le *Temple des arts*, mêlée d'ariettes et de vaudevilles. Le public couvrit la pièce de ses applaudissements et le général de division, Favéreau, commandant les troupes du département de l'Aisne, compléta la joie générale en grâciant les militaires condamnés à des peines disciplinaires (1).

La première distribution des prix de l'Ecole centrale eut lieu le 30 thermidor an VI (16 août 1897) ; mais la suite ne répondit pas à de si beaux commencements et cette grande fête scolaire ne tint pas ses promesses. D'ailleurs les écoles centrales n'eurent que quelques années d'existence ; elles furent supprimées par un décret du 24 vendémiaire an X (16 octobre 1802). De celle de Soissons, qui comptait encore 120 élèves inscrits au registre, et dont les cours étaient fréquentés par un certain nombre « d'amateurs », il ne resta que la bibliothèque et le cours de dessin qui fut transformé, au mois de novembre 1804, en école gratuite entretenue aux frais de la ville. Tout le personnel de l'Ecole fut licencié, à l'exception du bibliothécaire Mézurolle et du professeur Hoyer que le maire, M. de Puységur,

(1) *Ubi supra.*

Digitized by Google

voulut conserver. Ce dernier, artiste d'un véritable talent, a laissé à Soissons des œuvres remarquables que posssède en partie le musée de la ville. Quant à Mézurolle, il méritait de rester à son poste où il avait déployé autant d'aptitude que de dévouement. Dans la nuit du 3 au 4 mai, un an avant la fondation de l'Ecole centrale, un incendie s'étant déclaré dans les combles de la partie de l'Hôtel du district affectée à la bibliothèque, Mézurolle, secondé par un grand nombre de citoyens et de soldats de la garnison, l'avait, par son dévouement, préservée d'une ruine totale. Un certain nombre de volumes avaient déjà été la proie des flammes. On s'était haté, sous sa direction, de faire disparaitre les ravages opérés par l'incendie que les uns attribuaient à un accident, et les autres à la malveillance qui peut-être voyait avec peine la résurrection des lettres par la création de l'Ecole dont l'installation devait avoir lieu quelques mois après.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

LES BIBLIOTHÈQUES

DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Bibliothèques communales.

Les bibliothèques de district, presque partout fort négligées, entrèrent, sous le Consulat, dans une nouvelle phase. La renaissance des lettres et des études, ne pouvait que contribuer à leur prospérité à laquelle travaillèrent tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution. Une loi du 27 janvier 1803 supprimait les bibliothèques des districts devenus arrondissements, rendait ces établissements aux municipalites, qui n'en avaient eu que la surveillance (1). Ce sera à celles-ci, désormais leurs propriétaires, qu'incombera la conservation, l'augmentation et la direction de ces précieux dépôts, qu'elles devaient mettre au nombre des ornements des villes qui avaient l'honneur de les posséder.

(1) Décret du 8 pluviose an XI (28 janvier 1803).

Digitized by Google

I.

Bibliothèque communale de Soissons.

Cette bibliothèque étant devenue la plus considérable du département de l'Aisne, doit marcher désormais à la tête des autres dans notre récit, et nous occuper tout d'abord. La suppression de l'Ecole centrale amena bientôt le déménagement d'une partie du musée de peinture. Le 4 septembre 1803, Hoyer dut faire transporter à la cathédrale plusieurs tableaux religieux : la Nativité, de Rubens ; l'Assomption, grande toile provenant du couvent des Célestins; une autre Assomption provenant de Saint-Gervais ; Saint-Pierre recevant les clefs ; les disciples d'Emmaüs, etc. Il ne resta à la bibliothèque que quelques débris d'antiquités qui devaient être, bien longtemps après, le noyau du musée actuel de Soissons.

Bibliophile zélé et intelligent, Mézurolle s'attacha de plus en plus au dépôt qu'il avait conservé et où il fit entrer le plus de livres possible. Il s'appliqua à mettre l'ordre dans ce cahos et consacra toute sa vie à organiser et à étudier les nombreux ouvrages confiés à sa vigilance. Né à Lagorgne sur la Lys près de Lille, le 9 mars 1741, Georges-Louis Mézurolle était fils de Michel Mézurolle, laboureur en ce village, et de Marguerite Henrion. (1) Il se fit cordelier et mérita de devenir provincial de son Ordre dont il visita plu-

(1) Archives municipales de Soissons, registres de l'état civil, acte mortuaire de Mézurolle, 1817, communiqué par M. Collet, secrétaire de la mairie et membre de la Société historique de Soissons.

Digitized by Google

sieurs fois les couvents des deux sexes. Aux devoirs de sa profession il joignit le culte des muses ; il composa, en 1782, un drame en cinq actes et en prose où il figurait lui même sous le nom du *Docteur*. On a encore de lui un Recueil de poésies plus que légères, auxquelles il en mêlait de pieuses, quelques unes adressées à un évêque. à un supérieur de séminaire, et composées entre 1788 et 1812, odes, chansons, épigrammes ; un poëme héroïcomique et surtout grivois contre les couvents, à propos d'un fait arrivé, en 1788, dans une maison de Fontevristes à Amiens. En 1790, il écrivait des *Réflexions sur les ordres religieux*, y consignait les plaintes nombreuses qu'il avait reçues, dit-il, dans ses visites conventuelles, sur le régime intérieur des maisons de sa province et les vexations des supérieurs à l'égard de leurs sujets. Il y signalait ces abus dans un style « souvent trop morose » selon son aveu ; il y déclamait sur la richesse du haut clergé, des abbayes, des couvents. (1) Enfant du XVIIIe siècle Mézurolle prêta serment à la Constitution civile du clergé et entra dans l'administration de l'évêque de l'Aisne, Jean-François Marolles, en qualité de vicaire épiscopal et de supérieur du séminaire. (2) Nommé ensuite par celui-ci desservant de Billy-sur-Aisne, il fut agréé comme tel le 13 octobre 1793. (3) Bientôt il renonça au caractère ecclésiastique en livrant ses lettres de prêtrise et épousa civilement une religieuse, dame Thérèse Copart. Il avait cumulé ses fonctions cléricales, peu ou point rétribuées avec celle de bibliothécaire aux appointements de 800 francs, qui ne

(1) Ces ouvrages manuscrits se trouvent à la bibliothèque de Soissons.

(2) *Ordo* de 1792 (collection de M. Henri Congnet, chanoine de Soissons.)

(3) Archives municipales de Billy-sur-Aisne, registre des délibérations de 1793.

Digitized by Google

devaient pas s'augmenter dans l'espace d'un demi-siècle (1), mais auxquels vint s'ajouter, dans la suite, une pension de l'Etat, en sa qualité d'ancien religieux.

Quelque bien installée que fût la bibliothèque de Soissons dans l'ex-Hôtel du district, elle dut émigrer lorsque celui-ci, transformé en *Palais sénatorial* fut désigné par le gouvernement impérial pour servir de demeure au sénateur du ressort de la cour d'Amiens, Tronchet. Les livres et leur conservateur furent expulsés du palais et il fallut songer à leur procureur un nouvel asile. On conçut le projet de le disposer au dessus d'une halle à blé que l'on construirait contre la longue muraille de la salle de spectacle, ancienne église de Notre-Dame-des-Vignes, et qui remplacerait celle construite, en 1575, sous Henri III, laquelle avait été incendiée. Le manque de fonds fit échouer ce projet, assez mal conçu du reste, puisqu'il aurait placé le sanctuaire de l'étude au milieu des bruits d'une vaste place publique, servant de marché et de place d'armes. En attendant qu'on l'exécutât, la municipalité fit transporter, en 1806, la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'aile nord de l'ancien séminaire dont la ville fut rendue propriétaire en 1810, et qui alors servait de caserne. Elle y occupa les mêmes pièces qu'occupe aujourd'hui celle de cet établissement réintégré dans son ancienne maison, et d'autres attenantes à celles-ci.

Mézurolle ne se bornait pas à jouir de son titre de conservateur du dépôt qu'il avait « sauvé du pillage » comme d'une sinécure honorable. Indépendamment d'un catalogue, dont il acheva la rédaction en 1809, et des travaux journaliers que nécessitaient le classe-

(1) Le traitement avait été fixé à cette somme en 1808.

Digitized by Google

ment et le rangement des livres, parmi tant de vicissitudes qu'éprouvait la bibliothèque, et du service à remplir à l'égard des lecteurs et des travailleurs, il se livrait encore à des études particulières. Dans un moment où l'on n'entendait guère que le cliquetis des armes, en 1807, il composait une *Notice sur Soissons et ses environs*. Louis Brayer, ancien curé de Vierzy et son collègue dans le conseil de l'évêque Marolles, ajouta à ce manuscrit un avant-propos et un supplément et y fit des additions en 1809-1811. Louis Brayer est lui même auteur d'un autre manuscrit, les *Annales soissonnaises*, et mourut en 1813. Ces deux hommes se montrèrent dans leurs écrits, comme il arrive aux écrivains qui ont renoncé à l'état ecclésiasque, pleins de sévérité et de préventions contre la religion à laquelle ils avaient appartenu. Ennemis de ce qu'ils appelaient les anciens préjugés et les vieilles superstitions, ils l'étaient surtout des couvents qui leur avaient pourtant procuré ces richesses littéraires dont ils faisaient leur profit. Travailleur infatigable Mézurolle déploya sa science et son érudition dans d'autres ouvrages d'un intérêt plus général que les précédents Il reste de lui une *Chronologie*, un *Abrégé chronologique de l'histoire universelle*, une *Analyse des ouvrages existants dans la bibliothèque de Soissons, qui traitent de l'histoire générale*, où il n'embrasse pas moins de vingt quatre historiens. Plusieurs de ces ouvrages, tous restés manuscrits, furent donnés par sa veuve à son sous-bibliothécaire, Bazonnet, qui en fit présent à la bibliothèque. Déjà infirme en 1812, Mézurolle adressa, le 8 octobre de cette année, une pièce de vers au chevalier de Pougens, retiré à Vauxbuin près Soissons, avec lequel il était lié d'amitié. (1)

(1) Manuscrits de la bibliothèque de Soissons, et catalogue imprimé.

Digitized by Google

C'est dans le nouvel emplacement, précaire et assez peu convenable de la bibliothèque au séminaire, que tint ses réunions la *Société des sciences, arts et littérature* (1) Cette compagnie composée de ce qui restait dans la ville et aux environs, d'hommes lettrés et de travailleurs du siècle dernier, se regardait comme une résurrection de l'ancienne Académie royale de Soissons dont elle aurait dû sans hésiter prendre le titre. Elle avait à sa disposition une collection d'environ 30,000 volumes, outillage bien suffisant pour atteindre le but qu'elle s'était proposé, qui était de contribuer de tous ses efforts au progrès des sciences, des arts et des belles-lettres. Les sciences exactes et naturelles, les arts et la littérature, l'économie politique étaient donc les objets de ses travaux. Son cachet portait une ruche d'abeilles et une cippe sur laquelle était placée une lampe antique. Son réglement, qui date du 4 février 1807, et fut soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur, le 8 mars, avec une liste de ses membres, tant résidents qu'associés, annonçait une certaine vitalité. Des noms illustres tels que celui de Cuvier figuraient dans leurs rangs. Elle tint une séance publique le 12 août 1807 ; M. Garnier, son directeur, prononça un discours ; M. de Breuvery lut un mémoire sur les avantages des sociétés savantes ; MM. Brayer et Danré une Notice sur les travaux agricoles, et Lévêque de Pouilly une Notice sur l'abbaye de Saint-Médard. Le 13 août 1808, il y eut une seconde séance publique où M. Garnier et M. Missa, secrétaire perpétuel, prirent aussi la parole. (2) La Société n'en tomba pas moins peu à peu en décadence ; les invasions de 1814 et 1815, dont Soissons eut tant à souffrir, jointes aux

(1) *Notice sur Soissons* par Mézurolle.
(2) Catalogue imprimé, p. 299.

Digitized by Google

infirmités d'un grand nombre de ses membres, survivants de la Révolution, rendirent ses réunions moins suivies et moins fréquentes, et elles avaient à peu près cessé en 1817. (1)

La bibliothèque survécut à la Société académique comme elle avait survécu à l'Ecole centrale. Toutefois, elle n'était pas arrivée au terme de ses pérégrinations. Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons depuis le concordat de 1801, n'ayant rien tant à cœur que de faire rentrer son diocèse dans la possession de l'ancien séminaire, avait proposé au conseil municipal l'échange de ses vastes bâtiments contre ceux du couvent des Minimesses, pour y transférer les 600 hommes d'infanterie qui occupaient les premiers et réintégrer au séminaire les élèves qui logaient au couvent. Le conseil, par une délibération du 27 août 1814, y consentit, mais en réservant pour la ville la posession exclusive des salles du séminaire affectées au dépôt des livres et ouvrages dont se composait la bibliothèque La condition fut acceptée et la bibliothèque fit, pour ainsi dire, corps avec cette importante maison d'enseignement ecclésiastique, jusqu'en 1817.

Après la chute de l'empire et le départ du sénateur, la *Sénatererie* avait fait retour au domaine et était devenue *Palais de la Couronne*. L'Hôtel de ville ayant été incendié, le 5 mars 1814, avec le tribunal, pendant le siège, l'administration municipale, après avoir occupé divers locaux provisoires, obtint, en 1817, l'autorisation de s'installer dans une partie du Palais dont la jouissance lui avait été accordée, à titre gratuit d'abord, puis à titre de location. Les salons du rez-de-chaussée furent eux-mêmes concédés à la ville,

(1) Lettre de M. Missa, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société, à M. le préfet de l'Aisne.

Digitized by Google

qui devait les faire meubler plus tard, à l'occasion du sacre de Charles X passant à Soissons pour se rendre à Reims, en attendant qu'on lui louât tout l'édifice, ce qui n'eut lieu que le 1er janvier 1828, pour un laps de temps de dix années. (1)

Dans ces conditions, il était assez difficile de faire revenir les livres à leur point de départ. Néanmoins l'évêque de Soissons, qui avait obtenu du gouvernement la jouissance entière de tous les bâtiments du séminaire, poursuivait toujours auprès du maire l'enlèvement de la bibliothèque de cet établissement. Le comte de Pradel, directeur du ministère de la Maison du roi, autorisait, par une décision du 31 mars 1817, ce magistrat, sur sa demande, à disposer de la partie du *Palais de la Couronne*, qu'occupait jadis la bibliothèque, pour l'y réintégrer. Le maire communiqua, en même temps que cette décision, au conseil municipal, l'instante prière que le prélat, lui avait adressée, de ne pas différer cette translation. Le conseil fut d'un avis contraire et, se reportant à ses délibérations du 27 août et du 15 octobre 1814, sur cette matière, décida qu'il n'y avait pas lieu de l'effectuer. Les choses en restèrent là, mais deux ans après, le 19 mai 1819, le préfet de l'Aisne trancha la question en ordonnant le transfert demandé et vota même d'office une somme de 2,400 francs pour l'appropriation des salles destinées à recevoir de nouveau la bibliothèque et que celle-ci ne devait plus quitter. La ville en effet, après avoir songé un instant, à rebâtir son Hôtel de ville incendié en 1814, avait fini par acheter à l'Etat, pour une somme de 200,000 francs le *Palais de la Couronne*

(1) Nous lisons sur un tableau résumant l'historique du séminaire que la bibliothèque y logea de 1799 à 18 9 et qu'elle contenait 26000 volumes. Nous avons sur ce point des dates puisées aux sources officielles.

Digitized by Google

qui devint l'*Hôtel de ville* actuel et la demeure naturelle de la bibliothèque municipale.

Le conservateur Mézurolle ne présida pas au nouveau déménagement de ses livres. Il était mort le dimanche 16 août 1817 à dix heures du soir, à l'âge de soixante seize ans et cinq mois, ayant bien mérité de la science, dont il avait su sauvegarder les instruments dans les circonstances les plus difficiles. (1) Il avait eu pour aides-bibliothécaires les sieurs Silvy, Mézières et Bazonnez (2). Mais son successeur immédiat fut un soissonnais, membre de la nombrense famille Brayer, aujourd'hui éteinte, et qui a produit quelques écrivains que leurs travaux sur l'histoire locale rattachent la bibliothèque.

Nous avons dejà parlé de Pierre-Louis Brayer, curé de Vierzy et vicaire épiscopal à propos de sa *Notice sur Soissons*, le même sans doute qui fut commissaire du Pouvoir exécutif, né en 1744 et mort le 20 juin 1813. Nous mentionnerons d'abord Jean-Baptiste-Louis Brayer, chef du secrétariat à la préfecture de l'Aisne, qui enrichit de notes manuscrites la Flore française de Lamark et Candolle sur les stations des plantes dans cette contrée, et est l'auteur de la *Statistique de l'Aisne*, laquelle parut, en 1825, en 2 volumes in-4° et remporta, en 1827, le prix de statistique fondé par Mouthyon à l'Académie des sciences. Il publia en outre l'*Honneur français* ou tableau des personnages qui, depuis 1789, ont contribué à honorer le nom français, en 2 volumes in-8°. Jean-François Brayer né le 26 août 1737, ancien brasseur, président du Tribunal de

(1) M. Delahaigue mort doyen de Crécy, alors séminariste, s'entretenant un jour avec Mézurolle dans la bibliothèque, et ayant voulu lui insinuer qu'il était temps de songer à sa conversion, l'ex-moine lui répondit par ces mots de l'Ecriture : *impius cum in profondum venerit contemnit.*

(2) Bazonnez parait avec ce titre dans l'acte de décès de Mézurolle.

Digitized by Google

commerce, mort, le 27 septembre 1825, administrateur des hospices, a laissé des mémoires inédits sur différents sujets d'agriculture entre autres sur la culture du houblon et du tabac dans le Soissonnais vers la fin du XVIIIe siècle, et l'*Art du brasseur* et *observations générales sur l'agriculture de l'arrondissement de Soissons*.

Le fils de ce dernier, Jean-Joseph Brayer, né le 14 avril 1741, fut successivement conseiller et avocat du roi au Bailliage et siège Présidial de Soissons, procureur général au conseil supérieur de Châlons, lieutenant de police et membre de la commission intermédiaire du Soissonnais, en 1789, subdélégué général de la généralité après la retraite de l'intendant, de la Bourdonnaye de Blossac ; ensuite commissaire du roi près du tribunal du district de Soissons en 1790, juge de paix du canton rural ou externe de cette ville en 1795, après deux ans de réclusion, conseiller à la Cour royal d'Amiens et président du Tribunal de Soissons en 1802. Ce magistrat, honoré de tous, reçut au mois de mars 1815, des lettres de noblesse que lui méritaient l'éminence des services qu'il avait rendus à ses concitoyens et son attachement inviolable à la cause royale. Il mourut le 2 janvier 1818, président honoraire du Tribunal civil, laissant inédits des mémoires importants sur les subsistances intitulés : *Recherches sur les époques et les différentes causes de famine et de disette qui ont affligé la France depuis le commencement de la monarchie jusqu'au XIXe siècle*, et des documents précieux pour servir à l'*Histoire de Soissons* (1).

Nous arrivons enfin au successeur de Mézurolle, Jean-Louis-Martin Brayer, né le 13 juin 1764, frère du

(1) Notice imprimée sur le président Brayer sous le titre : *Nécrologie* (Laon, de l'imprimerie de Courtois, libraire, imprimeur du roi.)

Digitized by Google

président, connu à Soissons sous le nom de Brayer-Willesme, de celui de sa femme, Julie Willesme, lequel avait exercé la profession de brasseur comme son père. S'étant occupé, ainsi que tous ceux de sa famille de, travaux littéraires, il fut nommé, au mois de septembre 1821, par le ministre de l'intérieur, comte Siméon, conservateur de la bibliothèque communale et installé, en cette qualité, le 5 octobre 1821. Brayer-Willesme continua l'*Essai historique sur Soissons* que Jean-Baptiste-Louis Brayer, son frère, l'auteur de la *Statistique de l'Aisne*, avait laissé inachevé (1832). Il espérait pouvoir le donner au public pour mériter le prix de 12,000 francs, qu'une femme, auteur de plusieurs romans estimés, Madame Darlu-Maréchal avait fondé par son testament, en faveur de l'auteur de la meilleure histoire de la ville de Soissons *publiée* dans les dix ans qui suivraient son décès. Il ne vit pas réaliser cette espérance, le prix fut gagné, en 1837, par MM. Henri Martin et Paul Lacroix, (bibliophile Jacob) qui l'emportèrent juridiquement sur M. Leroux, garde principal du génie, leur concurrent, dont le travail ne fut *publié* qu'en 1839 (1). Brayer-Willesme copia de sa main plusieurs ouvrages manuscrits sur Soissons et le Soissonnais, tels que l'*Histoire de Saint-Crépin-le-*

(1) Marie-Elisabeth Maréchal d'Hourges, fille de Darlu-Dubrosset, née en 1750, épousa Denis-François-Georges Maréchal, descendant du célèbre Maréchal nommé en 1763 premier chirurgien du roi et fondateur de l'Ecole de chirurgie de Paris. Devenue veuve en 794, elle se livra à la culture des lettres et se lia avec la société des littérateurs réunis à Vauxbuin et dont Charles de Pougens était l'âme. Mme Maréchal publia un roman intitulé : *Théodore Duguesclin* ou *Les deux rivales* en 2 vol. in-12, qui eut assez de vogue pour que des journaux du temps en rendissent compte, spécialement *La Bibliothèque française* (4e année, n° 11), l'*Annuaire de l'Aisne*, 1829, p. 153. Elle mourut en 1828, léguant par son testament une somme de 12,000 francs pour l'auteur d'une Histoire de Soissons publiée dans l'espace de dix ans à partir de son décès (Voyez la préface de l'Histoire de Soissons par Henri Martin et Paul Lacroix, ainsi que le procès auquel elle a donné lieu au tribunal de Soissons, par ce bibliophile.)

Digitized by Google

Grand par D. Hélie, que possède la bibliothèque nationale ; le *Journal de D. Lépaulard*, prieur de la même abbaye, sur la prise de Soissons par les Huguenots ; les *Mémoires pour servir à l'histoire de Soissons* par l'avocat Fiquet, ancien député à l'Assemblée Constituante et à la Convention ; la *Notice* de Louis Brayer, ex-curé de Vierzy, faisant suite aux notes de Fiquet. On a encore de lui : *Notice historique sur un groupe antique découvert en 1831 sous les murs de Soissons*, manuscrit in-f° avec figures (1832) ; *Relation du voyage de la duchesse de Berry et son pélerinage à Liesse* publiée à Paris (1821) ; *Notice sur la peinture sur verre* ; une autre sur les vitraux de l'Arquebuse de Soissons (1809) Enfin, naturaliste distingué, Brayer Willesme a composé la *Flora Axonensis* en trois volumes in-f° manuscrits, en 1809, 1822 et 1825. Les plantes phanérogames décrites dans cette collection ou Flore de l'Aisne, composent un précieux herbier déposé par l'auteur à la bibliothèque de Soissons. La *Flora Axonensis* est mentionnée dans l'Herbier de France en 42 volumes in-f°.

Ces travaux du savant Brayer ne nuisaient en rien à l'accomplissement de ses devoirs de conservateur de la bibliothèque. Homme aussi laborieux que consciencieux, il s'occupa activement d'achever le classement des ouvrages d'après la méthode généralement adoptée, c'est-à-dire par ordre de matières, et de rédiger le catalogue qui fut achevé en 1824 et ne remplit pas moins de 5 volumes in-f° où les livres sont ainsi classés : Sciences, Belles-lettres, Histoire et Table des auteurs. Travail d'autant plus précieux et estimable que, sans doute, on le refera plus difficilement C'est à la suite de ce classement, commencé par Mézurolle, que le conseil municipal, dont Brayer était membre, prit surtout à cœur l'augmentation de la bibliothèque. Par une délibération du 27 septembre 1824, il demanda au ministère l'autorisation de vendre les ouvrages dépa-

Digitized by Google

reillés ou dans un état de délabrement qui en rendait la réparation impossible, pour en appliquer le prix à l'acquisition de plusieurs grandes collections qu'il était important de posséder. En même temps, il assujétissait les personnes qui emportaient des livres à un abonnement de 6 francs porté plus tard à 10 francs, dont le produit serait employé à l'entretien des reliures.

Dans son rapport de 1825 sur sa gestion, le maire de Soissons, le chevalier de Noue, entretint le conseil municipal de l'état florissant de la bibliothèque qui allait toujours s'enrichissant depuis surtout deux ans ; « de l'ordre admirable qui y règne maintenant, disait-il, par suite des mesures et des travaux bien entendus de votre bibliothécaire qui se propose lui-même de faire un rapport sur cette riche collection ». Ce savant, continuait le magistrat, connut par ce travail les lacunes et les besoins auxquels il espérait pourvoir successivement par les allocations que lui attribuait le conseil. « Une jouissance prolongée de vingt ans va lui permettre d'établir dans ce local l'ordre nécessaire aux recherches des savants, des artistes et littérateurs ». En même temps, il informait le conseil qu'il avait obtenu du gouvernement « un don d'ouvrages nombreux et d'un mérite réel »; que de zélés citoyens lui offraient des ouvrages modernes les plus intéressants en histoire et en littérature, etc. qu'ainsi ce dépôt serait, dans peu d'années, enrichi des livres les plus estimés (1). Les espérances exprimées par le chevalier de Noue se réalisèrent. Grâce aux achats annuels faits par la ville, aux dons réitérés du gouvernement et des particuliers et à l'intérêt que ne cessa de lui por-

(1) *Recueil d'Actes administratifs de la ville de Soissons* (Bibl.)

Digitized by Google

ter l'administration municipale, devait parvenir à l'état florissant où on la voit aujourn'hui. (1)

La bibliothèque de Soissons et son conservateur sont cités avec éloge par Gustave Hænel, un allemand, l'un des premiers qui se soit occupé de cataloguer les manuscrits français, dans son ouvrage intitulé : *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ etc. asservantur nunc primum editi à Gustavo Hænel Lipsice (Lipsiæ)* M.D.C.C.CXXX. A l'article *Soissons* (1826), après avoir indiqué la provenance des livres de la bibliothèque de cette ville qu'il porte au nombre de 15,000 imprimés et de 242 manuscrits, et manifesté le regret d'avoir cherché envain parmi ces derniers ceux qu'il appelle *Codices aureos Sancti Medardi Suessionensis,* il s'exprime ainsi au sujet du conservateur : « Curam bibliothecæ habet clar. Brayer qui mira diligentia catalogum conscripsit, sumptibus pro bibliotheca faciendis liberalitate civium Suessionensium prospicitur ». Un autre allemand, Bethmann, chargé de réunir des documents pour les *Monumenta Germanæ historica* de Pertz, visita, vers 1840, les bibliothèques de la Hollande, de la Belgique et de la France, entre autres celles de Paris, de Rouen, du Havre, de Soissons, Amiens, etc. Dans son *Voyage historique dans le nord de la France,* il rend témoignage du bon accueil qu'il avait reçu presque partout des conservateurs (2) au nombre des quels fut certainement celui de Soissons. A ces éloges de deux étran-

(1) La ville de Soissons inscrit tous les ans à son budget une somme de 1,800 francs pour achats et reliures de livres et 150 francs pour le chauffage et l'entretien. Le produit des abonnements s'élève à environ 900 francs. Le traitement du conservateur a été porté de 800 à 1,500 francs, celui de son aide à 500 francs et celui de la femme de service à 100 francs.

(2) Traduit par M. Coussemaker, Didron, 1849, Paris — Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. 2, 3e série, p. 382.

Digitized by Google

gers nous ajouterons ceux d'un savant français : « M. Brayer-Willesme, conservateur de la bibliothèque de Soissons, dit à son tour M. Vitet dans son *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur*, de 1831, s'acquitte de sa tache avec zèle. Il est occupé à faire un catalogue des manuscrits qui, sans être tout à fait suffisant pour la science, renfermera cependant des indications fort utiles » (1). Ce témoignage est d'autant plus précieux pour la mémoire de Brayer-Willesme, que l'inspecteur général n'avait pas eu beaucoup d'occasions d'en adresser de pareils, aux conservateurs des bibliothèques des villes des départements qu'il avait visitées.

Selon l'inventaire de 1832, la bibliothèque de Soissons renfermait 24,658 volumes et manuscrits, savoir : Théologie, 2,377 volumes ; Histoire, 11,121 ; Littérature, 6,849 ; Sciences et arts, 4,291. C'est le nombre que M. Vitet y avait constaté dans son Rapport de 1831 où il décrit les ouvrages les plus précieux de ce dépôt. « Soissons, dit-il, m'a offert une belle et riche bibliothèque..... Elle contient de 23 à 24,000 volumes bien choisis, bien tenus et en bon ordre. (2) On y trouve aussi plusieurs centaines de manuscrits, parmi lesquels j'en ai remarqué de fort précieux. Je citerai un commentaire sur l'ancien et le nouveau Testament, en trois grands volumes in-folio, provenant de la bibliothèque du comte d'Egmont, de Braine. L'écriture est d'une beauté rare ; les vignettes et miniatures exécutées avec art ; elles sont toutes engagées dans le texte, coloriées et rehaussées d'or. Ce manus-

(1) « Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les monuments, les bibliothèques, les archives et les musées des départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord, du Palais-de-Calais, par M. Vitet, inspecteur général des monuments historiques de France (Paris 1831) ».

(2) Il parait que c'est à 28,000 que l'on aurait dû porter alors le nombre des volumes que possédait la bibliothèque.

Digitized by Google

crit porte sa date, 1291. J'ai remarqué aussi un *Missale Suessionense*, écrit vers 1200 environ, et plein de peintures d'un grand intérêt pour l'art et pour l'histoire ; une Bible, *cum concordantiis*, manuscrit du milieu du XIIe siècle, et portant encore tous les caractères du goût oriental ; un autre manuscrit (Commentaire sur la Bible) de la fin du XIIe siècle, offrant aussi des singularités précieuses ; enfin une traduction en prose du *Pèlerinage de la vie humaine*, poëme de Guillaume de Guilleville ; cette traduction a été faite pour obéir à Jeanne de Laval, reine de Jérusalem, par un nommé Jean Gallopez, en 1464. Le manuscrit est orné de soixante onze miniatures très fines et très délicates, d'un nombre infini de vignettes et d'encadrements.

« Je dois ajouter à cette liste deux manuscrits beaucoup plus modernes, mais précieux à un autre titre. Le premier est intitulé : *Mémoires concernant la cour d'Espagne*, depuis 1679 jusqu'en 1682. Ces Mémoires sont du marquis de Villars, ambassadeur en Espagne, père du maréchal de Villars ; il les remit au marquis de Blécourt, lorsque celui-ci fut envoyé en Espagne après le traité de partage. A la suite de ces Mémoires, on trouve un Recueil de lettres de Louis XIV au marquis de Blécourt, avec les réponses de celui-ci au roi ; ces lettres vont du 16 mai au 5 mars 1701. — Le second manuscrit est un *Mémoire sur les évènements les plus remarquables de la minorité de Louis XIV*, in-4°, 600 pages Je ne sais quel est l'auteur de cette relation : elle provient de l'abbaye de Prémontré, je la crois inédite ; le Père Lelong n'en parle pas dans sa Bibliothèque historique. En la parcourant, j'ai trouvé plusieurs passages qui ne manquent pas d'intérêt et de nouveauté. La manière dont est raconté la naissance de Louis XIV, m a semblé particulièrement très piquante. Je signale ces deux manuscrits aux personnes

Digitized by Google

qui s'occuperaient de l'histoire du XVIIe siècle ».(1)

M. Edouard Fleury, dans son beau travail sur les *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Soissons*, auquel nous renvoyons nos lecteurs, regarde le *Missale Suessionense*, grand in-folio sur vélin, signalé par M. Vitet, comme l'un des plus précieux des manuscrits de Soissons. Il l'attribue au XIVe siècle et croit qu'il provient de Saint-Médard. Il ne fait pas moins d'éloges de la grande Bible en 3 volumes (*Bible historiaulx*) et de l'*Epistolæ Beati Hieronimi*, grand in-folio sur papier du XVe siècle, et venant de Prémontré, ainsi que la majeure partie des manuscrits de cette bibliothèque, comme l'indiquent l'attache et les armes de l'abbaye (*Bibliothecæ Præmonstratensis sub regimine R. R. D. Joannis Baptistæ L'Ecuy abbatis et generalis*).

Mais voici venir encore de la même abbaye une curiosité bibliographique, qui mérite d'être signalée aux amateurs comme exemple des anathèmes destinés à prévenir la perte des livres. C'est un manuscrit du XIIIe siècle intitulé : *Joannis Sarisberiensis Polycraticon* où on lit cette note : « Iste liber magistri... . Quem qui furatus fuerit, vel abstulerit, vel fraudem fecerit quominus ipsum habeat, aut titulum istum deleverit, anathema sit ». Le nom du premier possesseur n'en fut pas moins effacé, et, au XVe siècle, son propriétaire était Laurent Sureau, chanoine de Rouen, qui le légua à la cathédrale de Sens, sa ville natale, à cette condition : « Quod in hac libraria perpetuo cum diu durabit inchatenatus, nec poterit vendi, aut alienari, nec prestari, aut extra librariam poni, nisi in eminenti pedone et permajori securitate. » Cette recommandation si précise ne fut pas plus observée que l'anathème ; le *Polycraticon* était passé, au XVIe siècle, dans les

(1) *Rapport* de M. Vitet, p. 78. — A notre tour nous signalerons de précieux cartulaires de Prémontré et de Saint-Jean-des-Vignes, décrits dans le catalogue imprimé.

Digitized by Google

mains d'un nommé Jacques Cornu qui y écrivait à son tour : « Ce livre ici est de grand estime, manuscrit de l'auteur même, et je l'ai acheté par hazard vingt pistoles, et parconséquent je veux comme entends que mes enfants le gardent très scrupuleusement ». Ceux-ci ne le gardèrent pas, car, en 1661, il était arrivé à Prémontré et de Prémontré il est venu en la bibliothèque de Soissons.

Il ne peut pas entrer dans le cadre de ce travail que nous citions, même sommairement, toutes les collections importantes, ni seulement les livres rares qui sont maintenant à la bibliothèque de Soissons, précieux incunables, impressions gothiques et demi-gothiques, éditions recherchées. Nous nous bornerons à signaler en ce genre : *Reformatorium vitæ morum que honestatis clericorum. Basile* 1444 (Prémontré), un autre incunable de 1486, in-12 ; une édition gothique de Gerson, un troisième incunable : *Antiphonarium justa Breviarium Parisiense* in-folio, gravures sur bois ; *Vita Christi* de Ludolphe de la fin du xve siècle ; *Novum Testamentum* (græce), Paris, Robert Etienne, 1550,1 volume in-folio, édition très recherchée, (Prémontré) ; une édition du Talmud ; *Sigeberti Chronicon* de 1513 ; *Biblia polyglotta* de Lejay,10 volumes in-folio, traduite en sept langues, hébreu, samaritain, grec, chaldéen, syriaque, latin, (de Saint-Yved de Braine) etc., etc.

Parmi les tributaires de la collection : Prémontré, Saint-Jean-des-Vignes, Longpont, l'Académie de Soissons, tiennent le premier rang. Ensuite viennent, en fait d'établissements religieux, Saint-Crépin-en Chaye, les Célestins de Villeneuve, Saint-Léger, Saint-Yved, l'Oratoire du Collège, le Séminaire, l'Évêché, Notre-Dame, le chapitre de Bourfontaine, les Minimes, les Capucins, les Cordeliers et les Feuillants. Valsery, les Célestins d'Offémont et de Saint-Pierre-en-Châtre, Saint-Crépin-le-Grand sont à peine représentés. Sur

Digitized by Google

un certain nombre d'ouvrages on voit les armes ou on lit les noms du docteur Petit, secrétaire perpétuel de l'Académie de Soissons ; du chanoine de Rosay ; d'Albert, duc de Luynes ; de Letellier de Courtanvaux ; de Bourlon, abbé de Saint-Léger ; de Claude Jardel, de Braine ; de Héricourt ; de Guyot, chanoine de Saint-Gervais ; de Madame Legras, vicomtesse d'Acy ; ceux surtout de l'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard, et du comte d'Egmont, de Braine, dont toute la bibliothèque : belles-lettres, romans et contes a passé dans celle de Soissons. La plupart de ces noms sont ceux d'anciens bienfaiteurs des bibliothèques soissonnaises. La bibliothèque communale en a trouvé de non moins généreux dans MM. Lorin, secrétaire de Charles de Pougens et l'Ermite de Vaux-buin lui même ; les chanoines Henri Congnet et Delaplace ; Quinette de Rochemont ; le docteur Godelle, antiquaire soissonnais ; Virgile Calland, Choron, député ; Perin, et avant tout le gouvernement qui, jusqu'aujourd'hui s'est montré d'une générosité rare (1),

Nous venons d'enregistrer comme bienfaiteur le nom de M. Quinette. Longtemps maire de Soissons, ce magistrat fut en outre l'un de ceux qui ont le plus contribué à la bonne organisation de la bibliothèque à laquelle il donna un règlement. La question de la conservation et du prêt des livres a été de tout temps l'objet des préoccupations de leurs possesseurs, surtout quand les bibliothèques sont publiques. Même dans les monastères l'*armarium*, la *librairie*, était entourée des précautions les plus minutieuses. Non seulement ils étaient enchainés, mais des anathèmes étaient portés souvent contre ceux qui oseraient les dé-

(1) Voir le catalogue et, pour les livres précieux, les premières pages surtout.

Digitized by Google

rober, les maculer ou les altérer, comme on l'a vu plus haut. Si le prêt des livres se faisait avec les plus grandes précautions, il ne faut pas croire qu'il fut défendu ; au contraire, il était regardé comme une œuvre méritoire, et le concile de Paris de 1212 défendit qu'on s'engageât, sous peine d'anathème, à ne pas les prêter ou les emprunter, et stipula : que si les uns devaient être retenus pour l'usage des religieux, d'autres devaient être prêtés, surtout aux clercs pauvres, avec certaines précautions. (1) Souvent même on en envoyait au loin à des personnages marquants. Ainsi, parmi les livres prêtés de Saint-Onen, de Rouen, on lit : *Prior de Condeto habet biblia*, avec indication de la place occupée par l'ouvrage dans les cases et tablettes de la bibliothèque : *linea prima*, k. III. On sait que le prieuré de Condé était du diocèse de Soissons et du doyenné de Vailly-sur-Aisne. (2) Ainsi encore Gauthier de Coincy envoyait son précieux manuscrit des *Miracles de la Sainte-Vierge* au « bon prieur » de Saint-Blaise, abbé de Saint-Eloi de Noyon, pour qu'il en fît la transcription, après quoi, il devait voyager ailleurs pour être également copié et recopié, lu et relu des religieux et religieuses, des seigneurs et des dames, jusqu'à ce qu'il rentre dans les *armoires* et y reprenne sa chaine. (3).

Le premier règlement connu sur l'organisation d'une bibliothèque fut mis en vigueur, l'an 1321, par la Sorbonne sous ce titre : *De Libris et de Librariis*. Richard de Bury, évêque de Durham et chancelier d'Angleterre, amateur passionné des livres, en donna un autre inséré dans son *Philobiblion* dont il avait pu

(1) Labbe, *Concil.* t. 11. c. 69 et 70.
(2) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. 1er 3e série, p. 229.
(3) *Annales du diocèse de Soissons*, t. 3, p. 137.

Digitized by Google

puiser l'idée à Paris, dans un voyage qu'il y fit quelques années après 1321, en visitant la bibliothèque de la célèbre compagnie. Il employa, à l'exemple de celle-ci, dans le prêt des livres, le système du cautionnement, exigeant un gage d'une valeur réelle et supérieure à celle du livre prêté. « On ne prêtera aucun livre à personne en dehors de la maison, disait le règlement de Sorbonne, ni à un associé, ni à un étranger sous serment, mais seulement sur un gage d'une valeur supérieure et réelle que l'on puisse conserver dans une *armoire* consacrée à cet usage. » (1) Les gardiens de la bibliothèque étaient élus par les sociétaires. Si ce n'eut pas été outre-passer le dessein de ce travail, nous aurions analysé ici le règlement de l'évêque de Durham sur l'usage et le prêt des livres, qu'il donnaît à « la communauté des écoliers de sa maison (*aula*, *hall*) d'Oxfort et dont il fit un catalogue spécial et détaillé. Nous devons nous borner à en donner le titre : *De ordinatione provida qualiter libri extraneis concedantur*, *alias : De modo communicandi studentibus omnes libros nostros*, en renvoyant le lecteur au *Philobiblion*, (2)

Ces précautions extrêmes étaient justifiées par la rareté des livres, alors manuscrits, et le haut prix qu'elle leur faisait attacher. L'invention de l'imprime-

(1) « Ut nullus liber prestetur extra domum alicui, nec socio, ne extraneo sub juramento, nisi sub vadium amplius valens et re quec servari potest, puta auro, argento, vel libro ; et hec vadia serventur in cista ad hoc deputata ».

(2) *Philobiblion*, édit. Cocheris. Notice littér. (*ex* Bibl. nationale, fonds Sorbonne, n° 1280, folio 9). Tout amateur de livres lira cet ouvrage, dont M. Cocheris a donné une traduction exacte qu'il a enrichie de notes et de renseignements pleins d'intérêt. Lié d'amitié avec ce savant, nous lui avons nous même fourni l'explication de certains termes appartenant à la langue ecclésiastique. M. Hippolyte Cocheris, conservateur de la bibliothèque Mazarine, chevalier de la Légion d'honneur, élève de l'Ecole des Chartes, vient d'être enlevé par la mort à une famille aimée et à ses nombreux amis.

Digitized by Google

rie, en les multipliant, devait faire beaucoup relâcher de ces mesures sévères ; néanmoins la nécessité de les maintenir pour paralyser l'insouciance, ou la rapacité, continua de se faire sentir. Notre digression à ce sujet a eu pour but de nous amener à prouver cette nécessité. Le règlement définitif de la bibliothèque de Soissons, qui date du 20 avril 1833 et de l'administration de M. Quinette, semble émané de celui d'Oxford auquel il ajoute de nouvelles rigueurs dont une bonne partie devait, par la force des choses, tomber en désuétude (1). Il entre de plein droit dans notre narration ; le voici en substance :

« La bibliothèque étant communale son administration appartient de droit à la municipalité. Elle nomme le bibliothécaire et l'aide-bibliothécaire. Le premier a son bureau dans une salle désignée par le maire ; il veille sur les personnes qui entrent et qui sortent. Seul responsable, il ne peut se faire remplacer par son aide ; en cas d'empêchement ou de maladie, le maire désigne un intérimaire. Il nomme l'aide sur trois candidats présentés par le bibliothécaire. Ceux-ci seuls peuvent prendre les livres dans les rayons. Le bibliothécaire agit en tout sous la surveillance d'une commission nommée par le maire ; il ne peut faire aucune acquisition, souscription, ni commander une reliure sans les soumettre à la commission qui, après délibération, en référera au maire lequel seul mettra la demande à exécution. Tout ouvrage, avant d'entrer dans la bibliothèque, passera par la mairie où il sera estampillé.

« Le bibliothécaire peut confier des livres à l'évêque,

(1) Les règlements précédents sont du 25 septembre 1827 — du 18 juillet 1821 — du 30 septembre 1821 — du 4 décembre 1829. Dans celui du 20 avril 1833 est reproduite l'ancienne règlementation, mais largement augmentée et modifiée.

Digitized by Google

aux vicaires généraux, doyens, chanoines, curés, vicaires résidant à Soissons ; aux présidents et membres des tribunaux de première instance et de commerce, aux juges de paix, juges suppléants et greffiers en titre ; aux sous-préfet, maire, adjoints, conseillers municipaux, commandant de la garde-nationale, administrateurs des hospices, du bureau de bienfaisance ; au principal du collège et aux maitres de pension ; aux docteurs en médecine et en chirurgie, aux officiers de santé et pharmaciens ; aux avocats, avoués et notaires ; aux membres des sociétés savantes, enfin aux autres habitants de la ville ayant du maire une autorisation écrite. Mais il ne suffisait pas d'être autorisé ou d'avoir un droit à emporter des livres, il fallait de plus verser à la caisse du receveur municipal « à titre de garantie, en cas de perte ou de détérioration de l'ouvrage prêté, une somme de *cinquante* francs » et une autre de dix francs d'abonnemeut annuel. Les fonds provenant des abonnements sont employés à l'entretien et à la restauration des livres. »

Quant au mode de prêt, on le voit déjà, il ne différait guère de celui adopté, au XIVe siècle par la Sorbonne et le chancelier d'Angleterre. « Au bout de trente jours consécutifs tout livre prêté, dit encore le Règlement, doit être réintégré, sans qnoi le bibliothécaire en exigera la rentrée immédiate, et, en cas de refus, en référera à la mairie, et le privilège de déplacer les livres sera perdu de plein droit en l'avenir, à moins que le maire ne relève la déchéance, sans préjudice de l'obligation de rendre les ouvrages prêtés. Les cartes géographiques ou topographiques, les plans, dessins ; les ouvrages contenant des cartes, plans, dessins, figures, vignettes, ou revêtus de reliures précieuses, tous les ouvrages in-folio, ne peuvent être deplacés sans une autorisation spéciale.

« Le bibliothécaire tiendra un registre sur lequel toute

Digitized by Google

personne recevant un livre, en signera un récipissé indiquant la nature du livre, le lieu et le genre d'impression, le format, l'état de la reliure, avec soumission de le réintégrer dans le mois. Le numéro d'ordre d'inscription sera remis à l'emprunteur qui le présentera à la rentrée du livre. La demande par lettres doit être autorisée par le maire et, en ce cas, le bibliothécaire en fera l'inscription. On ne peut prendre plus de deux ouvrages à la fois et jamais au delà de six volumes, sans autorisation de la mairie. Les emprunteurs sont responsables des livres et doivent les remplacer en cas de perte, altération totale ou partielle, et, à la réintégration de l'ouvrage, le bibliothécaire mentionnera les dégradations, perte de volumes, et en donnera avis au maire qui agira conformément au Règlement pour la réparation du dommage. » (1)

Auprès de la grande Bibliothèque, on en avait créé une autre appelée : *Bibliothèque des souscripteurs, petite Bibliothèque* ou *Bibliothèque particulière.* Elle était régie, quant au prêt des livres, par des dispositions moins rigoureuses que la première, et était entretenue par des souscriptions de dix francs. La commission chargée de l'achat des livres, était composée du maire président, de trois membres désignés par le conseil municipal et de trois autres au choix des souscripteurs ; son bibliothécaire y avait voix consultative. Les livres, après avoir été donnés en lecture pendant trois ans, recevaient l'estampille de la grande Bibliothèque et allaient prendre place dans ses rayons. Cette superfétation n'eut guère d'autre résultat que d'y amener une foule de romans souvent mauvais et sans vrai mérite littéraire, livres peu dignes de figurer dans un

(1) *Règlement de la Bibliothèque de Soissons* du 20 avril 1833, signé Quinette, maire (Soissons, imprimerie Gilles-Gibert).

Digitized by Google

dépôt de cette valeur. On les reconnait encore aujourd'hui à la souillure, au délabrement de leurs habits, et à leur estampille particulière. La petite Bibliothèque tomba d'elle même et n'a pas laissé d'autres traces de son existence. Sans la détruire, on pourrait la reléguer dans quelque coin obscur et céder sa place à des ouvrages qui la feraient oublier.

Ces deux bibliothèques s'ouvraient tous les jours au public de 10 heures du matin à 2 heures, à partir du premier octobre, jusqu'au 1er avril, et de 11 heures à 3 heures, du 1er avril, au 1er octobre, à l'exception des jeudis, des dimanches et fêtes consacrées, et le samedi seulement pendant les grandes vacances. Aujourd'hui, l'ouverture a lieu en toute saison de midi à 4 heures, à l'exception du mercredi ; et le samedi seulement de midi à trois heures, pendant la durée des grandes vacances.

M. Quinette fit plus qu'un réglement pour la bibliothèque de Soissons, il ne cessa de contribuer à son développement soit en lui donnant une partie de la sienne propre, soit par ses actives démarches auprès du gouvernement pour en obtenir d'importantes publications. Il est vrai que pour avoir une part plus large dans la répartition annuelle qu'il fait entre les villes de province, la bibliothèque dut une fois se dessaisir « de pièces de douze cents doubles » Cette perte, un aide-bibliothécaire la justifiera plus tard, en ces termes peu dignes d'un bibliophile : « Le sacrifice de ces volumes, dont la vente n'eut été d'ailleurs que fort peu productive, et qui n'étaient guère qu'une surcharge pour nos tablettes, paraitra d'une importance bien médiocre, si l'on songe que, grâce à la négociation que M. Quinette a fait accepter, *la poussière de ces bouquins en partie vermoulus* pour ainsi dire, s'est transformée pour nous en d'autres volumes qui ont

Digitized by Google

toute la fraicheur d'une moderne origine. » (1) Et à l'appui de son assertion, dont nous n'examinerons pas la valeur, faute de n'avoir pas sous les yeux ces *bouquins*, on cite surtout le don des 25 volumes du *Règne animal de Cuvier avec ses millions de gravures*, admirablement coloriées qui « forment à eux seuls au delà d'un magnifique équivalent pour tout ce que nous avons cédé à l'Etat ». Nous ferons une simple observation. Cette *magnificence* même du don ne prouve-t-elle pas que l'Etat trouvait son compte dans l'acquisition de « ces bouquins en partie vermoulus » ? Qui sait même si parmi eux il ne se trouvait pas des livres rares, rarissimes peut-être ? quelques unes de ces bonnes éditions, dont il est toujours prudent de garder des doubles dans une bibliothèque comme celle de Soissons ? (2) Quoiqu'il en soit, nous le répétons, faute de documents, nous ne pouvons juger de l'opportunité d'une pareille mesure prise par un administrateur à qui nous n'avons eu jusqu'ici à n'adresser que des éloges.

Cependant le gouvernement se préoccupant de plus en plus de l'état assez peu satisfaisant de beaucoup de bibliothèques communales, qu'un certain nombre de municipalités laissaient à peu près en abandon, conçut le projet de les soumettre à une réglementation uniforme. Le ministre de l'instruction publique, Salvandy, fit rendre par le roi Louis Philippe, le 22 février 1839, une première ordonnance portant nomination, auprès de chaque bibliothèque, d'une commission de surveillance et d'achat de livres et une secon-

(1) Article de M. Courto, bibliothécaire-adjoint, inséré dans le *Journal de Soissons*, en septembre 185', sons ce titre : *Liste des principaux bienfaiteurs de la bibliothèque municipale de Soissons.*

(2) L'extraction des ouvrages doubles faite, au mois de juin 1839, pour cet échange avec le gouvernement, était consignée dans un catalogue de 16 p. in-folio ; ce manuscrit n'a pas été retrouvé.

Digitized by Google

de, le 2 juillet suivant, qui désignait, auprès de celle de Soissons, les membres de cette commission, et en même temps le conservateur. M. Quinette, voulant conserver intacts les droits de la municipalité sur ce dépôt, fit opposition à cette mesure. La commission fut encore règlementée par des ordonnances ministérielles du 2 juillet 1839, 7 décembre 1847 et d'avril 1875 sous l'administration successive de MM. de Bussières et Salleron. Elle se renouvelle à mesure des décès et des démissions. (1)

Brayer Willesme étant mort dans ses fonctions de conservateur le 4 décembre 1840, à l'âge de soixante-seize ans, on lui donna, le 17 du même mois, pour successeur, son aide-bibliothécaire, un ancien lieutenant-colonel d'artillerie, M. Joseph Krantz, qui avait occupé cette place inférieure guidé « par son amour des livres et du travail » dit l'arrêté de nomination. Cet officier supérieur, qui avait été généralement employé au service des places fortes sous l'Empire et la Restauration, apporta, dans l'administration de la bibliothèque et l'inscription des livres nouveaux, l'esprit d'ordre et de régularité que développe l'habitude de la discipline militaire. C'était un homme instruit, connaissant la valeur des livres, quoique n'en ayant composé aucun. Il eut pour aides, MM. Courto et Virgile Calland. Ce dernier, nommé le 11 janvier 1853, pour « les services antérieurs rendus par lui à la bibliothèque et son aptitude constatée » succéda, le 24 janvier suivant, à M. Krantz, décédé. (2)

Virgile Calland, d'une ancienne famille soissonnaise, qui avait produit l'auteur dramatique de ce nom, né à Courmelles en 1764, et mort en 1816, était frère de

(1) Archives municipales de Soissons.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Victor Calland, homme de lettres qui fut à la fois poëte, prosateur et philosophe. (1) Virgile Calland collabora longtemps au journal l'*Argus Soissonnais* et est auteur d'un certain nombre d'opuscules sur l'histoire et l'archéologie locales, dont quelques-uns peuvent être consultés avec fruit. Comme bibliothécaire, il s'était fait une loi d'accueillir avec empressement les lecteurs et surtout d'accorder aux travailleurs connus toutes les facilités d'investigation compatibles avec ses devoirs. On lui doit l'impression du catalogue de Brayer-Villesme dont il a enrichi les articles de précieux renseignements bibliographiques. Il se proposait d'y ajouter une *Notice sur la Bibliothèque*, mais les évènements de 1870 laissèrent ce projet inexécuté.

Lorsque Soissons fut investi, au mois d'octobre de cette année désastreuse, on avait tout à craindre d'un bombardement facile à prévoir. Que deviendrait la bibliothèque placée dans un édifice public qui pouvait être un objectif spécial pour les obus prussiens? Des membres de la Commission, afin de prévenir des pertes irréparables, mirent en sureté dans les caves de l'Hôtel de ville les manuscrits et les ouvrages imprimés les plus précieux, sous la direction de l'un d'eux, M. E. Fossé d'Arcosse.

Quant au conservateur, qui aurait dû être à la tête de ces sauveteurs et parer à tout évènement, il avait cru pouvoir s'éloigner, emportant avec lui des documents qui devaient lui servir à la composition de sa notice et qu'on ne put recueillir après sa mort. Il s'était retiré au village de Glaignes, près de Crépy-en-Valois, où il mourut, parait-il, en 1877. L'établissement n'eut à souffrir ni du siège, ni de l'occupation prussienne. Après le départ des étrangers, M. Fossé d'Arcosse

(1) Ses œuvres font partie de la Bibliothèque.

Digitized by Google

remplit les fonctions de bibliothécaire, et M. Morel, ancien professeur de philosophie au collège de Soissons, fut nommé conservateur le 7 décembre 1871. Celui-ci, après une gestion de quatre années, démissionna et fut remplacé le 1er mars 1876, par M. Judas, ancien employé de la mairie, titulaire actuel. C'est surtout à l'initiative de Virgile Calland que revient la fondation d'une Bibliothèque populaire, annexe de la grande Bibliothèque et conçue à peu près sur le modèle de l'ex-petite Bibliothèque. Elle s'est formée au moyen de dons, de cotisations, du produit d'abonnements annuels de 2 francs et de certains ouvrages extraits de la grande. Aura-t-elle le sort de sa devancière ? cela parait présumable.

Si l'on a prêté quelqu'attention à notre récit, on a déjà pu s'assurer que le grand dépôt soissonnais est aujourd'hui dans la situation la plus prospère. Placé au rez-de chaussée dans la partie méridionale de l'Hôtel-de-ville, un véritable palais, son installation est des meilleures. Son entrée dans le vestibule de l'escalier d'honneur décoré de fragments d'antiquités et du tableau de Coypel, la *Fille de Jephté*, et qui conduit au musée, est digne de son importance. La bibliothèque occupe cinq pièces de plain-pied presque toutes éclairées d'un seul côté et dans les meilleures conditions de salubrité. La première ajoutée aux anciennes, il y a environ douze ans, sert de salle de travail et de lecture ; elle contient en général les ouvrages les plus récents et les plus demandés, les revues les plus en vogue. Les autres sont aménagées par ordre de matière ; la cinquième, une longue galerie, contient toutes les sciences historiques. Le rangement opéré par Mézurolle et Brayer n'a subi que certaines modifications amenées par l'accroissement du nombre des livres. Ceux-ci, au moment où nous écrivons, peuvent avoir atteint le chiffre de plus de 50,000 tant imprimés, que manuscrits.

Digitized by Google

Ces derniers, selon une statistique du 15 novembre 1854, étaient de 522 volumes. (1)

La commission plusieurs fois renouvelée sous l'administration successive de MM. Deviolaine, de Bussières, Salleron et Choron, fonctionne avec régularité au grand profit de la bibliothèque. De concert avec les conservateurs elle s'applique à proposer à la municipalité l'acquisition des ouvrages les plus nouveaux, dans les arts, les sciences et les lettres, et les plus en renom dans le monde savant ; à compléter les grandes collections historiques dépareillées ou restées inachevées, à encourager les dons particuliers en donnant elle-même individuellement l'exemple de la générosité ; à provoquer ceux du gouvernement ; à faire en un mot, de la bibliothèque de Soissons un de ces « réservoirs » où dit l'abbé Grégoire, viennent tomber de différentes sources les trésors des connaissances humaines. Ces trésors allant toujours en augmentant, il faudra songer bientôt à de nouveaux agrandissements. Déjà on a dû établir, au milieu de la galerie d'histoire, un long meuble fort disgracieux, garni de rayons, et qui par sa hauteur a l'inconvénient d'intercepter le jour sur la partie la plus importante de cette salle. C'est là ce que l'on peut appeler une innovation regrettable. Si nous osions émettre un *desideratum*, ce serait qu'on le fît disparaitre et qu'on donnât à l'ensemble du logement un lustre digne des hôtes distingués qui l'occupent.

Nos prévisions à cet égard ne tarderont pas à se réaliser. Au moment même où nous les formulons, c'est une bibliothèque entière à laquelle il faut songer à faire place, celle d'un membre de la commission, M. Charles Perin, qui vient d'être enlevé à l'estime de ses concitoyens. M. Perin, né à Laon en 1819, juge

(1) *Journal de l'Instruction publique.*

Digitized by Google

honoraire au tribunal civil de Soissons, président et bienfaiteur insigne de la Société de secours mutuels etc., etc., est l'auteur de *Recherches bibliographiques sur le département de l'Aisne*, (1866) en deux volumes in-8°, grand format. Il a en outre formé une collection des plus précieuses en manuscrits, copies de manuscrits, livres rares, pièces historiques de tous les genres, relatives au département et surtout à Soissons, sa ville d'adoption, où il a passé toute sa vie. Il en faisait imprimer le catalogue lorsque la mort vint interrompre ce travail dont l'achèvement a été confié par lui à deux de ses collègues de la Société historique et archéologique de Soissons, MM. A. Piette et E. Fossé-D'arcosse. Il mourut dans sa soixante-troisième année le 23 juillet 1882, et fut inhumé le 26, emportant dans la tombe les regrets d'une ville entière à laquelle il laissait pour souvenir sa bibliothèque.

Bibliothèques des établissements ecclésiastiques de Soissons.

Indépendamment d'une bibliothèque publique, Soissons, ville épiscopale, possède, dans son sein, trois bibliothèques importantes qui sont comme les filles de la première et retracent parmi nous l'image des anciens dépôts monastiques. Ce sont celles du Grand séminaire, de l'Evêché et du Petit séminaire de Saint-Léger. Les ouvrages qu'elles possèdent sont souvent des doubles de la bibliothèque-mère. Néanmoins on y trouve aussi des manuscrits, des éditions rares et des richesses nouvelles.

La concentration des livres du district à l'Intendance, puis celle d'une partie de ceux du départemement à l'Ecole centrale avait nécessairement amené un grand nombre d'ouvrages du même genre répandus aupara-

Digitized by Google

vant dans les divers monastères et établissements religieux. C'était là, autant de solides élémens propres à former, par un dédoublement judicieux, plusieurs bonnes collections ; mais on ne les mit en œuvre que fort tard. En effet, ce ne fut qu'en l'an X qu'on songea à faire une première extraction de la bibliothèque communale de Soissons, en faveur de Laon, et du diocèse.

Selon le catalogue des livres donnés à cet établissement, et qui fut dressé par le citoyen Mézurolle, en 26 pages in-folio, c'est au citoyen Dauchy, premier préfet de l'Aisne, et auteur d'une bonne *Statistique* de ce département, qui parut en 1802, que le clergé dût ce privilège qu'en effet on ne peut trop apprécier. C'était, sans doute, une sorte de restitution au clergé, bien inférieure à ce qu'on lui avait enlevé, mais qui n'aurait pas eu lieu sans le bon vouloir de ce magistrat intelligent. Si ces livres furent déposés à l'évêché ou au séminaire, qui occupa d'abord le couvent des Minimesses, c'est ce qu'on ignore ; mais il est certain qu'une première extraction eut lieu quand cette communauté rentra dans ses anciens bâtiments. Une seconde se fit encore en sa faveur, lorsqu'en 1817, on transporta du séminaire, la bibliothèque publique au Palais de la Couronne dans l'emplacement qu'elle y occupait jadis.

Placée au troisième étage, au dessus de la chapelle, la bibliothèque séjourna en ce lieu l'espace d'environ un demi-siècle. Elle était formée d'une salle principale précédée de plusieurs cabinets. Dans ceux-ci étaient renfermés les livres de littérature légère ou dangereuse pour les jeunes gens ; un cabinet noir, nommé l'*Enfer*, recevait les ouvrages réputés mauvais. La grande salle s'ouvrait une fois par semaine aux élèves. Cette belle collection de livres s'enrichit surtout sous le superiorât de l'abbé Jean-Baptiste Lequeux, homme

Digitized by Google

de lettres, théologien et canoniste distingué, qui savait inspirer le goût de l'étude qu'il possédait à un si haut degré, et avait le culte et la passion des livres. « Visitez la bibliothèque, disait-il à ses élèves, quand vous n'apprendriez que le titre des livres, ce serait déjà quelque chose ». Un libraire de Soissons nommé Fromentin, un de ces libraires amateurs et instruits, comme il n'y en a plus qu'à Paris et dans les grandes villes, légua au séminaire, en 1834 ou 1835, un fond important de livres du siècle dernier, parmi lesquels se trouvaient des éditions et des reliures de prix. On fit, dans cet amas d'ouvrages de tous les genres, un choix intelligent, mais on eut le tort de se défaire à vil prix du reste, sans compter ceux qu'on vendit au poids, et qu'on destinait « au poivre », c'était le terme usité alors. Ce sort fut réservé à des exemplaires brochés de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot, à certains mémoires historiques et autres productions dont nous avons perdu le souvenir. Ainsi, on dédaignait d'acheter pour 5 sous, et en feuilles l'*Etat du diocèse de Soissons* par l'abbé Houllier, qu'on recherche aujourd'hui pour sa rareté.

La bibliothèque du Grand séminaire descendit du lieu élevé, mais fort sain, qu'elle occupait, et fut installée au rez-de-chaussée de l'aile droite, dans une partie des pièces que celle de la ville avait occupées et où l'on avait réuni déjà la *Bibliothèque* dite *des élèves*, et les collections de minéralogie et d'histoire naturelle qui devaient aller former le cabinet du Petit séminaire de Saint-Léger. Elle étend ses rayons dans cinq pièces contigues et se présente sous un aspect des plus satisfaisants. On y voit régner l'ordre et la propreté. On visitera avec fruit ce dépôt, où les travailleurs trouvent le calme et le silence qui convient à cette sorte de sanctuaire. Les ouvrages y sont classés par ordre de matières : *Pantographie* (Encyclopé-

Digitized by Google

die), *Législation*, *Théologie*, *Philosophie*, *Littérature*, *Histoire*, *Poligraphie*, ordre que l'on a suivi dans un fort beau catalogue.

De l'examen que nous avons fait de ces livres, il résulte que beaucoup viennent de fonds étrangers au district, et même au département Il y en a de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Médard, des Minimes de Soissons, de Saint-Yved de Braine, de Saint-Crépin-en Chaye, de Saint-Pierre-en-Châtre ; de Prémontré et de L'Ecuy ; de Saint-Jean, de Saint-Vincent, du collège des Jésuites et de l'Oratoire de Laon ; de Bucilly, de Bohéries, de Foigny, de Cuissy, de Saint-Michel-en-Thiérache, de Vauclair, des Minimes de Laon, de Saint-Remy de Reims, de la bibliothèque du district d'Amiens, de Saint-Pierre de Sens, des Minimes de Vincennes, de la Trinité de Fécamp, de l'Annonciade de Paris ; des Récollets de Gondrecourt (Lorraine), de Jardel de Braine, de Joseph Boucher, théologien (*rector theologus*) ; de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de l'abbé de Pomponne, de Michel Hébert, curé de Saint-Quentin de Soissons ; de Dourlens, prieur-curé de Beugneux, de Debure, avec les numéros de sa bibliothèque, de Houllier, de François de Châteauneuf, de Rochebonne, évêque de Noyon, de Michel, curé de Laneuville-Beaumont, de J. L. Ravaut le jeune, de Braine, chanoine du Saint-Sauveur de Metz. Le tout peut former, avec les ouvrages modernes acquis par l'établissement, un amas de plus de 20,000 volumes.

Le séminaire possède quelques manuscrits : des *Sermons* par le frère Joseph Dionis, docteur en théologie, abbé de Cuissy, in folio, — les « Mémoires de M. le duc de Rohan composés par lui même touchant les choses arrivées en France depuis la mort du roy Henry le Grand jusques en l'année 1600, à la suite desquels sont aussi transcrits différents manuscrits, qui sont rapportés cy après » in-quarto sans date, belle écriture

Digitized by Google

du XVIIIe siècle (S)-« Mémoires pour servir à l'Histoire de Château Thierry par l'abbé Hébert, curé de Lucy-le-Bocage », 2 volumes in-octavo (XIXe siècle) etc., etc. Mais le manuscrit vraiment précieux, la perle de la bibliothèque est celui des *Miracles de Notre-Dame* par Gauthier de Coincy ; il a été trop souvent décrit et est trop connu par ses admirables peintures, pour que nous nous y arrêtions ici. Il suffira de dire qu'il appartenait au monastère de Notre-Dame de Soissons, qu'il a été racheté et donné au séminaire par un vénéré prélat, Jules-François de Simony.

Cette bibliothèque étant devenue de difficile accès et les ecclésiastiques ne pouvant plus en emporter de livres, sous prétexte de certaines disparitions, quoiqu'elle ait été donnée *au clergé*, (1) nous croyons utile pour les bibliophiles, d'énumérer les éditions précieuses qu'elle possède. Et d'abord voici le bataillon des incunables, par ordre de dates : *Cy est le compost et kalendrier des bergiers*, (Paris, Guiot, M. CCC. IIIIXX et VIIIe jour d'avril.) — *Fenestrella, De magistratibus Romanorum.... impressum Médiolani I calendis mensis februarii, 1477,* caractères latins, grand in-12. Ce même volume contient d'abord *Plutarchi Chéronœi....problemata* — *Les fleurs et manières des temps passéz.....1483* Paris, Jean Petit. — *Sensuivent les Vigiles de la mort du feu roy Charles septième à neuf psaumes et neuf leçons contenans la chronique et les faits advenus durant la vie du dit feu roy, composés par maistre Martial de Paris dit d'Auvergne*, procureur au Parlement, 1490, à Paris par Pierre Caron,

(1) Exemple : Un ancien professeur de théologie du Grand séminaire, M. l'abbé Danton, travaillant à un ouvrage important sur Saint Thomas, dans sa retraite de Braine, n'a pu obtenir le prêt des livres qui lui étaient nécessaires. Il a dû recourir à la bibliothèque municipale de Soissons, où il trouva toute satisfaction.

Digitized by Google

nombreuses vignettes (1) — *Stultifera navis*, de Jacques Locher, revu par Sébastien Brant, 1497, lettres romaines curieuses vignettes. (2)

Le XVIe siècle est représenté dans cette bibliothèque par les ouvrages suivants : *Sermones dormi secure*, Paris. Pierre Levet, Jean Barbier, François Poucher libraires, 1503. — *Ludolfi carthusiensis, qui et auctor fuit Vitæ Christi, in psalterium expositio.. .. 1506*, Paris, B Rembold — Un volume in-4° et sans titre, relié en veau avec impressions d'ornements renaissance. Il se termine ainsi : « Finit explanatio Sancti Thomæ de Aquinio, Ordinis prædicatorum in omnes epistolas Beati Pauli apostoli, Parrhisiis impressa cura et sollicitudine magistri Andree Boucard, impensis vero Johannis Petit ejusdem Universitatis bibliopholæ jurati, anno à partu Virginis salutifero, 1518, die vero xx Januarii — Bible gothique, gros in-12, 1519 — *Regulæ morales Johannis de Gersonno doctoris christianissimi. Venundatur Parisiis clauso Brunello a Petro Gandoal....1520* — *Rationale divinorum officiorum* de Guillaume Durand, évêque de Mende, Constantin Fradin, Lyon, 1521, reliure renaissance, fermoirs enlevés. (3) — *De Veneratione sanctorum opusculum et de sacramento Eucharistiæ*, par *Jodocus chichtoneus ; Pausii ex officina Simonis Rolinœi*, 1521 — *C'est le secret de l'Hystoire naturelle contenant les merveilles et choses mémorables* etc. grand in-8° gothique, 1524, frontispice gravé, style renaissance, lettres rou

(1) Bibl de Cl. Jardel. « J'ai acheté ce livre à la vente de la bibliothèque du président De Rieux en 1743. Il m'a couté 5 livres 1 sol. Livre curieux en vers. »

(2) Son possesseur était : « Mer Petrus Bénard, diaconus Sancti-Petri et peregrinus r manus anno Domini 1654, sedente papa Innocentio X. »

( ) Possesseurs Me Guillaume Lefort, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle du Palais, et Michel Hébert, curé de Saint-Quentin de Soissons. (Note en écriture du XVIe siècle).

Digitized by Google

ges. Philippe Lenoir à Paris, à la dernière page armoiries du libraire. — *Sermones de sanctis per annum .... edite a fratre Hugone de Pratofloridi, Ordinis Prædicatorum* 1528, mars, gothique, frontispice renaissance gravé et lettres rouges. — *Parochiale curatorum opus.. .* editum..... a Domino Michæle Lochmair, gothique. — *Guillelmus parisiensis de Septem sacramentis* etc· à la fin on lit : *impressum Parisiis anno Domini*, 1529, caractères romains. — *Fratris Alfonsi de Castro Zamorensis Ordin. Minorum adversus omnes hereses lib.* XIIII, reliure Renaissance, 1534 (1) — *Confessionale seu Manuale confessorum fratris Johannis Huder* ou *Bider*. — *Moralia divi Gregorii.... Parisiis in sole aureo vici Sorbonici impressa*, 1571, quelques majuscules coloriées. Le nom de Velly se lit à la dernière page dans un chiffre avec la date 1578. — *Macer Floridus de viribus herbarum famosissimus medicus, et medicorum speculum*, petit in-12 gothique. — *Instructions et missives* des rois très chrétiens..... concernant le concile de Trente (rare).

Nous passerons sous silence les grandes collections que possède le Grand séminaire : Bibles in-folio, conciles SS. Pères, histoires ecclésiastiques et profanes, législation ancienne et moderne, littérature, philosophie, théologie, *Acta Sanctorum*, *Gallia Christiana*, etc., etc. Nous signalerons toutefois une très belle édition des œuvres de Sainte Thérèse avec portrait par Mignard gravé par N. Pitau, provenant de Arnauld de Pomponne ; celles de Davila in-folio rayé ; un magnifique exemplaire du *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Etienne, *Basileæ typis et impensis* E. et J. R. *Thurnisiorum fratrum*, 1743. Reliure en maroquin rouge doré sur tranche, feuilles de garde et revers des plats

(1) « Petrus Gaillot presbyter possidet »

Digitized by Google

couverts de papier doré, petits fers et filets d'or d'un beau dessin ; un très bel exemplaire de *Roland furieux* relié en maroquin rouge, orné aussi de jolis fers ; enfin une belle édition grand in-4° de Télémaque avec gravures, de l'imprimerie de Monsieur, 1785. Nous ajouterons qu'il y a en général dans cette bibliothèque de belles reliures aux armes de France ; malheureusement, un certain nombre de livres y sont atteints par l'humidité et auraient besoin d'un prompt secours pour y échapper à l'avenir. D'autres ont été vendus sous divers prétextes ; on nous cite entre autre sun magnifique Molière acquis récemment par un prêtre du diocèse et portant l'attache de l'abbé L'Ecuy.

Bibliothèque de l'Evêché.

Il ne parait pas qu'il y ait eu avant la Révolution, de bibliothèque appartenant en propre à l'Evêché de Soissons, mais il n'est pas douteux que des prélats lettrés et érudits que nous avons déjà cités n'aient eu en propre de bonnes collections de livres, lesquelles passaient, après leur mort, à leurs héritiers et allaient se fondre dans d'autres cabinets. Le dernier, Henri de Bourdeilles, avait fondé une bibliothèque publique composée de ses livres et de ceux des Célestins de Villeneuve. La bibliothèque actuelle de l'évêché n'est, à vrai dire, qu'un dédoublement de celle du séminaire et qu'une portion des livres rendus au clergé, en 1802, par le préfet Danchy. Il ne reste pas de traces écrites de cette opération, à laquelle a dû présider le nouvel évêque, nommé en vertu du concordat, Jean-Claude Leblanc de Beaulieu.

Ce dépôt est composé des mêmes éléments que celle du séminaire. Elle ne possède d'autre manuscrit pré-

Digitized by Google

cieux qu'un Pouillé, connu sous le nom de *Livre rouge de l'Evêché de Soissons*, écrit sur parchemin en lettres gothiques et qui doit être de la seconde moitié du XVIe siècle Nous n'y avons remarqué qu'un seul incunable. Depuis sa fondation, jusqu à l'épiscopat de Mgr. Paul-Armand de Garsignies, la bibliothèque de l'évêché ne parait pas avoir fait beaucoup de progrès et, au décès de ce prélat, ce ne fut pas sans peine que l'on parvint, et cela faute d'un inventaire, à démêler les livres qui lui appartenaient, de ceux de l'ancien fond. Des hommages de publications par leurs auteurs sont seuls venus le grossir, mais le dernier prélat, feu Mgr Jean-Jules Dours, l'a enrichi de la grande collection de l'abbé Migne.

C'est pour parer à l'inconvénient que nous venons de signaler qu'un vicaire-général honoraire, M. l'abbé Marchand, fut chargé par Mgr Odon Thibaudier, évêque actuel, de dresser un catalogue des livres de l'évêché, mais son départ de Soissons interrompit ce travail qui est resté inachevé, en sorte qu'on ne peut savoir, de combien de volumes cette bibliothèque se compose. Ce dépôt a en outre l'inconvénient d'être réparti entre plusieurs pièces disséminées, la principale s'étant trouvée insuffisante. Il manque par conséquent de cet ensemble qui, si désirable, tant pour la commodité des recherches que pour l'ordonnance. (1) Autre observation : lorsqu'on pénètre dans le cabinet qui contient la collection Migne, il semble qu'on entre dans une chambre mortuaire. Toute cette collection en demi-re-

(1) Le cardinal Gousset qui avait été conservateur de la bibliothèque et du musée et, en 183 , membre de l'Académie de Besançon, lorsqu'il professait la théologie en cette ville, fit construire la bibliothèque remarquable de l'archévêché de Reims, l'enrichit de livres recherchés et fonda l'Académie nationale de Reims. Pourquoi ne pas émettre le vœu que la bibliothèque de l'évêché de Soissons trouve enfin un local digne d'elle ?

Digitized by Google

liure de chagrin noir, et n'ayant au dos, pour toute dorure, que le titre et le numéro du volume, parait en effet comme habillé de deuil. Quand reviendra t-on à nos anciennes reliures ?

Bibliothèque du Séminaire de Saint-Léger.

La bibliothèque du Petit séminaire de Saint-Léger est de fondation récente, et il est facile d'en suivre les développements. Lorsqu'en 1824, le Petit séminaire diocésain, qui occupait au Grand séminaire les bâtiments laissés vides par l'enlèvement de la bibliothèque de la ville, fut transféré dans l'ancien séminaire de Laon restauré, on le fit suivre de quelques caisses de livres extraits de la bibliothèque de l'établissement qu'il quittait. On plaça ces livres dans un local qui resta à peu près inconnu, que presque personne ne fréquentait. Le Petit séminaire étant revenu, en 1855, occuper l'ancien monastère et l'église de Saint-Léger de Soissons, rachetés et restaurés, sous l'épiscopât de Mgr de Garsignies, les livres prirent le même chemin, sans avoir recruté beaucoup de compagnons dans leur séjour à Laon. Partis au nombre de 1,000 à 1,200 ils revinrent au nombre de 1,000 à 1,200, dans ce couvent où l'abbé de Bourlon, l'abbé Mercier et le prieur Biet, avaient cultivé les lettres et formé une bonne bibliothèque, dont il ne restait plus que le souvenir bien affaibli.

Ces livres n'en furent pas moins l'embryon de la bibliothèque de Saint-Léger qui, sous l'administration de l'abbé Dupuy, supérieur des Lazaristes et directeur du Petit séminaire, est arrivée au chiffre respectable d'environ 10,000 volumes. Ils remplissent une vaste pièce mansardée du principal corps de logis, au-dessus du cloître. Là, comme toujours, nous trouvons

Digitized by Google

dans les ouvrages anciens, la marque de plusieurs abbayes, par exemple : de Saint-Michel-en-Thiérache, des Minimes et de l'Oratoire de Laon, de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Crépin-en-Chaie, de Saint-Léger-au-Bois. Les Minimes de Laon ont fourni une *Règle pour l'intelligence* des Ecritures ayant appartenu aux Jansénistes Duguet et Asfeld. Il y en a aussi aux armes de l'abbé de Pomponne ; d'autres viennent des bibliothèques de Jardel, de l'abbé Houllier. M. l'abbé Dupuy a pu se les procurer par dons ou par achats. Il en a recueillis qui étaient égarés chez d'anciens prêtres du diocèse, et ont été donnés ou vendus au Petit séminaire. Il s'est aussi appliqué à faire revenir ceux qui portaient l'attache de Saint-Léger de Soissons.

Le catalogue, commencé en 1877, fut achevé en 1883. Les ouvrages sont placés sur les rayons dans un ordre méthodique : à droite, Ecriture Sainte, droit canon, Saints Pères, théologie, controverse, sermonaires, vies des Saints, histoire ecclésiastique ; au côté gauche, philosophie, littérature, sciences physiques, histoire naturelle, voyages, histoire civile ; au fond de la galerie, les classiques dont une collection a été donnée aussi par Mgr Dours. La dispersion des livres anciens pourrait, si l'on suivait l'exemple de M. l'abbé Dupuy, fournir une moisson fructueuse pour l'augmentation de nos bibliothèques. On rencontre encore çà et là, des ouvrages ayant appartenu à des prêtres, à des abbayes et destinés à disparaitre. Pourquoi ne pas recueillir ces débris des siècles passés ? Quelques uns de ce genre sont tombés entre nos mains. Nous citerions des presbytères où il s'en trouve encore ; deux exemples suffiront : tel prêtre possède l'Histoire ecclésiastique de Fleury, ayant l'attache de Saint-Léger ; sa place n'est elle pas marquée ici ? Tel autre possède par don les œuvres de Bossuet in-4° (abbaye de Cuissy) ; S. *Gregorii Nazianzeni cognomento*

Digitized by Google

Théologi opera (Bibliothèque des ff. Minimes du couvent de Saint-Antoine de Narbonne, traduit par Jacque Prunay, de Billy) ; *Delectus actorum Ecclesiæ universalis seu nova summa conciliorum, epistolarum* etc. (Saint-Denis en France). — *Liberti Fromondi commentaria in Sacram Scripturam* etc (Cuissy) ; *Concordance* du cardinal Hugues, 1694 (Saint-Germain-des-Près). — Bréviaire de Prémontré. (1) C'est par la concentration de telles pièces bibliographiques qu'on pourrait reconstituer une partie des richesses intellectuelles que possédait le clergé avant la Révolution.

Bibliothèques privées de Soissons.

Nous ne quitterons pas la ville de Soissons, sans avoir fait une courte visite à certains cabinets de bibliophiles, amis des lettres. Si dans les bibliothèques publiques on admet généralement tous les livres, quelqu'en soit la valeur, on doit s'attendre, au contraire, à ne trouver dans ces cabinets, que des livres de choix, d'un intérêt reconnu, d'un mérite transcendant, ou bien encore se recommandant par un vêtement « une toilette », dirons-nous avec un amateur, vraiment artistique, en rapport finalement avec les goûts, les études, le génie de leur possesseur.

Auprès de la bibliothèque de Soissons, s'est formée, en 1845, une société savante qui se rattache à l'Académie royale de cette ville par l'intermédiaire de celle des sciences, arts et littérature, et a pour but, ainsi

(1) M. l'abbé Hamechart, curé de Barenton-Bugny, possède ces ouvrages. — Nous en possédons de MM. Bobe, curé de Cramailles près Oulchy ; Dourlens, prieur-curé de Beugneux ; Henriet, curé de la Ferté-Milon, etc., etc.

Digitized by Google

que son titre l'indique, l'étude de l'histoire, de l'archéologie et des sciences. Ses bulletins forment déjà une collection de 30 volumes in-8°. Elle a édité plusieurs manuscrits, tels que le *Rituel de Nivelon*, le *Journal de D. Lespaulart*, des *Cartulaires* etc. Sa bibliothèque se compose surtout des travaux des autres sociétés, avec lesquelles elle est en correspondance, et ses archives contiennent un certain nombre de chartes de l'abbaye de Prémontré, notamment la charte originale de sa fondation.

Plusieurs des membres de la Société historique et archéologique de Soissons, possèdent des cabinets qui méritent une mention spéciale. Nous ne parlerons pas de celui de M. Perin, dont la partie la plus précieuse vient d'entrer dans la bibliothèque communale, et nous ne signalerons que ceux de MM. Piette, Fossé d'Arcosse et de la Prairie. Le premier se fait remarquer par plusieurs incunables et surtout par une suite de cartons remplis de dessins de monuments du département de l'Aisne, et de notes archéologiques et historiques, lesquels forment une collection des plus précieuses et des mieux coordonnées.(1) La bibliothèque de M. de la Prairie, très riche en ouvrages d'archéologie, d'histoire de philosophie moderne et de littérature française et étrangère, grecque et latine provient, pour cette dernière partie, de celle de son père, qui avait recueilli des débris de la bibliothèque d'un de ses parents, Florentin de Pilles, chanoine de Nesle. Ainsi une Histoire ecclésiastique de Fleury porte : *Ex libris Florentin de Pilles, B. M. V. de Nigella canonici*, aussi bien qu'un *Demosthenis et Æschinis opera*, Francfortii, 1603, in-folio ; *Les Vies* de Plutarque

(1) M. Amédée Piette, décédé récemment, a légué ses livres à la ville de Vervins et ses cartons aux archives du département.

Digitized by Google

traduites par Amyot (Genève, Jacob Stær, 1617) 1 volume in-folio ; les *Œuvres morales et mestiers du même, translatées* du grec en français, 3e édition, Paris 1575, Michel Vascosan, imprim. du roi, très bel exemplaire et très belle reliure, pages rayées, 2 vol. in-folio ; *Orationes Ciceronis*, 1543, *Parisiis apud Simonem Colinæum* ; un Virgile, grand in-4°, enrichi de nombreux commentaires autour du texte ; *Images* ou *tableaux* de Philostrate, in-folio, F. Louvain, veuve d'Abel Sanglier. Nous ne citons ici que les ouvrages de ce cabinet qui peuvent intéresser les amateurs. Celui de M. Fossé d'Arcosse se distingue par une collection très remarquable de tableaux, de gravures de prix, et de ces livres qui sont regardés comme la fleur de la littérature française et latine, indépendamment d'un grand nombre d'ouvrages d'archéologie, d'histoire générale et particulière.

II.

Bibliothèque communale de Laon.

Il ne parait pas qu'on ait organisé à Laon une vraie bibliothèque de district. Les livres demeurèrent donc entassés dans les greniers de l'ancien évêché, nul catalogue, nul inventaire. Si on s'occupa, en 1795, de mettre, conformément à la loi, de l'ordre dans cet amas incohérent, il ne reste aucun renseignement sur ce premier travail, qui dût être fait fort négligemment. De ce désordre résulta la disparition de beaucoup d'ouvrages, et de manuscrits précieux sur vélin, qui pourirent dans les lieux où on les avait jetés, ou furent

Digitized by Google

enlevés et vendus. De ce qui restait, et malgré les envois faits à la bibliothèque de l'Ecole centrale, à Soissons, il y eut de quoi former un dépôt considérable, provenant en grande partie des abbayes de Saint-Jean, de Saint-Vincent de Laon, de Prémontré et autres que l'on a déjà nommés. Il s'accrut tout d'abord des restitutions faites par Soissons, l'an x et en 1817. Organisé définitivement en 1810, il fut installé dans une vaste et belle salle de la préfecture, où il devait longtemps rester à la disposition des travailleurs, qui trouvaient là des bureaux et toutes les facilités désirables pour leurs recherches. La salle fort élevée était coupée, aux deux tiers de sa hauteur, par une galerie qui rendait plus facile l'accès aux rayons supérieurs.

La bibliothèque de Laon s'enrichit successivement d'ouvrages acquis par la ville ou accordés par le gouvernement, et par souscriptions aussi bien que par dons particuliers. On avait évalué, en 1812, à 400 manuscrits, et 12000 imprimés, le nombre des volumes qu'elle renfermait ; il était monté, en 1828, à 18000 volumes, en 1846, à 20500 volumes, dont 500 manuscrits, et, en y comprenant les 4,000 volumes garnissant le cabinet du préfet, le tout, ainsi réparti : Théologie, Jurisprudence, Sciences morales et politiques, Histoire, Sciences et arts, Belles-lettres. M. Vitet, comparant, dans son rapport d'inspection de 1831, la bibliothèque de Laon avec celle de Saint-Quentin, s'exprime ainsi : « La bibliothèque de Laon est plus riche, et surtout en meilleur état : 15,000 volumes environ sont rangés dans un local spacieux et commode. On y remarque une assez grande quantité d'ouvrages, et des éditions de prix. Mais là encore, les manuscrits sont singulièrement négligés, et pourtant ils m'ont paru dignes d'attention. J'ai trouvé un

Digitized by Google

Térence du XIIIe siècle (1) avec figures blanches ; c'est-à-dire préparées seulement à être coloriées ; un beau Glossaire grec du XIIe siècle ; plusieurs missels à miniatures, et une belle collection de plus de deux mille pièces autographes de la main de presque tous nos rois, et des hommes les plus célèbres aux différents âges de notre histoire. (2) La plus ancienne a été signée par Lothaire en 972 : c'est la confirmation de l'établissement des bénédictins de Saint-Vincent ; le père Mabillon en a donné un fac-simile dans son traité de diplomatique. La plupart de ces pièces viennent d'être léguées à la bibliothèque par un savant estimable M. Devisme. (3) Le reste provient des archives de la ville de Laon et d'un petit village des environs, nommé Bruyères-sous-Laon, où elles furent découvertes il y a quatre ans, dans un grenier. (J'ai vainement demandé, dans cette bibliothèque, un receuil de lettres d'Eginard à Charlemagne, qu'on m'avait annoncé devoir s'y trouver : ce manuscrit curieux est aujourd'hui à la bibliothèque du roi, qui en a fait l'acquisition, en 1828, en échange de plusieurs beaux ouvrages imprimés). (5)

« La bibliothèque de Laon, continue M. Vitet, est administrée avec activité par M. Schreiber, bibliothécaire adjoint. Moyennant une souscription, dont cent personnes de la ville font les frais, on achète annuellement un assez grand nombre de livres nouveaux. M.

(1) Erreur typographique, dit M. E. Fleury ; il est du XVe siècle.

(2) M. Melville, dans son Histoire de Laon, parle de 3 à 400 pièces autographes, chartes, diplômes remontant jusqu'à la 2e race.

(3) Devisme, auteur d'une *Histoire de Laon* et du *Manuel historique de l'Aisne*, et dont il sera fait mention parmi les bienfaiteurs.

(4) Bruyères est une petite ville, érigée autrefois en commune.

(5) Rapport de M. Vitet, de 1831, p. 81. — Ce manuscrit est du IXe siècle

Digitized by Google

Schreiber m'a promis de donner tous ses soins aux manuscrits et même d'en faire un catalogue descriptif et raisonné ». (1).

Ces manuscrits se trouvaient alors rangés dans la pièce occupée par les conservateurs et qui leur servait de cabinet de travail, quoiqu'elle fut séparée de la bibliothèque. Nul doute que les recommendations d'un homme aussi éminent que M. Vitet, n'aient eu une heureuse influence sur l'avenir de la collection, en stimulant le zèle des conservateurs de cette époque et de leurs successeurs, dont voici les noms : Dom Grare qui aurait eu le soin des livres, pendant la Révolution ; Manteaux (1808 et 1809) ; Batteux (1818) ; Schreiber, mort quelques années après le passage de M. Vitet ; Batton (1835) ; Tillois, nommé bibliothécaire en titre en 1848, et auquel a succédé M. Mathey, ancien professeur de mathématiques au collège de Laon, lesquels ont conduit la bibliothèque jusqu'à l'état florissant où nous la voyons.

Dom Grare, ex-bénédictin de Saint-Vincent de Laon, et dont MM. Manteaux et Schreiber étaient adjoints, avait conservé l'érudition et l'amour des livres qui étaient l'apanage de son ordre. Il nous revient en mémoire, que visitant, fort jeune encore et pour la première fois, cette bibliothèque, le vieux religieux voulut bien nous faire admirer un grand volume in folio, dont il exaltait beaucoup la valeur. Avant de le quitter nous crûmes devoir, par un sentiment de gratitude, lui toucher un mot de la science bénédictine, dont nous n'avions guère qu'entendu parler par nos maîtres, nous vîmes de grosses larmes mouiller les paupières du vénérable ecclésiastique, alors plus qu'octogénaire, en même temps que ses mains serraient les

(1) *Ibid.*

Digitized by Google

nôtres. Dom Grare vivait fort retiré dans une chambre solitaire, entouré de livres ; se contentant de peu, il légua ses épargnes aux pauvres. C'était un homme plein d'originalité, qui conserva jusqu'à la fin toute la vivacité de la jeunesse. M. Manteaux est auteur d'opuscules sur les *Bibliothèques publiques* et sur la *Bibliothèque communale de Laon* (1) dans lesquels nous n'avons trouvé aucun renseignement ayant trait au sujet qui nous occupe. M. Tillois, mort aussi dans un âge fort avancé, a publié plusieurs mémoires insérés dans les bulletins de la Société académique de Laon dont il faisait partie. Il avait acquis une connaissance parfaite de son domaine bibliographique et formé pour lui même un cabinet digne d'un bon appréciateur. C'est à son successeur, M. Mathey, que nous devons plusieurs de nos renseignemeuts, sur l'historique de la bibliothèque de Laon.

Nous ne chercherons pas comment et sous quelle influence ont été opérées plusieurs ventes de livres de cette bibliotnèque, ni même à apprécier les pertes qu'elles ont pu lui faire subir ; nous laisserons la parole aux faits. M. Vitet nous a revélé l'échange fait avec le roi des lettres manuscrites d'Eginard à Charlemagne contre des ouvrages imprimés ; ce livre était si bien à sa place à Laon que c'est là qu'il le demanda. Quoiqu'il en soit, le 3 novembre 1845 et le 29 novembre 1847, on vendait à vil prix, en cette ville, entre autres ouvrages : 9 bibles du XVIe siècle, dont une gothique, en un volume, était même de 1491. — *Platonis opera omnia interprete Marsilio Ficino* (latin), *Venetiis*, 1491, un vol. — *Homilia Chrysostomi super Johannem*, 1485. — *Divus Plato*, 1491 (de Vauclair) acquis par M. A. Piette à un prix dérisoire. L'édition « revue par le

(1) Laon, imprimerie de Madame Strauss, née Marchant, sans date.

Digitized by Google

fameux Marcus Musurus est estimée » (1). — *Sancti Bonaventuræ doctoris seraphici parva opuscula, Argentinæ* 1495, 1 vol. — *Opera Dionysii Areopagitæ, Vurtembergiæ,* 1503, 1 vol. gothique. — *Divi Hieronymi in vitam Patrum opus, Luduni,* 1512, 1 vol. gothique. — *Homiliæ Doctorum ecclesiasticorum in Evangelia,* Lugduni, 1520, 1 vol. gothique, — *Sermones S. Bernardi Senensis,* 1 vol. gothique. — Le nombre des ouvrages vendus, édités au XVIe siècle, fut de soixante (2)

On vendit encore, sur 635 vol., 491 ouvrages complets et d'autres incomplets, ainsi : 48 vol. de l'*Histoire des voyages ;* 97 vol. du *Mercure historique ;* 266 vol. des *Mémoires pour l'histoire des sciences, etc. ;* 83 vol. du *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes* ; *la Réalité du projet de Bourgfontaine,* 1 vol. livre rare ; une suite d'éditions des classiques latins, dont une collection des éditions d'Horace, donnée par M. Devisme ; les *Causes célèbres,* 18 vol. ; 2 bullaires in-fo ; *Capitularia regum Francorum, auctore* Baluze ; les Histoires généalogiques de Sainte-Marthe et du P. Anselme ; *Spicilegium Acherii* ; *Hadriani Valesii Rerum francicarum libri octo* ; *Histoire du Languedoc* de Vaissette, 5 vol. in-fo. Nous ajouterons qu'il y a des ouvrages qu'il est bon de conserver en double. La bibliothèque nationale possédait la partie d'hiver du Bréviaire du monastère du Bec, de 1550, elle vient d'acquérir, par échange, la partie d'été qui se trouvait à celle de Laon. La reliure, dit M. Léopold Delisle qui a opéré l'échange, est en veau gauffré, doré, avec ornements Louis XIII. Ne pouvait-on pas d'ailleurs faire des livres vendus un commencement de bibliothèque dans

(1) Note de la feuille de garde. Voir un exemplaire de cet ouvrage à la bibliothèque de Soissons.

(2) A la vente récente de M. le marquis de Ganay, des incunables furent adjugés au prix de 16.200 et 24,000 fr.

Digitized by Google

un établissement public, ou même les joindre à celle de la préfecture qui n'est qu'une extraction de celle de la ville et qui, dit-on, aurait eu à souffrir de bien des négligences causées par le passage d'une longue suite de préfets, faute d'un inventaire en règle. (1)

La bibliothèque de Laon, avons-nous dit, s'enrichit par les dons du gouvernement et des particuliers et du produit d'une souscription. Celle-ci, organisée en 1823, était de 6 fr. par an, produisant une somme d'environ 600 fr. à laquelle s'ajoutait une faible subvention de la ville de 150 fr. pour les acquisitions de livres, et les reliures. Les auteurs y apportèrent aussi le tribut de leurs ouvrages et des bibliophiles lui léguèrent leurs cabinets. Gérauld de Cambronne, chanoine de Laon, avait laissé une collection de plusieurs milliers de volumes laquelle passa à l'un de ses héritiers, Le Marchand de Cambronne, qui l'augmenta. Au mois d'avril 1828, ce généreux citoyen la légua à la ville de Laon, mais préalablement il fit le sacrifice de déposer entre les mains des conservateurs 900 volumes d'ouvrages que des amateurs, et particulièrement des personnes studieuses, regrettaient de ne pas voir dans les rayons de la bibliothèque municipale. Il n'est plus besoin de parler de M. Devisme et de sa générosité à l'égard du remarquable dépôt de sa ville natale, dont le premier il a publié l'Histoire. On vient de voir ce que sont devenues ses collections de classiques.

Quoique retiré à Paris, l'abbé L'Ecuy, général de l'ordre de Prémontré, ne perdit jamais de vue la bibliothèque de Laon, formée des débris de celle de son monastère qu'il avait vue enlever, piller, maltraiter ; il en suivait de loin les progrès, et l'enrichit d'un

(1) Les préfets en général formèrent des bibliothèques de préfecture en enlevant des livres à celles des chefs-lieux de département.

Digitized by Google

grand nombre d'ouvrages relatifs à son ordre. « J'aurais besoin de savoir le nom des deux anciens bénédictins qui sont à la bibliothèque de Laon, écrivait-il à l'abbé Colinet, curé d'Ardon-sous-Laon et ancien prémontré ; vous me feriez plaisir de vous en informer ». (1) En même temps qu'il envoyait à celui-ci son *Essai sur la vie de Gerson*, imprimé en 1832, 2 volumes in-8°, il faisait remettre, par son intermédiaire, à la bibliothèque de Laon « trois volumes dont deux, disait-il, sont un fruit de ma longue et douloureuse retraite ». Il demandait qu'on lui envoyât en échange, un manuscrit qu'il y avait fait déposer, intitulé : *Vita mea* et un autre *Vita lyrica sancti Norberti* par Waghenard (2)

A cette mention trop courte des insignes bienfaiteurs de la bibliothèque de Laon nous joindrons le nom de M. le vicomte de Flavigny, décédé récemment en son château de Mareuil-le-Port (Marne). Lui aussi, quoiqu'éloigné de cette ville, lui légua ses livres imprimés et manuscrits, sans aucune charge pour celle-ci à laquelle ils furent délivrés par le frère du défunt, son légataire universel. C'est ainsi que cette bibliothèque acquit d'années en années une importance dont primitivement on ne l'aurait pas crue susceptible et qui ne pourra qu'augmenter, grâce au zèle de la commission et des conservateurs.

Mais cette importance, la bibliothèque de Laon, la trouve surtout dans l'avantage inappréciable de posséder sur ses rayons beaucoup de manuscrits échappés au désastre révolutionnaire, dont les plus précieux remontent aux VIIe et VIIIe siècles et ont appartenu au chanoine Casse et à l'évêque Didon. Cette collection a

(1) Lettre du 2 juin 1831. *Notice sur M. Colinet* par l'abbé A. Hannesse, secrétaire de l'archevêché de Reims. Chauny, 1882.

(2) Lettre au même du 26 janvier 1833.

Digitized by Google

attiré l'attention de M. Vitet et a mérité l'honneur de figurer, avec celles d'Autun et de Montpellier, dans le premier volume du Catalogue général des Manuscrits entrepris en exécution d'une ordonnance royale du 3 août 1841, rendue sur un rapport de M. Villemain, volume rédigé par M. Ravaisson. (1) Depuis a paru l'ouvrage de M. E. Fleury sur les *Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon* (1863) où nous trouvons des détails curieux et dignes d'attention sur ces riches produits de l'art de la peinture et de la calligraphie aux diverses époques du moyen-âge. Nous ne pouvons mieux faire que de prendre ces deux savants pour nos guides en ces matières.

Sur plus de 477 manuscrits qui composent la collection laonnoise actuelle, (2) l'ancien chapitre de la cathédrale entre pour 273, l'abbaye de Vauclair pour 79, celles de Cuissy pour 62, de Saint-Vincent pour 40, du Val-Saint-Pierre pour 15, de Saint-Jean-de-Laon pour 8, de Foigny pour 3, de Prémontré aussi pour 3, les Minimes de Laon pour 1, et le Val-roi (Ardennes) pour 1. Il y en a 18 de provenance inconnue et 5 donnés par des citoyens de Laon, le maréchal Serrurier, Devisme, Cambronne et Talon, avocat. Si la bibliothèque de Prémontré ne figure que pour un si petit nombre « c'est, dit M. E. Fleury, que son fond a été versé par erreur, pendant la Révolution, à la bibliothèque de Soissons, quand il revenait de droit, aux termes du décret sur la matière, à la bibliothèque de Laon puisque Prémontré se trouvait dans le district de Chauny plus tard annexé à celui de Laon ».(3)

(1) Ravaisson, t. 1. p. 43, *Avertissement* (Paris. imprimerie nationale, 1849). Les catalogues de Laon et d'Autun furent terminés en 1846.

(2) Selon une statistique du 15 novembre 1854, la bibliothèque de Laon comptait 522 manuscrits. *Journal de l'instruction publique*.

(3) Les *Manuscrits à miniatures*, t. 1. p, 23 et 24.

Digitized by Google

On a vu précédemment que le district de Chauny fut supprimé, comme tous les autres, par la Constitution de l'an III et que les bibliothèques de district furent attribuées aux communes des chefs-lieux où elles se trouvaient. Ce ne fut donc point par erreur, mais pour favoriser l'Ecole centrale de l'Aisne établie à Soissons qu'on y transporta une grande quantité de livres, non seulement de Prémontré, mais de tout le nord du département.

Si nous ne pouvons entrer dans de grands détails sur les imprimés de la bibliothèque de Laon, dont la composition est à peu près la même, sous ce rapport, que celle de Soissons, il ne peut pas en être ainsi pour ses manuscrits. Les plus anciens sont les suivants : *Liber rotarum sancti Isidori, Ispolensis episcopi, alias Isidorus de Natura rerum* (de N.-D. de Laon) que M. Ravaisson attribue au VIIe et M. Fleury au VIe siècle. (1) *Liber Orosii præsbyteri, ad Augustum épiscopum, historiarum contra accusatores christianorum* (du Val-Saint-Pierre) du VIIe ou du VIIIe siècle. — *Sancti Hieronymi expositio in quinque prophetas, Joël* etc. (N.-D. de Laon) de la fin du VIIIe siècle, ou du commencement du IXe, donnés, vers 877, par Adélelme et Bernard, que M. Fleury croit être deux chanoines de l'Eglise de Laon (2) et M. Ravaisson, les comtes de ce nom, exécuteurs testamentaires de Charles-le-Chauve. Ce prince, il est vrai, dit ce savant, avait partagé ses livres entre Saint-Denis, Saint-Corneille de Compiègne et son fils, Louis-le-Bègue, mais c'est peut être à ce dernier que le livre était échu, et par lui qu'il fut donné à Adélelme, lequel en effet posséda Chaourse (*Cadussa*) dans

(1) Il y a une autre copie du même ouvrage d'Isidore de Séville du IXe siècle.

(2) E. Fleury, *ibid* p. 21.

Digitized by Google

le comté de Laon. — *Aurelii Augustini episcopi, De consensu Evangelistarum* etc. (de N.-D. de Laon) et de la même époque que le précédent. On y lit cette note, que l'on retrouve dans plusieurs autres manuscrits : « Hunc librum dedit Dominus Dido épiscopus, Deo et S. Mariæ. Siquis abstulerit offensionem Dei et S. Mariæ incurrat » — *Canones Concilii quarti Lateranensis* (de Vauclair) du IXe siècle. Il porte cette note : « Si quis abstulerit, iram Dei et ejusdem genitricis offensam occurrat ». — *Evangeliaire* de la 2e moitié du IXe siècle « l'un des plus riches et des plus précieux joyaux » de Notre-Dame de Laon, et devenu « la perle » de la bibliothèque de cette ville, dit M. E. Fleury (1).

Passant aux siècles postérieurs, nous signalerons parmi les produits des *scriptoria* : *Psalterium glossatum* du XIIe (de Vauclair).— *Liber vicesimus tertius Moralium B. Gregorii papæ, pars quinta,* (de Cuissy) du XIIe.« Liber Sanctæ Mariæ Cuissiaci, y lit-on. Si quis abstulerit, anathema sit. Fiat, Fiat. Fiat. Amen.» — *Commentaire* sur les Epitres de Saint Paul (du Val-Saint-Pierre). Magnifique manuscrit du XIIe siècle portant cette indication : « Hunc librum dedit Petrus, Silvanectensis archidiaconus, fratribus Cartusiensis de Valle Sancti Petri ». — *Codex bibliothecæ regalis Abbatiæ Sancti Vincentii Laudunensis, complectitur commentarios in Evangelium sancti Johannis,* selon M. Fleury du XIIe siècle (N.-D. de Laon). Voici sa provenance : « Hic liber est Ade de Corladun (Courlandon). Si quis eum celaverit anathema sit ». — *De Consolatione*

(1) Sans compter les manuscrits d'une époque antérieure difficiles à classer, il y a à Laon 58 manuscrits du IXe siècle. 14 du Xe, 7 du XIe, 71 du XIIe, 15 du XIIIe, 125 du XIVe, 45 du XVe, 4 du XVIe, quoique l'imprimerie fut inventé. Voyez Fleury, page 38, t. 1, Manuscrits à miniatures, de Laon.

Digitized by Google

philosophiæ de Boëce (N.-D. de Laon). — *Les Décretales* de Grégoire IX, écrites par Me Albéric de Vaucelles, terminées en 1332. — *Livre d'Heures* de la fin du XIVe siècle, joli volume donné, en 1824, par le baron Brierre de Surgy, président à la Cour des comptes, originaire de Laon, décédé à Paris le 3 février 1829. — Ajoutons le manuscrit d'Hermann de Laon ; la Flore de Prémontré, en 3 volumes in-folio, où sont dessinées et coloriées par une main habile, la plupart des plantes du pays.

La bibliothèque de Laon est arrivée aujourd'hui au nombre d'environ 26,000 volumes, en y comprenant 550 manuscrits rangés dans une salle spéciale. Elle possède, en outre, une collection de 3 à 400 cartes géographiques et atlas. Les archives départementales étaient entassées dans de vastes greniers attenant aux bâtiments de celle-ci. Elles se composent des titres de l'ancienne Intendance de Soissons, des corporations religieuses supprimées, et des domaines nationaux On y trouve aussi des cartulaires, en un mot, un fond inépuisable de renseignements historiques relatifs au département. C'est de 1819 que date le premier vote de fonds alloués par le Conseil général, pour un inventaire et un premier classement. Ce dépôt fut mis sous la direction d'un archiviste, poste occupé depuis de longues années par M. Matton, qui s'est pour ainsi dire identifié avec son œuvre. La bibliothèque n'a pas encore de catalogue, mais un simple inventaire; les archives auront le leur imprimé, une partie ayant déjà été publiée.

Archives et bibliothèque ont quitté leurs anciens locaux ; celle-ci, sa belle et vaste salle d'où elle est allé occuper une maison donnée à la ville pour la recevoir,

Digitized by Google

par Mme Milon, décédée propriétaire à Vorges (1) Cet emplacement nouveau situé au centre de la cité, sur la place du Bourg, n'ayant pas été construit pour cette destination, il a fallu opérer des divisions, des sections séparées dans les anciens appartements, ce qui nuit un peu au bel ordre qui règne dans l'aménagement des livres. Les archives, au contraire, ont trouvé un asile digne de leur importance, dans la salle quittée par la bibliothèque ; et, grâce aux labeurs prolongés de M. Matton et de son aide M. Desaint, elle offrira, par un classement régulier dans une immense quantité de cartons, en même temps qu'un coup d'œil satisfaisant, tous les moyens propres à faciliter les investigations. Auteur d'un grand nombre d'opuscules, le savant archiviste a surtout attaché son nom à la publication du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, des *Archives hospitalières* du même département, et, enfin du *Catalogue des archives*, déjà fort avancé.

Un tel amas de richesses bibliographiques au chef-lieu du département ne devait pas rester, pour ainsi dire, improductives. Sans doute elles avaient déjà été exploitées par des écrivains de mérite, mais aucun corps savant ne les avait employées d'une manière suivie. Ce n'est qu'en 1840 que le préfet, M. Desmousseaux de Givré, créa une *Société archéologique du département de l'Aisne*, pour l'étude et la conservation des monuments, et encore ne survécut elle pas au départ de ce magistrat. Elle a été remplacée par la *Société académique* de Laon, dont plusieurs membres se sont fait un nom par leurs travaux historiques, et ont réuni de précieuses collections de livres, d'objets d'art

(1) Madame Milon née de Martigny, donna cette maison à la ville le 25 août 1856, à condition d'y établir une bibliothèque et un musée.

Digitized by Google

et de science. Nous citerons M. Batou, archiprêtre de Laon, dont la belle bibliothèque s'est augmentée de l'opulence de celle de feu M. Tillois ; les collections de M. E. Fleury, l'auteur de tant d'ouvrages importants qu'il a couronnés par un grand travail archéologique : *les Antiquités et Monuments du département de l'Aisne,* qu'une mort inopinée l'a empêché de terminer. A la douleur sincère que cause la perte d'un homme aussi éminent, nous joindrons le regret qu'il ait cru devoir destiner à la bibliothèque nationale ces collections qui eussent si bien figuré dans celle de Laon.

III.

Bibliothèque communale de Saint-Quentin

Cette bibliothèque, trop longtemps négligée, n'est pas encore en harmonie avec l'importance historique d'une ville telle que Saint-Quentin, la plus populeuse d'ailleurs et la plus industrielle du département. Les livres arrivés au district, dans l'abbaye d'Isle, furent laissés dans l'abandon le plus complet. Pour retrouver la trace de leur existence, il ne faut pas aller au-delà de 1804, époque de l'organisation des bibliothèques communales. Une liste des livres, décorée à tort du titre de catalogue, fut rédigée en conséquence d'un arrêté du Préfet de l'Aisne, du 15 frimaire en IX dû à l'initiative du citoyen Duuez, sous-préfet de Saint-Quentin, et mis à exécution par le maire, le citoyen Blondel. Le premier conservateur que nous connaissions est un ancien bénédictin d'Isle nommé Pillain, lequel sans doute fut chargé, dès la constitution de la

Digitized by Google

bibliothèque, et d'opérer le classement des livres Toujours est-il que c'est sous son administration, en 1811, qu'eut lieu un vol considérable dans le dépôt confié à sa vigilance. Les ouvrages enlevés revinrent, il est vrai, mais en partie déchirés, avariés et dépouillés de leurs numéros d'ordre. Faut-il voir dans ce vol un acte de vandalisme, ou bien la main coupable d'un bibliomane ? Rien n'est venu nous éclairer à cet égard.

Quoiqu'il en soit, une première translation de la bibliothèque eut lieu en 1816. De l'abbaye d'Isle, qui recevait une autre destination, elle émigre dans les étages supérieurs de la vaste sacristie de la Collégiale, sous la direction de l'abbé Delvas, vicaire, et de Dubois Muller, marguiller de cette église, désignés par le maire, M. de Beaudreuil, pour présider à cette opération difficile. Deux ans après, en 1818, l'administration supérieure adressa au maire une invitation de faire procéder à une revue des livres de la bibliothèque, en suivant l'ordre des matières du catalogue, ou plutôt de l'inventaire. Cette nouvelle opération fut encore confiée à l'abbé Delvas et au sacristain de la Collégiale. On constata qu'il manquait 100 exemplaires à l'appel, qu'il y en avait 150 incomplets et qu'il restait au dépôt 10,657 volumes. Les ouvrages disparus ne figurèrent pas au double inventaire envoyé, la même année 1818, au ministère de l'intérieur.

C'est à l'étage supérieur de la sacristie de la Collégiale que M. Vitet, dans sa tournée d'inspection en 1831, trouva la bibliothèque publique de Saint-Quentin dont il parle en ces termes, après d'autres dépôts qu'il avait visités : « Celle de Saint-Quentin se compose de 11,000 volumes environ. Comme elle doit être transférée dans un autre local, je ne l'ai pas trouvée en très-bon ordre ; les manuscrits surtout sont dans un abandon déplorable. Il n'y a d'autres catalogues qu'une liste incomplète et inintelligible, et c'est seule-

Digitized by Google

ment à force de fouiller ça et là que j'ai pu mettre la main sur quelques pièces assez curieuses. M. le maire de Saint-Quentin m'a promis de faire cesser ce désordre le plus tôt possible. ».

Le passage du savant inspecteur ne tarda pas effectivement à produire un heureux résultat. La bibliothèque quitta son logement assez incommode et de difficile accès, pour aller s'établir dans l'ancienne abbaye de Fervaques où étaient déjà concentrés divers services publics de la ville et de l'arrondissement; cette seconde migration devait être la dernière.

Après avoir atteint le chiffre de 14,000 volumes, elle serait arrivée à former aujourd'hui une agglomération de 17,000 volumes, dont environ 6,000 classés dans la théologie. Son emplacement se compose d'une galerie assez vaste mais peu élevée et d'une salle de lecture qui la précède. Sauf quelques dons de l'Etat, elle ne parait pas avoir reçu d'accroissements en rapport avec la valeur de l'ancien fonds tiré des établissements religieux, à la Révolution, c'est-à-dire de l'abbaye d'Isle, du chapitre de la Collégiale, du Mont-Saint-Martin, etc. Parmi les livres de cette bibliothèque, il s'en trouve un certain nombre d'anciens provenant de la donation faite à la Collégiale par le chanoine Bendier, docteur et associé de Sorbonne et secrétaire du chapitre. Il y en a de reliés en parchemin et tous portent le nom de ce bibliophile d'un autre âge. Les manuscrits et les incunables sont en petit nombre, la plupart, croit-on, ayant pris le chemin de Laon (1). Parmi les premiers on distingue surtout le *Trésor*, par Brunetto Lateni, composé vers 1262 et copié à la fin du XIV ou au commencement du XVe siècle. Il a appartenu à Mar-

(1) La statistique du 15 novembre 1851, insérée au « Journal de l'instruction publique », porte ce nombre à 150.

Digitized by Google

guerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, et ses fermoirs sont décorés d'armoiries.—Un *Bréviaire* de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, (partie d'hiver), on y compte quatorze miniatures.—*Recueil* de divers récits connus sur la vie et les miracles de Sainte Radegonde. Dans les incunables, il y en a un daté de 1471, intitulé : *Repertorium juris civilis et canonici*, Strasbourg, très-bel in-folio. — Le *Livre des Decretales*, imprimé à Venise en 1475.

On a entendu au sujet de la bibliothèque de Saint-Quentin les plaintes de M. Vitet, voici celles que faisait entendre, il y a quelques années, un des organes de la presse locale, appelant une nouvelle réforme réclamée, disait-il, par l'opinion publique. Nous les citerons sans commentaire et à titre de renseignement :

« Quant à la bibliothèque de la ville, après avoir parlé du désordre qui règne dans la bibliothèque populaire, c'est à se demander si elle existe, car elle est dans un état de désordre tel que toute recherche y devient à peu près impossible. Le catalogue n'en est pas dressé. Des manuscrits auraient même disparu, il y quelques années, au vu et au su de tout le monde, sans que la moindre démarche ait été faite pour recouvrer ces précieux documents de notre histoire locale.

« Le personnel se compose, ajoute l'auteur de l'article, du seul bibliothécaire, qui ne peut suffire à tout, Pas le moindre garçon pour balayer, épousseter les volumes et déranger les vers dans leur œuvre de destruction lente.

« Nous avons un commencement de musée paléontologique, dont l'installation a coûté une somme relativement considérable. Ne valait-il pas mieux employer une partie de cette somme à la confection d'un catalogue de la bibliothèque de la ville et à l'achat de livres indispensables.

» Beaucoup de villes moins importantes que Saint-

Digitized by Google

Quentin, Laon, Péronne, par exemple, ont des biblio thèques organisées. »

Quels progrès, dans de telles conditions, pouvaient faire faire à celle de Saint-Quentin les conservateurs qui s'y sont succédé : l'ex-bénedictin Pillain, l'abbé Delvas, Goudéaux (1830-1845), M. Léon Magnier, ancien rédacteur du *Courrier de Saint-Quentin*, (1845-(1878), M. Charles Magnier, fils ? (1878).

Ce n'est donc pas sans raison que le publiciste s'en prenait de cet état de choses à l'administration municipale qui, sans doute, aura été sensible à ses récriminations. A elle seule incombe le soin et l'amélioration de sa bibliothèque. C'est à elle par conséquent d'ouvrir d'assez larges crédits, dans son opulent budget, pour que le conservateur actuel puisse réaliser ses projets pour tirer ce dépôt de l'état d'infériorité où il se trouve, et le rendre digne d'une ville aussi intelligente. Il faut, pour que le conservateur avance dans le travail si difficile et si sérieux de la confection du catalogue qu'il a entrepris, puisse se faire aider dans le rangement et le classement méthodique des livres confiés à ses soins. La ville de Saint-Quentin possède dans son sein deux Sociétés savantes, l'une scientifique et littéraire, l'autre industrielle qui siègent à Fervaques et jouissent d'une notoriété bien méritée par l'importance de leurs travaux. Ne serait-ce pas à elle de poursuivre auprès de qui de droit, et avec persévérance, l'augmentation, l'embellissement et la décoration de ce sanctuaire de la science ?

Digitized by Google

Bibliothèque de la Collégiale (aujourd'hui Basilique) de Saint-Quentin.

Il arriva à Saint-Quentin ce qui était arrivé à Soissons, lors du rapatriement de la bibliothèque communale des bâtiments du séminaire dans ceux de l'Hôtel-de-Ville. Lorsqu'on transporta les livres de la Collégiale à Fervaques, on en laissa une partie, composée surtout de doubles, dans l'emplacement qu'ils quittaient, pour l'usage du clergé de cette importante église. Là aussi l'on trouve quelques unes des collections bénédictiues, de l'histoire sacrée, des conciles, du droit canonique, des éditions de 1509, 1511, 1517, 1526. Là aussi on rencontre des volumes reliés en parchemin avec l'attache du chanoine Bendier et de D. Claude Charpentier. Les manuscrits sont en petit nombre, mais très-précieux. Leur valeur est constatée avec une rare érudition dans des notes qu'y a déposées, en 1842, sur les feuilles de garde, M. de Chauvenet, aujourd'hui président honoraire du tribunal de Saint-Quentin.

Voici entre autres, un bréviaire de Saint-Quentin, du commencement du XIVe siècle et peut-être de la fin du XIIIe, d'une bonne écriture et dont certaines majuscules sont enluminées, un *Evangéliaire* in-4o, dont la couverture en bois de chêne a été privée des ornements, sans doute d'argent, de vermeil ou d'ivoire qui la revêtaient. C'est un présent fait à la Collégiale par Charlemagne du temps que Fulrade en était abbé ou doyen (1). Il a été un objet d'études de la part

(1) A la vente récente du marquis de Ganay, un Evangéliaire, dit aussi de Charlemagne, a été adjugé au prix de 30,100 fr.

Digitized by Google

de plusieurs bibliographes, surtout de M. de Chauvenet. On trouve aussi parmi ces manuscrits une *Passion de Saint-Quentin* du XIIe siècle Ces objets precieux sont gardés séparément de la bibliothèque. Dans le local affecté à celle ci on a réuni quelques pièces antiques et des registres du chapitre de la Collégiale.

En somme, ce fonds mis en ordre et déjà intéressant eût pu le devenir encore davantage si on avait pris quelque soucis de l'augmenter graduellement en provoquant de la part des ecclésiastiques des legs, des donations, surtout en livres épars provenant des abbayes du district. Héritier des richesses intellectuelles de son devancier, le clergé actuel les aurait multipliées et viendrait lui-même puiser à cette source de solides et profondes connaissances. Mais il n'en a pas été ainsi. Cette salle pourvue de rayons remplis de livres présentait naguère encore l'image d'un vrai capharnaüm où chacun venait, je ne dis pas seulement consulter les livres, ce qui eût été naturel, mais les déplacer, les emporter sans songer à les rendre. Noyés dans la poussière, en pature aux vers et aux rats, ces livres devaient se consumer lentement et marchaient droit à une destruction certaine sous les lambeaux de toile destinés à les en préserver. Un monceau de volumes gisait même sur le plancher au milieu de meubles vermoulus amoncelés les uns sur les autres. Tel fut, s'il nous est permis de parler de nous-même, le triste spectacle qui s'offrit à nos yeux, il y a quelques années, lorsque nous pûmes, non sans peine, avoir accès dans ce dépôt que nous avions visité il y a bien longtemps, tant il était oublié et négligé. Nous fûmes saisis en y entrant par les odeurs fétides qui émanaient des vieux cuirs, des vieux parchemins, des vieux papiers et des vieux meubles pourissants dans ce réceptacle de toutes sortes de débris Il ne fallait pas essayer de tirer de leurs

Digitized by Google

cases quelques-uns de ces livres poudreux, vos mains et vos habits auraient été hideusement souillés.

Qu'y avait-il donc à faire pour remédier à un état de choses déshonorant pour la bibliographie ? Ce qu'on a fait sur nos pressantes sollicitations, accueillies avec une bienveillance à laquelle nous nous empressons de rendre justice : mettre de l'ordre dans ce cahos, enlever cet amas de poussière, faire un peu de toilette à ces volumes encrassés, séparer le local qu'ils occupent de celui de la bibliothèque paroissiale qui y donne accès à tout venant, leur faire reprendre enfin leurs places anciennes, en s'aidant du classement opéré par l'abbé Bizeau, prêtre habitué, (mort le 9 décembre 1868), du temps qu'il en était conservateur.

Cette difficile mais importante besogne fut confiée d'abord par M. l'abbé Mathieu, archiprêtre de Saint-Quentin, à M. l'abbé Rasset qui y gagna une laryngite, puis à M. l'abbé Paris, professeur à l'institution Saint-Jean, qui voulut bien, au nom de M. l'archiprêtre, nous mettre au courant de son travail par lettre du 17 septembre 1881 :

« Les rayons ont été nettoyés ; chaque volume a été épousseté et secoué deux fois .. Ce n'était pas une petite besogne que d'enlever cette poussière amassée depuis nombre d'années. J'y ai employé six jeunes gens pendant huit jours.

« Aujourd'hui tout est propre, mais il reste à faire le catalogue. Je me propose de le faire sous deux formes, d'abord sur un registre qui donnera le titre complet de chaque ouvrage, par ordre de matière et de format. Je ferai le second de cartes, en mettant sur chacune le titre abrégé de l'ouvrage avec l'indication, au moyen de lettres et de chiffres, du rayon, du format et du rang des volumes dans la bibliothèque. Il y aura deux séries de cartes : la première par ordre

Digitized by Google

de matières ; la seconde par ordre alphabétique des auteurs.

« Ce travail va me demander beaucoup de temps, mais il m'a semblé que c'était la manière la plus utile et la plus commode de faire le catalogue. »

Nous avons cru devoir transcrire textuellement cette lettre pour montrer avec quel zèle et quelle intelligence on avait procédé à la réorganisation de la bibliothèque du clergé de Saint-Quentin. Les ecclésiastiques de la Collégiale et leur chef, absorbés par les détails d'un ministère actif, pourront toujours ainsi trouver, si ce n'est parmi eux, du moins parmi ceux répandus dans la ville, un conservateur dévoué qui prenne la direction et même la responsabilité d'un dépôt que bien des institutions leur envieraient. D'ailleurs, pour subvenir aux frais indispensables qu'exigent les soins à donner à une bibliothèque, la fabrique ne refuserait pas de détacher de son budget quelques deniers pour la rendre digne du monument qui l'abrite et en faire une dépendance nécessaire.

Les choses en étaient là lorsque l'impression de notre travail se trouvant fort avancé, nous sollicitâmes de nouveaux renseignements auprès de M. l'archiprêtre qui nous fit parvenir, le 4 octobre 1883, des détails complets sur l'aménagement définitif de la bibliothèque, par M. A. Camus, professeur à l'institution Saint-Jean, de Saint-Quentin, lequel, depuis dix-huit mois en avait été chargé. L'ancienne classification a été conservée, non-seulement pour simplifier le travail, mais parce que le dépôt, en somme, ne comprend guère qu'un genre unique : la littérature sacrée, rangée d'ordinaire sous la dénomination générale de *Théologie*. Elle comprend ici dix-sept divisions : Ecriture sainte, Patrologie, Conciles, Droit canonique ; Théologie (proprement dite), Cathéchèse, Apologétique, Controverse, Spiritualité, Prédication, Lithurgie, His-

Digitized by Google

toire, Philosophie, Ouvrages doubles. Ces divisions sont représentées par un chiffre romain et chacune de ces matières est subdivisée en trois parties exprimées par les lettres A. B. C. désignant, la première les in-folio la seconde les in-4° et in-8°, la troisième les in-12 et au-dessous. Enfin, chaque volume porte un chiffre indiquant sa place dans la bibliothèque. Le catalogue est entièrement rédigé, et porte le nombre des volumes à 2,200, excellent fond appelé à recevoir de nouveaux accroissements.

Ainsi, dans ce local, fort convenable du reste, a succédé à l'image du désordre, cet aspect agréable que doit toujours offrir l'asile réservé aux instruments de la science et des lettres. Peu de brochures, mais de ces anciennes reliures bien conservées, dont on n'appréciera jamais trop la valeur, et aussi de ces couverts en parchemin qu'il ne faut pas dédaigner. Un certain nombre proviennent du chanoine Claude Bendier, ouvrages de choix, tant au point de vue du vêtement que des sujets qu'il recouvre. Ici aussi abondent les ouvrages relatifs au Jansénisme. Les maisons dont on retrouve surtout l'attache sont Saint-Nicolas-des-Prés, Ste-Marie de Ribemont, le Mont-St-Quentin, St-Quentin en l'Isle. Outre les manuscrits et les ouvrages du XVIe siècle que nous avons déjà signalés, il importe de citer les livres les plus importants de cette bibliothèque. Ce sont : une Bible polyglotte en 6 langues, et 6 vol. in-f° — Glose de la Bible. — Œuvres des anciens Pères : S. Grégoire, S. Ambroise, S. Augustin, S. Irénée, S. Grégoire de Naziance, S. Athanase, S. Jérôme. — Celles d'Eusèbe de Césarée, S. Bonaventure, Denis le chartreux, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, Pierre Damiens, S. Bernard, Alexandre de Halès, Baronius. — Enfin celles de Tacite, Pline Sénèque. — *Le Théâtre du Monde*, mis en lumière par Guillaume et Jean Blacuw ouvrage rare, 4 gros volumes in-f°.

Digitized by Google

L'expérience du passé a fait prendre pour l'avenir des mesures sévères qui mettront désormais à l'abri de toute soustraction et de toute négligence la bibliohèque de la Collégiale (aujourd'hui basilique de Saint-Quentin). Les rayons en sont garnis de treillages de fer mobiles cadenassés, qui rappellent l'ancienne mode d'enchainer les manuscrits précieux, et dont la clé reste entre les mains du secrétaire de l'église, responsable du dépôt. Celui-ci devra accompagner les visiteurs et les personnes qui voudraient y faire quelque recherche, et inscrire le nom de ceux qui, avec l'autorisation préalable de l'archiprêtre emporteront quelque livre.

Nous négligerons la bibliothèque populaire de Saint-Quentin que nous mettons sur la même ligne que celle de Soissons, pour dire quelques mots des cabinets des amateurs de la ville, qui nous ont été signalés et que, sauf deux, nous n'avons pas eu l'avantage de visiter. Ce sont ceux de MM. de Chauvenet, Gomart, auteur de plusieurs ouvrages et publications connues sur Saint-Qnentin et le département ; Sancerre-Binon ; Leproux, représentant du peuple en 1848, et Cardon, aumônier du Lycée. La bibliothèque de M. Leproux qui nous a été gracieusement ouverte, révèle l'homme de bon goût dont l'attention délicate se porte moins sur le nombre que sur le choix des livres. Attenante à une collection de céramique et logée dans une pièce bâtie pour cette destination, elle offre à la curiosité dn bibliophile une réunion intéressante de mémoires historiques, de voyages anciens et modernes, d'ouvrages locaux, et sur l'art militaire ; de belles éditions des meilleurs classiques ; de livres rares, d'éditions anciennes et illustrées, dont une certaine quantité sont revêtus de charmantes reliures des meilleurs maîtres, enfin une suite, à peu près complète, de toutes les éditions de La Fontaine. M. Leproux fils, élève de l'école

Digitized by Google

des Chartes, enlevé trop tôt à la science, avait rivalisé avec son père, récemment décédé, pour enrichir ce dépôt privé qui contribuait à faire le bonheur de leur vie.

La collection de livres de M. l'abbé Cardon doit aussi attirer notre attention par des manuscrits et des imprimés devenus rares. Ce sont d'abord les cartulaires de Saint-Bertin, 1 vol. in-4°, de Saint-Quentin-en l'Isle, portant sur sa couverture les armes de l'abbaye, en cuivre ciselé, d'Homblières copié sur le manuscrit original, et de Fervaques copié sur celui de la bibliothèque nationale. — Puis viennent, tonjours en manuscrits, *Martyrologium S. Quentini*, etc., in-f° avec gravures dans le texte, *Authenticum vitæ S. Quentini*, reproduction de l'original sur parchemin du XIIe siècle, du chanoine Rambert ; *Nouvelles Annales* de l'Eglise de Noyon, par Sézille, 3 vol. in-f° ; *La Vie de Sainte Godeberte de Noyon*, avec gravures ; le *Livre du Trésor d'Origny*, in-f° ; l'*Ancien diocèse de Laon*, in-f° ; (Pouillé de) ; *Histoire de Chauny*, par Dom Labbé, 3 vol. in-f° ; *Histoire de l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois* ; *Abrégé de la vie de Mgr Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons*, in-4°, provenant, parait-il, de Notre-Dame de Soissons ; *Histoire de Soissons et du Soissonnais*, par le chanoine Cabaret, que M. Cardon croit être le manuscrit de la main de l'auteur, à cause des ratures qu'on y remarque ; *Chronique de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, par Wiard, publié par MM Cardon et Mathieu (1856). Parmi de nombreux ouvrages imprimés relatifs aux départements de l'Aisne, de l'Oise et du Nord, tant anciens que modernes, nous signalerons : les *Mémoires de Raoul de Coucy*, romances, musique ancienne, beau volume avec gravures ; *Le grand Vita Christi translaté du latin en francoys*, par frère Guillaume Lemenât, de l'ordre des Frères Minimes (c'est la vie

Digitized by Google

de J.-C. par Ludolphe le chartreux), 1501, 2 vol. in-8° avec très belles vignettes sur bois ; *Inventaire du Trésor de la Cathédrale de Laon*, 1523 ; *Le siège et prinse de Saint-Quentin* (août 1557), rarissime ; *La Vie de Messire Gaspard de Coligny* et ses Mémoires sur ce qui se passa au siège de St-Quentin, Leyde. M.D.C.XI.III, Elzevier ; *Le Trésor de l'Histoire Sainte* « sur le transport de l'image miraculeuse de N.-D. de Liesse ; » *Souvenirs de la Révolution* contenant diverses pièces imprimées et manuscrites. — *Listes générales* des condamnés à mort par le Tribunal révolutionnaire, celle des déportés par la loi de fructidor, par Louis Petit, l'un d'eux, et tableau des évêques constitutionnels, en un même volume On voit par ce trop court examen des bibliothèques privées de Saint-Quentin, que cette ville importante, livrée presque toute entière aux travaux industriels et dominée par les mille détails de la fabrication qui fait sa gloire, renferme toujours dans son sein des amis éclairés des belles-lettres et des beaux-arts.

Digitized by Google

CONCLUSION

Arrivé au terme de nos recherches bibliographiques jetons un dernier coup d'œil sur les dépôts que nous avons visités. Voilà donc un département qui, indépendamment de nombreux cabinets, et collections privées, possède trois bibliothèques importantes : à Laon, son chef-lieu, 26,000 vol. et des archives départementales classes, avec catalogue imprimé ; Saint-Quentin 17,000 vol., sa basilique 2,500 vol. ; Soissons 50,000 vol., le Grand séminaire 20,000 vol., le Petit séminaire de Saint-Léger 10,000 vol., l'évêché peut-être 2,000, en tout au moins 127,000 vol., nombre dans lequel Soissons entre pour 82,000. Et cette opulente fortune ira toujours en s'arrondissant par la générosité de l'Etat, des municipalités et des citoyens.

Elle se compose des ouvrages les plus variés dans toutes les branches du savoir humain, et qui sont autant d'instruments du travail intellectuel mis à la disposition du public d'élite. Les hommes studieux ayant à cœur d'augmenter leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles ; les jeunes gens qui voudraient couronner leurs humanités par des études supérieures, trouveront là les moyens d'approfondir l'histoire, l'archéologie, la jurisprudence, les belles-lettres, la théo-

Digitized by Google

logie, la philosophie, etc., qu'ils n'ont fait qu'effleurer, d'acquérir ainsi une solide érudition et de devenir, sinon de grands savants, du moins des hommes instruits.

Ajouterons-nous que ces dépôts sont placés sous la garde de conservateurs intelligents, affables, empressés, non-seulement d'en faire les honneurs à ceux qui viennent les visiter, mais surtout à seconder les hommes laborieux, les gens de lettres indigènes ou étrangers, de leurs connaissances bibliographiques et à faciliter leurs investigations. En effet, disait un ancien conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne : « Un bibliothècaire vraiment digne de ce nom doit avoir exploré d'avance toutes les régions de l'empire des lettres pour servir plus tard de guide et d'indicateur à tous ceux qui veulent le parcourir. » (1).

Cependant, hélas ! ces avantages que présentent nos bibliothèques et leurs conservateurs, auxquels nous nous empressons de rendre ici un sincère hommage, sont trop souvent négligés, ou même inconnus dans les villes qui les possèdent. Ces œuvres gigantesques, ces monuments construits par les grands érudits des siècles passés, ces immenses collections théologiques, historiques, ces chefs-d'œuvres littéraires des temps anciens et des temps modernes sont autant de richesses immobilisées dans leurs rayons, autour de salles silencieuses. A peine si quelques chercheurs demandent à les interroger et à jeter un regard dans ces puits de science et d'érudition.

Serait il vrai de dire que dans nos provinces on ne connaît plus d'autre savoir que celui que l'on puise dans les manuels et les livres classiques, dans la presse

(1) L'abbé J. B Cotton de la Houssaye. « Discours sur les qualités d'un bibliothècaire » p. 10

Digitized by Google

quotidienne, dans des articles de revues d'une littérature et d'une science souvent contestables ? « Elle est donc totalement perdue, cette race de savants modestes et laborieux qui cultivaient la science pour elle même » et qui entretenaient le feu sacré de l'amour, des beaux arts et de la philosophie ! Espérons que les municipalités et les commissions des bibliothèques, sans négliger de fournir aux lecteurs les productions nouvelles, qui peuvent les attirer et les charmer un instant, n'en continueront pas moins de faire entrer dans ces dépôts vénérables « des ouvrages solides, des livres d'une utilité bien constatées. »

Quant aux sociétés savantes du département qui, travaillent près d'elles, nous voudrions pouvoir dire au milieu d'elles (comme cette société des Bollandistes de Bruxelles, continuant les *Acta sanctorum* au milieu de leurs 30,000 volumes), continueront à les exploiter et à en faire la base de leurs travaux qu'elles pourront aller compléter dans les incomparables dépôts de Paris. Ces mines fécondes leur procureront, à elles mêmes et au monde des lettres, des richesses supérieures aux matières les plus précieuses.

Digitized by Google

APPENDICE

Les anciens Musées annexés aux bibliothèques publiques du département de l'Aisne.

Selon la teneur des décrets relatifs aux livres et objets d'art, provenant des monastères, des églises, des châteaux, ceux-ci devaient former peu à peu, auprès des bibliothèques, autant de musées La législation sur les deux établissements est formelle et identique, mais on sait comment elle fût exécutée Le gaspillage des objets d'art fut incomparablement plus grand encore que celui des livres (1). Les salles des bibliothèques servirent seulement de refuge à un petit nombre de ces objets, dont on forma des collections consistant en débris d'antiquités, romaines pour la plupart, qu'on y avait déposés et auxquels on adjoignit plus tard quelques toiles plus ou moins remarquables. C'est ainsi que les choses se passèrent à Laon, à Saint-Quentin, à Soissons. A Vervins et dans ses environs on retrouve notamment des tableaux de Jouvenet. A Château-Thierry il resta quelques objets précieux à l'Hôtel-Dieu, mais ces villes, ni celle de Chauny, n'eurent pas même un embryon de musée.

(1) Soissons perdit alors les sarcophages antiques de Saint Drausin et de Saint Voué, les statues qui décoraient les tombeaux de plusieurs abbesses de Notre-Dame et dont deux sont revenues depuis à la cathédrale. Il perdit aussi la majeure partie d'une importante collection de fragments d'architecture et de sculpture recueillis, à la Révolution, par M. de Breuvery, dans son jardin situé hors des murs. Ceux qui ne furent pas détruits pendant les sièges de 1814 et 1815, figurent au musée lapidaire.

Digitized by Google

A Laon, disent nos historiens, on avait brûlé, lacéré une foule d'objets d'art ; les toiles même des peintres laonnois, Lenain, Bertnélemy et bien d'autres, que possédaient les abbayes de Saint-Martin, de Saint-Jean, les églises de Saint-Remy-Place, des Cordeliers, de Vauclair, du Sauvoir, avaient été anéanties. Que restait-il pour former un musée ? Quelques tableaux, quelques médailles, quelques statues mutilées, quelques antiquités romaines qu'on plaça çà et là dans le local de la bibliothèque. On y montrait aussi des minéraux du pays, des fragments de sculpture et de poteries antiques, ainsi que des autographes de personnages historiques. Quoiqu'il en soit, ce furent là les premiers éléments d'un vrai musée fondée depuis par l'initiative de la Société académique de Laon, et cette ville peut montrer avec honneur, dans le nouveau logis de sa belle bibliothèque, une collection de peintures et d'antiquités de différents âges,

Il est peu probable que le district et la commune de Saint-Quentin se soient occupés de recueillir les objets d'art de leur circonscription pour en former un musée. C'est bien longtemps après que furent créées les collections d'antiquités, de géologie, de minéralogie et surtout de peinture, grâce en partie aux deux Sociétés savantes de la ville mais surtout aux sacrifices que fit celle-ci pour la conservation de l'œuvre de La Tour. Et plût à Dieu qu'on eût apporté autant de soin et de goût à l'installation de la bibliothèque qu'on en a mis à la disposition du musée de peinture, son voisin à Fervaques. Celui-ci attire la curiosité de l'étranger amateur qui passe avec indifférence devant la bibliothèque. Qui n'attacherait pas en effet ses yeux charmés sur cette longue, quoique un peu monotone, série de portraits dus au pastel de l'artiste saint-quentinois ? Qui ne sourirait pas à la contemplation de toutes ces têtes pleines de finesse, de malice, et admi-

Digitized by Google

rables de fraicheur, du XVIIIe siècle ! Que la municipalité fasse de sa bibliothèque la rivale de son musée et elle aura bien mérité de la science et de l'art.

L'organisation de l'Ecole centrale dans l'Hôtel du district à Soissons y avait fait réunir, pour en former un musée, une certaine quantité de tableaux qui, après la suppression de l'Ecole furent transportés à la cathédrale. Il faut descendre jusqu'en 1825 pour trouver la première mention d'un projet de musée. Il fut inspiré par les découvertes amenées par les travaux des fortifications, encore songea-t-on seulement à concentrer les objets trouvés dans la bibliothèque même. « C'était, disait le maire, M. de la Noue, dans son rapport au Conseil municipal en 1825, le lieu le plus propre à recueillir les débris d'antiquités épars sur le sol soissonnais et à conserver ces dépôts précieux pour l'histoire. » L'un des premiers objets qui y furent transportés fut la *Pierre d'Isis* trouvée en 1685, dans les fouilles faites à l'Hôtel-Dieu. Négligée d'abord et réensevelie, puis retrouvée intacte en 1775 et retombée dans le même état, enfin retrouvée encore en 1821 elle fut mise en lumière par le docteur Godelle qui la fit lithographier et en interprêta l'inscription déjà attaquée par le temps. Délaissée dans une des cours de l'Hôtel-Dieu, elle était destinée à périr par les injures du temps et des saisons si, sur la proposition de M. de la Noue, on ne l'eût enfin enlevée et placée dans le vestibule de la bibliothèque. On déposa aussi au même lieu des médailles et des monnaies trouvées dans les remparts. La plaine de Saint-Crépin-en-Chaie et le *Château d'albâtre*, fouillés dès le temps de M. Méliand, intendant de Soissons, fournirent des fragments d'albâtre, de marbre ; des débris de statues, de colonnes, des mosaïques et surtout le groupe du Pédagogue en marbre blanc. On avait nommé une commission chargée de s'entendre avec le génie militaire pour recueil-

Digitized by Google

lir et réquérir les objets que les fouilles auraient mis à découvert et même de pousser ces fouilles au delà des remparts (1). En effet, en 1793, l'architecte du Rocher, chargé de disposer un terrain de ce côté pour en faire un cimetière, y avait découvert un pavé en mosaïque.

Visitant ces musées du département en 1831, ou plutôt ces « diminutifs » de musées, M. Vitet les regardait comme des « misères » sans importance, « mais j'en fais mention, disait-il, parce qu'avec un peu de zèle et en stimulant l'émulation des habitants, elles suffiraient peut-être pour donner naissance à des collections utiles et par suite à des musées.(1) » A Soissons, le savant visiteur crut avoir jeté « en passant les fondements d'un véritable musée, » avouant toutefois : que « les éléments de ce futur musée sont beaucoup moins séduisants qu'à Reims » car, ajoute-t-il « on ne possède à Soissons ni tableaux, ni tapisseries ; mais une mosaïque romaine trouvée dans les fossés de la ville (en 1827), quelques fragments de sculpture du moyen-âge, qui se dégradent au milieu des décombres où on les laisse enfouis ; enfin plusieurs curiosités disséminées çà et là : tel sera, pour débuter, le fonds du musée de Soissons. On disposera à cet effet une des salles basses de la mairie ; et M. Gencourt, architecte de la ville, y fera transporter tous les fragments qu'il rencontrera dans ses recherches. Enfin s'il faut se résigner à voir démolir le cloître de Saint-Jean-des-Vignes, il sera bon qu'il y ait un local où ses débris puissent être déposés et mis à l'abri d'une dernière mutilation. » Le génie militaire menaçait

(1) « Recueil de pièces relatives à l'administration de la ville de Soissons » (bibl. communale).

Digitized by Google

alors d'une destruction totale cet admirable spécimen de l'architecture monastique des XIVe et XVIe siècles.

Joignant l'action à la parole M. Vitet décrivait la mosaïque de Soissons, tirait des débris du cloître de Saint-Jean « un charmant médaillon de la Renaissance, représentant en bas-relief une jeune femme à mi-corps, d'une jolie figure, en habit de chasse ; sculpture fine et gracieuse ». Il s'autorisait surtout de la découverte du groupe de marbre dit du *Pédagogue* pour prouver « suffisamment combien est nécessaire et urgente la fondation d'un musée à Soissons. » M. Gencourt lui ayant transmis une description détaillée de ce monument qui, comme beaucoup d'anciens monuments de pierre et de marbre, portait des traces de coloration, il correspondit avec lui et veilla « à ce que les deux statues fussent mises en lieu sûr et à l'abri des dégradations. » (1) Hélas ! c'est ce même architecte qui a attaché son nom à la destruction du portail et d'une portion de la nef de la belle église de Saint-Yved de Braine, dont il fit transporter les tristes débris à la bibliothèque de Soissons, pour répondre aux espérances que M. Vitet avait conçues de ses talents. Le groupe du Pédagogue a pris au contraire le chemin du Musée du Louvre, après avoir été échangé, sous l'administration de M. Quinette, contre une collection de moulagés et de plâtres, Or, c'était la possession de ce monument que M. Vitet invoquait pour montrer la nécessité de créer un musée soissonnais.

Ces plâtres et moulages, qui ont leur utilité, furent placés, en partie, au milieu des salles de la bibliothèque avec d'autres objets antiques ; le reste fut aggloméré dans la pièce qui est aujourd'hui la salle de

(1) « Rapport » de M. Vitet, p.p. 5, 98 et 108.

Digitized by Google

lecture. Le bibliothécaire Brayer Wilhesme en donna une notice sous ce titre : *Description des monuments antiques et modernes que représentent les plâtres du musée de Soissons* (1833) En cette même année le successeur de Hoyer à l'école de dessin rédigeait un *Catalogue des tableaux et dessins exposés à la mairie de Soissons* et un autre peintre soissonnais. M. Maxime Laurendeau, donnait au public une *Notice des tableaux, aquarelles et dessins* de l'école dirigée par lui, et exposés aussi le 3 octobre. C'étaient là autant de préliminaires de la fondation définitive d'un musée.

Elle n'eut lieu cependant qu'en 1852 La municipalité ayant accordé à la Société historique, archéologique et scientifique, fondée en 1847, une salle pour ses séances et une chambre de quelques mètres carrés au haut du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, elle y réunit les objets qu'elle avait pu collectionner et ceux que possédait la bibliothèque, sauf les moulages et les fragments d'architecture. Sur ces entrefaites le musée de M. le Féron d'Esterpigny, de Culse-la-Motte, ayant été mis en vente, nous fûmes chargé d'en faire l'acquisition au nom de la ville.L'honorable antiquaire nous l'accorda au prix de 2,000 fr., compris les vitrines, à la condition qu'il serait à l'abri de toute dispersion et que son nom figurerait sur sa collection. Le Conseil municipal vota les 2,000 fr., plus 500 fr pour le transport et le placement des armoires dans une salle de l'étage supérieur de l'Hôtel-de-ville. La Société fit un appel chaleureux aux possesseurs d'objets de toutes les époques, les dons arrivèrent, la ville fit des achats importants, et nombreux, et peu à peu le musée envahit tout le premier étage et reflua jusque dans le grand escalier et le sous-sol de cette partie de l'édifice. Les vœux exprimés par M. Vitet étaient réalisés.

Ici se termine notre tâche ; nous laissons à d'autres le soin de faire l'historique et la description des nou-

Digitized by Google

veaux musées comme des nouvelles bibliothèques du département. Disons seulement que Laon, Saint-Quentin et Soissons possèdent aujourd'hui de belles collections de peintures, de dessins, de gravures, de médailles, d'échantillons de géologie, de minéralogie; d'antiquités de tous les genres et de tous les âges. Justement jalouses de ces avantages, les villes de Vervins et de Château-Thierry, grâce aux sociétés savantes qu'elles possèdent, s'efforcent de créer elles aussi un musée et une bibliothèque. Nous applaudissons à ces tentatives qui seront un jour couronnées d'un plein succès. Bibliothèques, musées, académies sont autant d'établissements inséparables. Heureux, si comme à Laon, et surtout à Saint-Quentin et à Soissons, il se trouve un noble et vaste édifice pour leur donner asile ! La Société historique de Château-Thierry a donc été bien inspirée en faisant l'acquisition de la maison de Jean La Fontaine, la gloire des lettres françaises, pour y tenir ses séances et y concentrer les richesses scientifiques et archéologiques que lui fournira sa circonscription.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1881.

Bureau.

MM. DE LA PRAIRIE, Président.
PIETTE, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons, Trésorier.

Membres Titulaires

1847 De la Prairie, Propriétaire à Soissons, Chevalier de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

1847 Fossé d'Arcosse ✻, Président du Tribunal de Commerce.

Digitized by Google

1847 PERIN (Charles), Juge honoraire, Officier d'Académie.

1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons

1849 FLEURY (Edouard) ✱ propriétaire à Vorges.

1850 PÉCHEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.

1855 SIEYES (le comte) au château de Chevreux.

1859 CHORON, député à l'Assemblée nationale.

1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.

1864 MACÉ, Architecte à Soissons.

1865 DELAPLACE (l'abbé), Aumônier de Saint-Médard.

1867 MIGNEAUX, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.

1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.

1868 PÉRONNE (l'abbé), Chanoine de la Cathédrale de Soissons.

1868 PIETTE (Amédée), Officier d'Académie, à Soissons.

1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

1869 TRUCHY, Architecte à Soissons.

1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.

1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.

1872 DESCHAMPS Artiste peintre, à Cuffies.

1872 FERZY, Notaire à Soissons.

1874 MICHAUX, Imprimeur à Soissons.

1874 BRINCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.

Digitized by Google

1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.

1874 LEGRY, Conseiller général à Vailly.

1874 SALLERON (Henri), ✻, Conseiller général à Soissons.

1874 MOREAU (Frédéric), ✻, propriétaire à Fère-en-Tardenois.

1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Longpont, Officier d'Académie.

1875 LEROY (Octave), propriétaire à Soissons.

1875 LHOTTE, conducteur des ponts-et-chaussées à Soissons.

1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, Evêque de Soissons et Laon.

1876 Vicomte DE MONTESQUIOU (Fernand), ✻, ancien Conseiller d'Etat à Longpont.

1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.

1877 DELORME, Notaire à Soissons.

1877 WOLFF, Commissaire-Priseur à Soissons.

1878 BRUN (Félix), Propriétaire à Bucy.

1878 JOFFROY, Officier d'Académie, Juge de paix à Soissons.

1878 HAPPILLON, Curé de Clamecy.

1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons

1879 DE BARRAL (le baron), ancien Sous-Préfet de Soissons

1879 BO[illegible]RBIER, con[illegible] des Ponts et Chaussées faisant fo[illegible] ingénieur à Soissons

1879 LELO[illegible]

1[illegible] [illegible] Soissons.

Digitized by Google

Membres Correspondants.

MM.

1847 Poquet (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1847 Souliac-Boileau, propriétaire à Château-Thierry
1849 Matton, Archiviste du département, à Laon, Officier de l'Université.
1852 Parizot, (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon.
1853 Barbey, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry.
1853 Gomart, ✱, propriétaire à Saint-Quentin.
1856 Pilloy, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin,
1863 Doublemart, statuaire à Paris.
1863 De Marcy (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1863 Morsaline, architecte à Château-Thierry.
1869 Chervin, directeur de l'Institut des Bègues, à Paris.
1869 Piette (Edouard), ✱, président de la Société archéologique de Vervins.
1869 Papillon, propriétaire à Vervins.
1871 Miller, membre de l'Institut, à Paris.
1871 Montaiglon (de) professeur à l'école des Chartes,
1873 Barthélemy (de) à Courmelon.
1874 Cesson (Victor), artiste peintre à Coincy.

Digitized by Google

1874 Angot (l'abbé), curé-doyen, de Villers-Cotterêts
1874 Palant (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 Pignon (l'abbé), curé de Mons-en-Laonnois,
1875 Jacobs (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.
1876 Morillon, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.
1877 Ledieu, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.
1878 Corroyer, Architecte à Paris.
1878 Daemers de Cachard, à Bruxelles.
1879 Le R. P. Calixte, au couvent de Cerfroid.
1881 Ghio, libraire à Paris.
1881 Binart, ancien notaire à Braine.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS,

ANNÉE 1861

PAGES

PREMIÈRE SÉANCE.

10 *Janvier*

Renouvellement du bureau 6
Rapport du Président 7

DEUXIÈME SÉANCE.

7 *Février*

Dépôt d'une notice sur M. de Bussy 16
Lettres patentes concernant le sieur Varlet, lieutenant des milices 16
Les armoiries de la ville de Soissons, par M. Collet 18

Digitized by Google

TROISIÈME SÉANCE.

6 *Mars*

Renseignements sur les familles Pioche, Boujot et Charpentier 28
Les monuments celtiques de Soissons par M. Michaux 29

QUATRIÈME SÉANCE.

4 *Avril*

Caves de Presles à Boves 38
Antiquités romaines trouvées à Soissons. Ancien nom de la Marne par M. Piette . . . 39

CINQUIÈME SÉANCE.

2 *Mai*

Note sur le soulier de la Sainte-Vierge . . . 46
Sur la communauté des cordonniers . . . 47
Inscription trouvée à St-Lazare, par M. Wolff. . 48
Mort de M. Vuafflard 51

SIXIÈME SÉANCE.

7 *Juin*

Translation des cendres de l'abbé Manesse . . . 54
Sur les mots monastère et abbaye. 55

SEPTIÈME SÉANCE.

4 *Juillet*

Sceau de Conon de Pierrefonds 58
Dépot du rapport sur l'ouvrage de M. Fleury touchant l'art théâtral 58

Digitized by Google

HUITIÈME SÉANCE,

1er *Août*

Envoi de l'historique de la Société par M. Piette . 62
Haches de silex 63
Pierre tombale d'un chanoine de St-Pierre au Parvis 63
Compte-rendu de la visite de la Société de Compiègne 64

NEUVIÈME SÉANCE.

3 *Octobre*

M. Ghio est nommé membre correspondant . . 71
Album de Caranda par M. Moreau. . . . 73
Sur le nom de Martois ou Martrois . . . 73
Inscriptions de cloches par M. de la Prairie . . 74
Etymologie de Noviodunum 78
Inscription funéraire par M. Joffroy. 79

DIXIÈME SÉANCE.

7 *Novembre*

Suite de la notice sur Louis de Héricourt par M. Choron 83

ONZIÈME SÉANCE.

5 *Décembre*

M. Toulouze est nommé membre correspondant . 97
Note sur un livre de Gratian Dupont, par M. Fossé d'Arcosse 98
Les Bibliothèques par l'abbé Pêcheur . . . 100

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DOUZIÈME VOLUME

(2e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

Abbaye et Monastère . 55
Armoiries de la Ville de Soissons 18
Antiquités de Soissons 39
Art théâtral de M. Fleury 58

B

Bibliothèques 100
De Bussy-Castelnau 16
Boujot (famille) 28

C

Caranda (nouvel album) 72
Caves de Presles-et-Boves 38
Cloches (inscriptions de 74
Communauté des Cordonniers 47
Charpentier (famille) 28
Celtiques (liste des monuments) 29
Compte-rendu de la visite de la Société de Compiègne . 64

D

Digitized by Google

E

Envoi de l'historique de la Société 62
Etymologie de Noviodunum 78

F

Familles Pioche, Boujot et Charpentier 28
Famille Varlet 16

G

H

De Héricourt (notice sur Louis) 83
Haches en silex 63
Historique de la Société (envoi) 62

I

Inscriptions des Cloches 74
Inscription de Saint-Lazare 48
Inscription funéraire 79

J

K

L

Launa, ancien nom de la Marne 39
Lettres-patentes sur le sieur Varlet 16

M

Manesse (translation de l'abbé) 54
Martois ou Martrois (le nom de) 73
Marne, son ancien nom 39
Monastère et Abbaye 55

Digitized by Google

Monuments celtiques du Soissonnais 29
Musée de Soissons

N

Nominations des membres 71 et 97
Note sur un livre de Gratian Dupont 98
Note sur le Soulier de la Vierge 46
Notice sur Louis de Héricourt
Noviodunum (étymologie)

O

P

Pierre funéraire 79
Id. d'un chanoine de St-Pierre-au-Parvis 63
Pioche (famille) 28

Q

R

Rapport du président 6
Renouvellement du bureau 6

S

Sceau de Conon de Pierrefonds 58
Soissons (antiquités trouvées au XVIe siècle) 39
» Armoiries 18
Soulier de la Vierge. 46

T

U

V

Vuaflard (mort de M.) 51

Soissons. — Imp. A. Mélaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATUM

Page 23, *lisez* : Ratbert avait reçu, ligne 5.
— id., *lisez* : «præ cœteris litterata», l. 16.
— 24, *lisez* : Lacroix Dumaine, l. 28.
— 35, *lisez* : Saint-Martin, l. 19.
— 39, *lisez* : les établissant, l. 14.
— 41, *lisez* : évêque de Loir-et-Cher, l. 32.
— 45, *lisez* : les revendaient aussi chèrement, l. 5.
— 63, *lisez* : Lalourcet, l. 5, et dernière.
— 79, *lisez* : *Monumenta germaniæ*, l. 21.
— 104, *lisez* : l'ancien fonds, l. 10.
— id., *lisez* : qui est si désirable, l. 25.
— 131, *lisez* : Pline, Tacite, l. 34.
— 132, *lisez* : qui rappellent l'ancien mode, l. 6.
— 137, *lisez* : utilité bien constatée, l. 12.
— 96, ajoutez en titre, après *Bibliothèques des établissements ecclésiastiques de Soissons* : BIBLIOTHÈQUE DU GRAND SÉMINAIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT 5
INTRODUCTION — Des Bibliothèques en général et de celles de la France jusqu'à la Révolution . . . 9
CHAPITRE I. — Les Bibliothèques jusqu'à la Révolution dans le département de l'Aisne. 15
— Anciennes Bibliothèques du Soissonnais . . . 16
— Anciennes Bibliothèques du Laonnois 31
— Anciennes Bibliothéques du Saint-Quentinois. . 38
CHAPITRE II. — Les Bibliotheques dans le département de l'Aisne pendant la Révolution. Bibliothéques de district 39
— Bibliothèques des districts de Château-Thierry et de Chauny 45
— du district de Vervins 48
— du district de Laon. 51
— du district de Saint Quentin 53
— du district de Soissons 54
— du district de Soissons et de l'Ecole Centrale. . 58
CHAPITRE III. — Les Bibliothèques depuis la Révolution. — Bibliothèques communales 66
— Bibliothèque communale de Soissons 67
— Bibliothèques des établissements ecclésiastiques, le Grand Séminaire, Saint-Léger, l'Evéché et Bibliothèques privées 96-109
— Bibliothèque communale de Laon 119
— Bibliothèque communale de Saint-Quentin . . 122
et Bibliothèque de la Basilique 127
CONCLUSION 135
APPENDICE : Les anciens musées annexés aux Bibliothèques publiques du département de l'Aisne . . 138

Soissons. — Imprimerie A. Michaux.

Digitized by Google

Digitized by Google